

Assemblée des délégués du 16 au 18 juin 2019 à Winterthour

## Ordre du jour

1. Ouverture, ordre du jour, communications
2. Procès-verbaux des Assemblées des délégués des 5 et 6 novembre 2018 et du 18 décembre 2018 – Approbation
3. Élections
  - 3.1 Bureau de l'Assemblée des délégués (art. 7 Règlement de l'AD)
    - 3.1.1 Élection d'une scrutatrice remplaçante pour le reste du mandat 2019 – 2020
4. Message du président du Conseil
5. Objectifs de législature du Conseil 2019 – 2022 – Prise de connaissance
6. Informations du Conseil
7. Nouvelles interventions
  - 7.1 Postulat de Koni Bruderer et de cosignataires concernant le financement de la plateforme [www.diaconie.ch](http://www.diaconie.ch)
  - 7.2 Interpellation de l'Église évangélique réformée du canton de Zurich au sujet du changement climatique
  - 7.3 Motion de la Conférence des Églises réformées de Suisse romande concernant les finances
  - 7.4 Interpellation d'Andrea Trümpy et cosignataires concernant la « fusion des deux œuvres d'entraide des Églises EPER et PPP »
8. Composition du Synode à partir de 2020 – Prise de connaissance
9. Rapprochement des institutions diaconales, motion des Églises réformées Berne-Jura-Soleure et d'autres Églises des 7 et 8 novembre 2011 (Motion Diaconie) : rapport sur la mise en œuvre de la conférence « Diaconie Suisse », réponse du Conseil – Prise de connaissance et classement
10. Respect de la Constitution et du droit international, motion de l'Église évangélique réformée du canton de Bâle-Campagne et de cosignataires des 3 et 4 novembre 2014 : réponse du Conseil – Prise de connaissance et classement
11. Famille – mariage – partenariat – sexualité dans une approche protestante, motion de l'Église évangélique réformée du canton de Saint-Gall du 19 au 21 juin 2016 : rapport et réponse du Conseil – Prise de connaissance et classement
12. Rapport d'activité 2018 – Approbation
13. Comptes 2018 – Approbation
14. Institut œcuménique de Bossey : somme cible 2020 – Décision
15. Organisations missionnaires : contribution de base 2020 – Décision
16. Élection des membres des Conseils de fondation (aucune n'est prévue)
17. Fondation Entraide Protestante Suisse EPER
  - 17.1 Rapport annuel 2018 – Prise de connaissance
  - 17.2 Comptes 2018 – Prise de connaissance
  - 17.3 Sommes cibles 2020 – Décision
18. Fondation Pain pour le prochain PPP
  - 18.1 Rapport annuel 2018 – Prise de connaissance
  - 18.2 Comptes 2018 – Prise de connaissance
19. fondia – fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de la FEPS : rapport annuel et comptes 2018 – Approbation
20. Décharge – Décision
21. Heure des questions (art. 57 – 58 Règlement de l'AD)
22. Synodes 2020 : lieux et dates – Décision

Assemblée des délégués du 16 au 18 juin 2019 à Winterthour

## Procès-verbaux des Assemblées des délégués des 5 et 6 novembre 2018 et du 18 décembre 2018

### Propositions

1. L'Assemblée des délégués adopte le procès-verbal de l'Assemblée des délégués des 5 et 6 novembre 2018.
2. L'Assemblée des délégués adopte le procès-verbal de l'Assemblée des délégués extraordinaire du 18 décembre 2018.

Berne, le 27 mars 2019  
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Bureau de l'Assemblée des délégués  
Le Président                      La Directrice du Secrétariat  
Pierre de Salis                      Hella Hoppe

Assemblée des délégués du 16 au 18 juin 2019 à Winterthour

## Élection d'une scrutatrice remplaçante pour le reste du mandat 2019 – 2020

### **Proposition**

L'Assemblée des délégués élit Claudia Haslebacher comme scrutatrice remplaçante pour le reste du mandat 2019 – 2020.

Heiden, le 3 avril 2019  
Fédération des Églises protestantes de Suisse

La Commission de nomination  
Le Président  
Koni Bruderer

L'art. 10 du Règlement de l'Assemblée des délégués stipule :

<sup>1</sup> *L'Assemblée des délégués nomme deux scrutateurs ou scrutatrices ainsi que deux scrutateurs ou scrutatrices remplaçant(e)s pour une durée de deux ans, qui sont rééligibles.*

<sup>2</sup> *Les scrutateurs et scrutatrices sont responsables, conjointement au Bureau, de la préparation formelle des élections et des votations de l'Assemblée des délégués, dont ils valident le résultat.*

Lors de l'Assemblée des délégués d'automne 2018 Remo Sangiorgio a été réélu pour le mandat 2019 – 2020. Claudia Haslebacher se met à disposition en tant que deuxième scrutatrice remplaçante :

Claudia Haslebacher      EEM      nouvelle

Assemblée des délégués du 16 au 18 juin 2019 à Winterthour

## Objectifs de législature du Conseil 2019 – 2022

### **Proposition**

L'Assemblée des délégués prend connaissance des objectifs de législature du Conseil 2019 – 2022.

Berne, le 28 mars 2019  
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil  
Le Président  
Gottfried Locher

La Directrice du Secrétariat  
Hella Hoppe

## Objectifs de législature du Conseil 2019 – 2022

En adoptant la nouvelle Constitution le 18 décembre 2018, les délégués de la Fédération des Églises protestantes de Suisse FEPS ont ouvert la voie menant d'une association faîtière à l'Église évangélique réformée de Suisse EERS. La Constitution entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La nouvelle constitution présente les cinq caractéristiques suivantes : (a) La nouvelle constitution de l'Église évangélique réformée de Suisse unit ; l'Église au niveau local, cantonal et national devient communion ecclésiale. (b) La nouvelle constitution donne un fondement ; la foi en Dieu trinitaire, la Bible et les confessions de foi constituent notre fondement. (c) La nouvelle constitution mutualise ; à l'avenir nous voulons assumer les tâches communes ensemble. (d) La nouvelle constitution précise notre profil théologique ; l'Évangile oriente toute notre action. (e) La nouvelle constitution renforce notre cohésion ; la mission de la jeune Église évangélique réformée de Suisse s'adresse autant à nous toutes et tous qu'à chacune et chacun d'entre nous ; elle nous encourage à témoigner de notre foi à la suite de Jésus-Christ.

Les objectifs de législature 2019 – 2022 sont au service de la nouvelle constitution.

Dans six secteurs d'objectifs, le Conseil a formulé 14 objectifs, avec, pour chacun, le potentiel de développement particulier qu'il voit durant les quatre années à venir.

Les objectifs de législature et les mesures qui en découlent constituent l'instrument suprême de direction du Conseil.

# **Centrée sur le Christ – Engagée dans la société**

## **Objectifs de législature 2019 – 2022**

## Être Église protestante sur trois plans

### Objectif 1 : **L'Église évangélique réformée de Suisse devient Église sur trois plans : local, cantonal et national.**

Mesure 1.1 : Nous aménageons notre Synode comme un lieu d'Église où la communion ecclésiale est vécue au niveau Suisse et où sont discutés des thèmes-phares.

Mesure 1.2 : Nous transmettons le fondement théologique et la mission de la nouvelle Constitution.

Mesure 1.3 : Nous nous dotons d'une marque graphique commune « La croix en lumière ».

Mesure 1.4 : Nous sommes présents avec nos médias sous forme digitale et imprimée.

Mesure 1.5 : Nous renforçons la collaboration entre les organes exécutifs dans l'EERS.

### Objectif 2 : **L'Église évangélique réformée de Suisse s'organise.**

Mesure 2.1 : Nous élaborons un règlement pour le Synode et pour les finances.

Mesure 2.2 : Nous établissons des champs d'action ecclésiale communs en vue d'une mutualisation.

## Être Église protestante avec d'autres

### Objectif 3 : **L'Église évangélique réformée de Suisse encourage l'unité de l'Église.**

- Mesure 3.1 : Nous mettons en œuvre avec la Conférence des évêques suisses un projet œcuménique dans le cadre du processus « Ensemble vers le milieu ».
- Mesure 3.2 : Nous renforçons la compréhension mutuelle au sein du protestantisme par un échange régulier avec les faitières et réseaux évangéliques.
- Mesure 3.3 : Nous poursuivons l'œcuménisme multilatéral à travers la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse.

### Objectif 4 : **L'Église évangélique réformée de Suisse renforce la Communion d'Églises protestantes en Europe.**

- Mesure 4.1 : Nous soutenons le travail de la Communion d'Églises protestantes en Europe CEPE.
- Mesure 4.2 : Nous soutenons le dialogue entre la CEPE et le Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens.
- Mesure 4.3 : Nous participons à des projets et des groupes régionaux de la CEPE.
- Mesure 4.4 : Nous promovons la discussion des thèmes de la CEPE sur tous les plans de l'EERS.

### Objectif 5 : **L'Église évangélique réformée de Suisse vit en communion avec la chrétienté mondiale.**

- Mesure 5.1 : Nous participons à l'Assemblée générale du Conseil œcuménique des Églises à Karlsruhe en 2021.
- Mesure 5.2 : Nous soignons nos liens avec la Communion mondiale d'Églises réformées.
- Mesure 5.3 : Nous rendons visibles nos relations ecclésiales extérieures sur tous les plans de l'EERS.
- Mesure 5.4 : Nous renforçons notre engagement en faveur des chrétiennes et chrétiens menacés.

## **La foi et la proclamation protestantes**

### **Objectif 6 : L'Église évangélique réformée de Suisse met en valeur la foi chrétienne.**

- Mesure 6.1 : Nous formulons et transmettons pour le quotidien des prises de position sur des objets de foi centraux.
- Mesure 6.2 : Nous encourageons la tradition protestante de la proclamation par le Prix de la prédication 2020.
- Mesure 6.3 : Nous renouvelons le lectionnaire.
- Mesure 6.4 : Nous cherchons et soutenons plusieurs manières de suivre le Christ.
- Mesure 6.5 : Nous promovons la transmission de la foi chrétienne dans toutes les générations.

### **Objectif 7 : L'Église évangélique réformée de Suisse encourage divers lieux d'Église.**

- Mesure 7.1 : Nous soutenons la réorientation de la Conférence Solidarité protestante suisse.
- Mesure 7.2 : Nous coordonnons la collaboration avec les Églises de la migration.
- Mesure 7.3 : Nous encourageons l'intégration des communautés dans l'action de l'EERS.
- Mesure 7.4 : Nous entretenons le lien entre Église et tourisme.

## La célébration et la prière protestantes

### Objectif 8 : **L'Église évangélique réformée de Suisse pratique sa vie culturelle et spirituelle en plusieurs langues.**

Mesure 8.1 : Nous examinons la pertinence d'un livre de culte pour l'EERS.

Mesure 8.2 : Nous entretenons une pratique liturgique commune par le biais de la Commission de liturgie.

Mesure 8.3 : Nous soutenons la distribution de matériel pour un « Temps pour la Création ».

Mesure 8.4 : Nous publions des messages à l'occasion des fêtes ecclésiales.

Mesure 8.5 : Nous soutenons divers styles de musique d'Église.

Mesure 8.6 : Nous promovons l'unité de la prédication et de la cène et organisons des « soirées liturgiques ».

## **L'action protestante**

### **Objectif 9 : L'Église évangélique réformée de Suisse est proche des gens par la diaconie et l'aumônerie.**

Mesure 9.1 : Nous mettons en œuvre la mission diaconale de l'Église par le biais de la Conférence Diaconie Suisse et d'autres structures.

Mesure 9.2 : Nous participons à la poursuite du développement des exigences minimales et des profils professionnels pour les services de diaconie.

Mesure 9.3 : Nous encourageons des lieux de rencontre où est présenté le travail de l'aumônerie militaire pour susciter des vocations.

Mesure 9.4 : Nous renforçons le travail bénévole en Église.

### **Objectif 10 : L'Église évangélique réformée de Suisse s'engage pour les personnes fuyant la violence, la misère et les persécutions.**

Mesure 10.1 : Nous coordonnons l'aumônerie pour les requérants d'asile dans les centres fédéraux.

Mesure 10.2 : Nous nous engageons pour la protection des réfugiés et des requérants d'asile.

### **Objectif 11 : L'Église évangélique réformée de Suisse s'engage en faveur de l'égalité entre femmes et hommes.**

Mesure 11.1 : Nous faisons évoluer la Conférence Femmes.

Mesure 11.2 : Nous soignons le label « Famille & Profession » pour les quatre années à venir.

Mesure 11.3 : Nous coordonnons des mesures visant à prévenir les comportements abusifs.

## **L'engagement public protestant**

### **Objectif 12 : L'Église évangélique réformée de Suisse porte l'Évangile dans la sphère publique et s'engage en faveur de la justice, la paix et la sauvegarde de la Création.**

Mesure 12.1 : Nous promouvons la discussion de questions de foi dans la société.

Mesure 12.2 : Nous prenons position en faveur de la protection inaliénable de la vie et de la dignité humaine et pour la reconnaissance universelle des droits humains.

Mesure 12.3 : Nous nous engageons en faveur de la sauvegarde de la Création et prenons position sur un choix de questions de bioéthique, d'éthique sociale et économique.

Mesure 12.4 : Nous participons au « Polit-Forum », pour assumer notre responsabilité en tant qu'Église dans la démocratie.

### **Objectif 13 : L'Église évangélique réformée de Suisse entretient des relations avec les autorités de la Confédération suisse.**

Mesure 13.1 : Nous entretenons nos relations avec l'exécutif et le législatif ainsi qu'avec les partis et les organisations faïtières au niveau fédéral.

Mesure 13.2 : Nous apportons notre expertise éthique et théologique en siégeant dans des commissions extraparlimentaires.

### **Objectif 14 : L'Église évangélique réformée de Suisse contribue à la paix interreligieuse.**

Mesure 14.1 : Nous entretenons nos relations avec la Fédération suisse des communautés israélites.

Mesure 14.2 : Nous observons les nouveaux mouvements religieux et informons à leur sujet.

Mesure 14.3 : Nous nous engageons au sein du Conseil suisse des religions pour le maintien et la promotion de la paix religieuse.

Mesure 14.4 : Nous contribuons à promouvoir l'intégration des musulmanes et musulmans dans la société suisse par une conférence avec les grandes instances spirituelles islamiques en Europe.

Assemblée des délégués du 16 au 18 juin 2019 à Winterthour

## Postulat de Koni Bruderer et de cosignataires concernant le financement de la plateforme [www.diaconie.ch](http://www.diaconie.ch)

### Proposition

Le Conseil de la FEPS intègre dans le budget de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS à partir de 2020 le coût du fonctionnement de la plateforme d'information [www.diaconie.ch](http://www.diaconie.ch) assuré par la conférence Diaconie Suisse de la FEPS.

Heiden/Aarau/Zoug, le 18 mars 2019

Auteur du postulat : Koni Bruderer, ARAI  
Cosignataires : Rolf Berweger, ZG, Christoph Weber-Berg, AG

# Développement

La conférence « Diaconie Suisse » de la FEPS existe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'article 10 de l'ordonnance fixe ce qui suit :

- <sup>1</sup> Le financement de la conférence Diaconie Suisse de la FEPS se fait dans le cadre du budget de la FEPS.
- <sup>2</sup> La conférence Diaconie Suisse de la FEPS peut utiliser pour ses activités d'autres moyens, généraux ou à affectation obligatoire, octroyés par les Églises membres, les œuvres de diaconie ou d'autres organisations.
- <sup>3</sup> La tenue des comptes de la conférence est assumée par le Secrétariat de la FEPS.

Au nom du groupe de pilotage « Motion Diaconie » chargé de ce mandat par le Conseil de la FEPS, la coprésidente Claudia Hubacher et le coprésident Bernhard Egg ont demandé le 29 février 2016 à la Conférence des Églises de Suisse alémanique (KIKO) d'allouer un montant annuel de CHF 80 000 pour une première phase de trois ans (2017-2019), soit un total de CHF 240 000.

Sur cette base, la KIKO, réunie le 31 mai 2016, s'est déclarée disposée, après d'intenses délibérations, à financer par un montant annuel de CHF 80 0000 durant une phase transitoire de trois ans, de 2017 à 2019, la plateforme Internet [www.diaconie.ch](http://www.diaconie.ch) dont le fonctionnement est assuré par Diaconie Suisse. Il avait alors déjà été souligné que le fonctionnement de cette plateforme bilingue, assuré par la conférence Diaconie Suisse de la FEPS, était une tâche nationale et qu'il devait en principe être financé – comme prévu à l'article 10, alinéa 1, de l'ordonnance – par la FEPS puis l'EERS.

Il avait été accédé à cette demande à la condition expresse d'une limitation dans le temps à la phase transitoire 2017-2019.

Fin février 2019, le comité directeur de Diaconie Suisse a demandé à la KIKO de prolonger d'un an le financement de [www.diaconie.ch](http://www.diaconie.ch) par la KIKO, soit jusqu'en 2020. Cette demande était accompagnée d'une lettre de soutien du président du Conseil exprimant le grand intérêt à voir cette plateforme d'information être maintenue dans le cadre du « hub EERS » qui est prévu. Parallèlement, le Conseil prétend toutefois aussi, dans cette même lettre, être dans l'impossibilité de prendre le relais pour financer [www.diaconie.ch](http://www.diaconie.ch) à partir de 2020, au motif que la future EERS aura des tâches et des domaines d'activité dont l'ampleur ne peut pas encore être estimée dans le détail.

Le comité de la KIKO n'admet pas la pertinence de ce motif.

Le Conseil de la FEPS sait depuis 2016 que le financement de [www.diaconie.ch](http://www.diaconie.ch) par la KIKO s'achèvera fin 2019.

La diaconie est mentionnée à l'article 2, alinéa 2, de la constitution de l'EERS, après la Parole et les sacrements, comme le troisième domaine par lequel l'EERS proclame l'Évangile de Jésus-Christ en paroles et en actes. La création de « Diaconie Suisse » sous forme de conférence de la FEPS a donné un signal indiquant clairement que la diaconie sera aussi un domaine d'activité de la future EERS. Le président du Conseil souligne par ailleurs dans la lettre d'accompagnement quels effets importants a la plateforme [www.diaconie.ch](http://www.diaconie.ch) et combien elle contribue dès à présent à l'« être Église ensemble ». Son financement par l'EERS doit donc jouir d'une priorité élevée parmi l'ensemble de ses activités.

Le comité de la KIKO ne voit aucune raison de n'intégrer les coûts de fonctionnement de [www.diaconie.ch](http://www.diaconie.ch) dans le budget de l'EERS qu'à partir de 2021 et non dès son premier exercice. Il a donc décidé lors de sa séance du 12 mars 2019 de proposer à la conférence de la KIKO du 11 juin 2019 de rejeter la demande.

Par ailleurs, le comité de la KIKO a chargé les membres de l'AD de la FEPS de son entourage de déposer le présent postulat.

Assemblée des délégués du 16 au 18 juin 2019 à Winterthour

## Interpellation de l'Église évangélique réformée du canton de Zurich au sujet du changement climatique

### Propositions

1. Les délégués de l'Église évangélique réformée du canton de Zurich prient le Conseil de la FEPS de faire connaître sa position au sujet du changement climatique. Y voit-il un sujet que l'Église évangélique réformée de Suisse devrait elle aussi traiter et défendre, notamment parce que la « sauvegarde de la Création » a été adoptée comme mission (art. 2, al. 5, de la nouvelle constitution) ?
2. Aux yeux du Conseil de la FEPS, sur quels fondements théologiques pourrait reposer un éventuel engagement ? La délégation prie le Conseil de faire savoir s'il serait disposé à élaborer ou à approfondir de tels fondements ?
3. En outre, les délégués prient le Conseil de la FEPS de faire savoir s'il a l'intention de donner aux Églises membres des recommandations sur le traitement à réserver à ce sujet, et si oui, lesquelles ?

Zurich, le 15 avril 2019

Au nom de l'Église évangélique réformée du canton de Zurich  
Wilma Willi

## Développement

Les gens descendent dans la rue : des jeunes et des adultes exigent que des mesures soient prises pour freiner le changement climatique. Nous connaissons toutes et tous les conséquences du réchauffement climatique à l'échelle de la planète, il est donc évident que cette thématique ne peut pas rester ignorée plus longtemps. L'avenir de notre terre et la sauvegarde de la Création sont devenus des motifs pour descendre dans la rue. Ces préoccupations de la population et les revendications ne doivent pas nous laisser, nous Églises, indifférentes.

Le temps presse et la société s'impatiente. En tant qu'Église, sur quels fondements théologiques pouvons-nous traiter ce sujet et que disons-nous aux gens ? Il nous semble important, en particulier, que le Conseil de la FEPS propose aux Églises membres des manières d'aborder le sujet et des recommandations à suivre.

Assemblée des délégués du 16 au 18 juin 2019 à Winterthour

## Motion de la Conférence des Églises réformées de Suisse romande concernant les finances

### Propositions

1. Le Conseil est chargé de présenter au Synode, avec le plan financier, une analyse détaillée séparée des dépenses liées à chacune des missions et projets ainsi qu'à l'administration de l'EERS.
2. Dans ce cadre, le Conseil est chargé de présenter au Synode un plan financier pour tout nouveau projet, avant de le soumettre au vote.
3. Le Conseil ajoutera au budget annuel l'esquisse des scénarii qui montrera comment il envisage, le cas échéant, de définir les priorités, afin d'anticiper les déficits budgétaires au cours de la législature, suite à la baisse constatée des rentrées.

Château-d'Oex, le 19 avril 2019

Au nom de la Conférence des Églises réformées de Suisse romande  
Guy Liagre

## Considérant

- Que le budget et la planification financière montrent que le montant global des contributions n'augmente pas,
- Que le budget et la planification financière montrent à contrario que, compte tenu de l'inflation, les recettes sont en diminution,
- Que certaines Églises signalent depuis plusieurs années les difficultés financières croissantes qu'elles subissent,
- Qu'il ne faut pas attendre le défaut de paiement des contributions par ces Églises, mais anticiper le blocage pour raisons financières de la mise en œuvre ou de l'exécution de certains projets,
- Que les effets induits par cette situation peuvent créer un réel problème de gestion au niveau du personnel et de l'administration,
- Que les budgets futurs doivent désormais tenir compte de cette réalité financière des Églises membres,
- Que cet exercice est un élément important dans un processus de fixation des priorités.

## Motivation

Différentes Églises, dont les Églises de la CER, signalent depuis plusieurs années les difficultés financières croissantes qu'elles subissent. Pour apprécier les défis financiers de demain, il convient de prendre en compte non seulement la dynamique des recettes mais également celle des charges. Le plus souvent, la FEPS propose de nouvelles prestations sans même questionner voire remettre en cause l'offre et les structures existantes, ni même son fonctionnement. La poursuite d'une telle logique conduit inévitablement à une hausse des charges. Si cette progression des dépenses n'est pas remise en question, le risque cumulatif est réel. Faire des économies est certes difficile. Cela oblige à faire des choix et à prendre ses responsabilités. Les marges de manœuvre sont petites. Elles doivent être étudiées les unes après les autres et si aucune diminution n'était possible, alors il faudrait établir des priorités et renoncer à ce qui n'est pas essentiel pour la mission des Églises au niveau suisse et international.

Cette motion rappelle en d'autres mots la problématique du risque réel de la diminution potentielle des recettes de la nouvelle EERS et en particulier des contributions des Églises membres. Elle propose de partager avec le Synode les défis financiers potentiels, qui permettent d'initier à l'interne un questionnement du fonctionnement et des prestations, afin de fixer et de sauvegarder les priorités. Le but est en effet d'obtenir des pistes de réflexion, en parallèle à l'élaboration du budget et de nouveaux projets, qui donnent aux instances décisionnelles compétentes les lignes directrices à prendre en considération au niveau de la gestion financière.

L'évolution attendue est à prendre avec une certaine prudence, comme toute projection. Toutefois, la tendance qui se dégage mérite d'être prise en considération dans le cadre de réflexions nécessaires à mener dans une vision globale à moyen terme. Dans la situation actuelle le budget est présenté pour l'ensemble de la FEPS. Cette motion souligne la nécessité que le budget des frais, frais de personnel compris, présente et analyse l'ensemble des composantes comptables et financières directement liées à la FEPS et les projette dans le futur. Le moment est favorable d'entamer cette nouvelle démarche, puisque ce travail

fondamental a débuté avec la révision de la constitution et le passage à un autre modèle d'institution.

Le Conseil a informé l'AD que l'implémentation de la nouvelle structure nécessite un investissement supplémentaire de personnel. Nous proposons pour cette raison, entre autres, de présenter au Synode une analyse plus détaillée et de ventiler les frais de personnel, en tenant compte aussi des tâches du président en dehors du Synode, de la perte de productivité et des retombées financières en raison du travail effectué par ce dernier et par son administration pour des organisations tiers, internationales et autres.

Il est demandé au Conseil de présenter ainsi une image concrète des coûts réels, entre autres de notre engagement dans des organisations tiers, et de la perte de productivité en raison des absences, et du travail affecté à la gestion de ces organisations. Si, dans les années à venir, les frais de salaire nécessitent un pilotage budgétaire, les choix stratégiques nécessiteront que de tels calculs doivent être faits sur base de budgets qui nous montrent clairement les dépenses réelles pour le financement d'organisations tiers et autres.

Assemblée des délégués du 16 au 18 juin 2019 à Winterthour

## Interpellation d'Andrea Trümpy et cosignataires concernant la « fusion des deux œuvres d'entraide des Églises EPER et PPP »

### Propositions

1. Andrea Trümpy et plusieurs cosignataires prient le Conseil de la FEPS de communiquer comment il envisage de faire participer au processus de fusion en cours les Églises membres et les œuvres missionnaires Mission 21 et DM-échange et mission, directement concernées par cette fusion.
2. Ils demandent également si le Conseil envisage de mener une discussion politique sur la situation globale des œuvres qui se voit forcément modifiée par la fusion de l'EPER et de PPP et, si oui, sous quelle forme, pour permettre aux parties concernées d'influencer le réaménagement entre œuvres **avant** la réalisation de cette fusion.
3. Le point particulièrement pertinent est la manière dont le Conseil de la FEPS assumera, conformément à l'article 8 de la nouvelle constitution de l'Église évangélique réformée de Suisse, sa responsabilité fiduciaire afin de maintenir un équilibre entre les œuvres du pays et à assurer des chances égales de développement aux œuvres d'entraide et aux œuvres missionnaires.

**Le Conseil de la FEPS prévoit-il de constituer un groupe de travail sur ce sujet ?**



Assemblée des délégués du 16 au 18 juin 2019 à Winterthour

## Composition du Synode à partir de 2020

### **Proposition**

L'Assemblée des délégués prend connaissance de la composition du premier Synode de 2020.

Berne, le 11 avril 2019  
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil  
Le Président  
Gottfried Locher

La Directrice du Secrétariat  
Hella Hoppe

## Composition du Synode à partir de 2020

Conformément à la nouvelle constitution, adoptée par les délégués le 18 décembre 2018, les cinq plus grandes Églises membres pourront déléguer plus de personnes au Synode qu'auparavant. Les délégués seront informés du nouveau calcul à l'avance, dès l'AD d'été 2019, afin que la nouvelle organisation valable à partir de 2020 n'entraîne pas de problèmes de recrutement pour ces grandes Églises.

Libellé de l'article 19 de la nouvelle constitution :

### **§ 19 Composition**

- <sup>1</sup> Le Synode est constitué par les déléguées et les délégués au Synode désignés par les Églises membres, pour un mandat dont la durée est définie par ces dernières.
- <sup>2</sup> Le nombre de délégués d'une Église membre est déterminé en fonction du nombre de ses membres à la fin de l'année précédant les élections pour le renouvellement complet du Conseil :
  - a. jusqu'à 5 000 membres : une déléguée ou un délégué ;
  - b. jusqu'à 50 000 membres : deux délégués ;
  - c. par tranche de 50 000 membres supplémentaires d'une Église, une déléguée ou un délégué supplémentaire.
- <sup>3</sup> Les membres du personnel de la chancellerie de l'EERS et des secrétariats des fondations dans lesquelles le Synode ou le Conseil exercent une fonction en qualité d'organe ne peuvent pas être délégués au Synode.

Conformément à la nouvelle constitution, le nombre de délégués au Synode pour chaque Église membre est calculé sur la base statistique des chiffres de fin 2017 (« Le nombre de délégués d'une Église membre est déterminé en fonction du nombre de ses membres à la fin de l'année précédant les élections pour le renouvellement complet du Conseil »). Ces chiffres sont disponibles.

Il en découle la composition suivante (11 délégués de plus au total à partir de 2020) :

<b>Églises membres</b>	<b>Membres</b> <i>(état fin 2017)</i>	<b>Nombre de délégués au nouveau Synode</b> <i>(modification entre parenthèses)</i>
Argovie	166 555	5 (+1)
Appenzell AR/AI	24 067	2
Bâle-Campagne	87 031	3
Bâle-Ville	27 129	2
Berne-Jura-Soleure	615 190	14 (+5)
Fribourg	41 833	2
Genève, EPG	55 161	3
Glaris	13 949	2
Grisons	66 533	3
Lucerne	42 207	2
Neuchâtel	36 807	2 (-1)
Nidwald	4 385	1
Obwald	2 939	1
Schaffhouse	29 615	2
Schwyz	18 556	2
Soleure	26 771	2
Saint-Gall	106 028	4 (+1)
Tessin	13 009	2
Thurgovie	94 590	3
Uri	1 720	1
Vaud	213 500	6 (+2)
Valais	20 071	2
Zoug	17 389	2
Zurich	432 655	10 (+3)
Genève, EELG	468	1
Église év. méthod.	5 135	2
<b>Total 2017</b>	<b>2 163 293</b>	<b>81 (+11)</b>

Assemblée des délégués du 16 au 18 juin 2019 à Winterthour

## Rapprochement des institutions diaconales, motion des Églises réformées Berne-Jura- Soleure et d'autres Églises des 7 et 8 novembre 2011 (Motion Diaconie) : rapport sur la mise en œuvre de la conférence « Diaconie Suisse », réponse du Conseil

### Propositions

1. L'Assemblée des délégués prend connaissance du rapport sur la mise en œuvre de la conférence « Diaconie Suisse ».
2. L'Assemblée des délégués classe la motion « concernant le rapprochement des institutions diaconales ».

Berne, le 28 mars 2019  
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil  
Le Président  
Gottfried Locher

La directrice du Secrétariat  
Hella Hoppe

Lors de sa session des 2 et 3 novembre 2014, l'Assemblée des délégués de la FEPS a recommandé la mise en œuvre des propositions de mesures du modèle « Diaconie Suisse ». Elle a demandé qu'un rapport soit établi pour l'Assemblée des délégués à l'issue de la mise en œuvre. C'est ce rapport qui lui est désormais présenté.

## 1 De la « Motion Diaconie » à la Conférence « Diaconie Suisse » – les travaux de mise en œuvre

### 1.1 Contexte et motifs ayant amené la « Motion Diaconie »

Lors de l'AD d'automne 2011, plusieurs Églises cantonales ont déposé la motion « concernant le rapprochement des institutions diaconales » (« Motion Diaconie »). À cette époque, la situation des institutions de diaconie au niveau national et des régions linguistiques était devenue très confuse. En raison de bouleversements institutionnels – certaines organisations diaconales avaient cessé leur activité, d'autres avaient été créées –, il était devenu de plus en plus difficile de distinguer dans cet ensemble quelles institutions exécutaient quelle tâche et avec quel mandat. Les motionnaires avaient donc demandé que le Conseil de la FEPS se penche sur ce problème et, sur la base d'une analyse générale des institutions diaconales, propose à l'Assemblée des délégués des mesures visant à rapprocher et à améliorer la coordination de ces institutions.

Le Conseil de la FEPS a alors mis en place un groupe de pilotage réunissant les principaux acteurs de la diaconie. Dans un premier temps, ce groupe a élaboré un rapport d'analyse (<https://www.kirchenbund.ch/sites/default/files/media/pdf/bulletin/2013-1/Analysebericht%20A4%20fr.pdf>), puis il a proposé sur cette base un rapport sur un modèle que le Conseil, après deux lectures, a présenté à l'Assemblée des délégués d'automne 2014 ([https://www.kirchenbund.ch/sites/default/files/AV/2014/08\\_rapprochement\\_des\\_institutions\\_diaconales.pdf](https://www.kirchenbund.ch/sites/default/files/AV/2014/08_rapprochement_des_institutions_diaconales.pdf)).

### 1.2 La mise en œuvre du rapport

Le modèle de rapprochement des structures diaconales présenté dans le rapport a convaincu les délégués. Ils l'ont approuvé à l'unanimité et ont chargé le Conseil de mettre en œuvre les mesures proposées. Le Conseil a ainsi prolongé le mandat du groupe de pilotage et l'a chargé d'assurer la mise en œuvre du projet sous forme de trois sous-projets :

1. Définition de la forme juridique de la nouvelle entité (organisation indépendante, conférence de la FEPS, ou autre) ;
2. Organisation du regroupement des trois organisations et projets existants (Conférence de diaconie, Conférence du diaconat suisse alémanique, projet de la KIKO diakonie.ch) ;
3. Composition des nouveaux organes.

Dans le cadre de ces travaux de mise en œuvre, le Conseil de la FEPS a, sur proposition du groupe de pilotage, décidé à fin 2015 de donner à la future entité issue de ce regroupement la forme d'une conférence de la FEPS. Après deux lectures, il a donc arrêté au 1.1.2017 la mise en vigueur de l'ordonnance sur la Conférence.

Entre-temps, il s'est agi de réunir les trois organisations et projets de diaconie sous le toit de la conférence « Diaconie Suisse » de la FEPS. Il a fallu pour cela négocier avec les responsables respectifs le déroulement de cette intégration et les modalités du transfert des

ressources financières existantes (respectivement restant à fixer) dans la nouvelle organisation faîtière.

Les travaux correspondants ont été achevés à fin 2016. En janvier 2017, le coup d'envoi a été donné et la nouvelle conférence « Diaconie Suisse » a pu commencer ses activités.

## 2 La conférence « Diaconie Suisse » de la FEPS : mandat, organisation et activités

### 2.1 Mandat et structures de la conférence « Diaconie Suisse » selon l'ordonnance

Le mandat de la conférence « Diaconie Suisse » défini par l'ordonnance comprend huit points (cf. encadré ci-dessous).

Les huit tâches mentionnées se basent sur la conception générale de la nouvelle structure faîtière diaconale élaborée dans le cadre de la « Motion diaconie » ; elles comprennent aussi bien de nouvelles tâches (notamment d. plate-forme d'information et e. dialogue avec les milieux de la recherche) que la poursuite de tâches assumées auparavant par les institutions préexistantes (notamment c. échange d'expérience, f. maintien à jour des exigences minimales relatives aux services socio-diaconaux et g. coordination d'offres de formation continue).

**Ordonnance concernant la conférence « Diaconie Suisse » de la FEPS (extrait) : art. 2, Mandat**

La conférence « Diaconie Suisse » de la FEPS est active dans les domaines de prestations définis dans le rapport « Diaconie Suisse » du 10 septembre 2014 soumis à l'AD, à savoir, elle

- a. traite des questions stratégiques relatives au positionnement de l'action diaconale des Églises au sein des Églises et dans la société civile ;
- b. prend position, après concertation avec le Conseil, sur des questions actuelles de politique sociale et sociétale ;
- c. crée à intervalles réguliers des lieux d'échange d'expérience sur les préoccupations et les projets diaconaux dans les paroisses, les Églises et les œuvres ;
- d. entretient une plateforme d'information centrale sur l'actualité et les bases de l'action diaconale ;
- e. cultive le dialogue avec le milieu de la recherche académique sur la diaconie ;
- f. promeut les services socio-diaconaux dans les Églises cantonales et veille au maintien à jour des exigences minimales relatives à ces services, à l'autorisation d'exercer un service socio-diaconal et à la tenue de la liste des formations reconnues en Suisse alémanique ;
- g. coordonne et promeut, en collaboration avec les organisations partenaires, les offres de formation continue du domaine de la diaconie ;
- h. entretient les contacts avec des réseaux de diaconie au niveau européen.

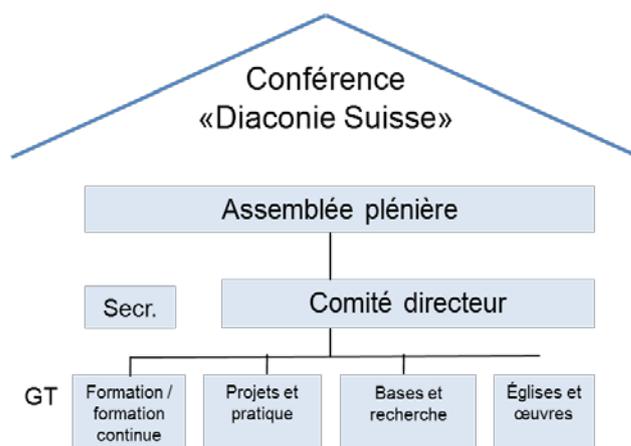
Pour la réalisation de ces tâches, l'ordonnance de la Conférence « Diaconie Suisse » prévoit une structure d'organisation à trois niveaux :

L'*assemblée plénière* est composée de membres des conseils d'Église et des conseils synodaux des Églises membres de la FEPS en charge de la diaconie. Elle a été volontairement créée sur le modèle des conférences cantonales politiques (cf. conférences du secteur de la santé ou des directeurs des affaires sociales).

Le *comité directeur* est responsable de la gestion de la conférence ; il se compose pour moitié de membres de l'assemblée plénière et pour moitié des directions des groupes de travail.

Conformément à la décision de l'AD, quatre *groupes de travail* chargés de la préparation des thématiques sont constitués ; des spécialistes des Églises membres, des institutions diaconales et des œuvres y apportent leur contribution à l'accomplissement du mandat de la conférence.

Le *secrétariat* est responsable de l'accompagnement des organes de la conférence (travail de fond et tâches administratives) et de l'animation du portail « diaconie.ch ». Comme pour la précédente Conférence Diaconie, ces prestations sont assurées par le secrétariat de la FEPS.



### 3 Activités et principaux axes de travail de la conférence « Diaconie Suisse »

#### 3.1 Lancement de la conférence : occupation des charges, commencement des travaux

- Les anciennes institutions diaconales comprenaient pas moins de 150 fonctions au total. Dans les structures de la conférence « Diaconie Suisse », ce nombre a été réduit de plus de la moitié à environ 70. Les premiers travaux de la conférence en 2017 ont consisté à pourvoir les différents organes de la conférence : les Églises cantonales ont mandaté les membres de leurs exécutifs en charge de la diaconie pour siéger à l'*assemblée plénière* ; par ailleurs, à la suite d'un appel lancé, de nombreuses personnes issues des Églises, d'institutions de formation et d'œuvres ont manifesté leur intérêt à collaborer au sein de la conférence, de sorte que tous les groupes de travail ont pu être formés avec des spécialistes chevronnés.

- Parallèlement à la composition des organes de la Conférence, le début de l'année 2017 a également été consacré au lancement des activités concrètes de la conférence. Parmi celles-ci figurait en particulier la reprise et la poursuite des activités de l'ancienne *Conférence du diaconat suisse alémanique (DDK)*. La révision totale requise à cet effet de l'ancien document fondamental de la DDK, l'« Übereinkunft sozial-diaconische Dienste » (accord sur les services socio-diaconaux) ayant été approuvée au premier semestre 2017 par l'ensemble des directions d'Églises et synodes de Suisse alémanique, les anciennes activités de la DDK ont pu être reprises sans interruption et poursuivies par la Conférence.

## 3.2 Principaux axes de travail

Les organes de la conférence « Diaconie Suisse », avec le soutien du secrétariat, déploient une intense activité et traitent de questions touchant aux huit éléments du mandat de la Conférence. Voici à titre d'exemple quelques-uns des principaux axes de travail :

- La conférence « Diaconie Suisse » a repris le mandat de promouvoir « les services diaconaux et [de] veille[r] au maintien à jour des exigences minimales relatives à ces services » (cf. ordonnance ci-dessus, art. 2, let. f. Sur la base de ce mandat, l'assemblée plénière de la conférence a lancé l'enquête « Diakonie und Diakonat in den Kantonalkirchen » (en allemand seulement), au sujet de laquelle on peut retenir les points suivants : en raison des grandes différences dans l'application des exigences minimales relatives à la formation professionnelle socio-diaconale au sein des Églises alémaniques et des différentes compréhensions du ministère socio-diaconal dans les Églises cantonales, les acteurs ont estimé qu'il convenait d'établir une vue d'ensemble de la situation de la diaconie dans les Églises cantonales en procédant à une enquête empirique. Les résultats, présentés lors de l'assemblée plénière du 19 novembre 2018, montrent que pas moins de trois conceptions différentes du ministère socio-diaconal prévalent dans les Églises alémaniques. Dans divers cantons, les collaboratrices et collaborateurs socio-diaconaux exercent leur fonction en tant que ministres consacrés, membres de la direction d'Église (conception similaire à celle des diacres en Suisse romande) ; dans d'autres cantons, ils sont mandatés pour exercer une tâche sociale spécialisée ; enfin, une troisième catégorie de cantons n'a pas élaboré de concept pour la fonction de collaborateur socio-diaconal. La discussion des résultats de l'enquête se poursuivra ces prochaines années au sein de la Conférence.

- Des exemples de bonnes pratiques diaconales sont présentés et échangés à différents niveaux de la Conférence. En outre, les organes de la conférence s'efforcent de faire connaître aux Églises cantonales et aux paroisses les nouveaux défis de la politique sociale et les nouvelles approches diaconales. Dans ce contexte, le groupe de travail « Projets et pratique » se penche depuis un certain temps déjà sur le modèle des « communautés bienveillantes » (« caring communities »). Sous ce titre, des paroisses, en collaboration avec des organisations partenaires, tentent de développer dans des villes et des quartiers une nouvelle culture du soin s'inscrivant dans une démarche de proximité, une culture qui mette au centre le bien-être de tous les membres de la communauté et dans laquelle chacune et chacun assume ses responsabilités. Un colloque national bilingue sera consacré à ce thème en novembre 2019 à Bienne.

Les principales tâches des autres groupes de travail peuvent être résumées comme suit : le GT « Formation et formation continue » a traité de différentes questions touchant à la reconnaissance intercantonale (ordinaire et extraordinaire) des collaboratrices et collaborateurs socio-diaconaux. Les membres du GT « Bases et recherche » ont répertorié les défis sociaux qu'ils ont jugés déterminants pour l'avenir. Les membres du GT « Églises et œuvres » se sont penchés sur les stratégies des Églises cantonales et des œuvres diaconales représentées dans le GT.

- Avec le portail spécialisé « diaconie.ch » – « diakonie.ch » financé par la Conférence des Églises de Suisse alémanique (KIKO), la conférence « Diaconie Suisse » a été chargée de créer une plate-forme en ligne largement reconnue destinée à la publication d'informations de base et de nouvelles d'actualité de la diaconie ecclésiale. La plate-forme a pour vocation de traiter de débats de société importants pour la diaconie et de permettre aux personnes engagées dans le diaconat au sein des paroisses de se procurer rapidement et sans détours des informations spécialisées.

Le portail bilingue a été mis en service en 2017 et est devenu entre-temps un important guichet où les personnes intéressées des Églises cantonales et des paroisses peuvent obtenir des

informations essentielles et des idées pour leur action diaconale. Il donne régulièrement des informations sur des nouveautés et des questions prioritaires de la diaconie, de la société civile et de la politique, et propose aux actrices et acteurs de la diaconie un grand nombre de projets et matériaux intéressants ; en outre, les personnes intéressées par cette profession y trouvent des informations de base sur la formation et la formation continue dans le domaine diaconal. Les chiffres d'utilisation très réjouissants montrent que le portail spécialisé s'est rapidement implanté dans le paysage diaconal. Le portail diaconie.ch est aujourd'hui incontestablement le n°1 sur Internet pour les questions touchant à la diaconie en Suisse.

## 4 Appréciations et perspectives

### 4.1 Évaluation

Après la diaconie, la FEPS travaille désormais sur d'autres projets de mutualisation menés sur mandat de l'Assemblée des délégués ou lancés par le Conseil ; la restructuration du paysage diaconal est souvent considérée comme un projet pilote pour ces autres processus de rapprochement.

Selon les réactions des personnes concernées, les travaux sur ce projet pilote « Conférence Diaconie Suisse » ont pris un très bon départ au cours des deux premières années. De bonnes expériences ont été faites aussi bien avec les différents éléments constitutifs de la Conférence qu'avec leurs prestations. Les aspects positifs suivants peuvent être relevés :

- *Nouvelle constitution : en accord avec le mandat et les objectifs de législation*

L'objectif lié à la « Motion Diaconie » de regrouper les institutions diaconales au sein d'une conférence rattachée à la FEPS est conforme aux dispositions de la nouvelle constitution ; cette dernière stipule que la diaconie relève de la mission – la proclamation de l'Évangile – de l'EERS (cf. § 2, al. 2 : « Elle le proclame par ... la diaconie et l'accompagnement spirituel ... ») ainsi qu'aux objectifs de législation 2019-2022 (cf. objectif 9 : « L'Église évangélique réformée de Suisse est proche des gens par la diaconie et l'aumônerie » avec les mesures à cet effet). Ces bases normatives de la FEPS, respectivement de la future EERS donnent une large assise à l'action de la conférence « Diaconie Suisse ».

- *Effets : la conférence « Diaconie Suisse » accroît la visibilité de la diaconie*

Il ressort des réactions des Églises et des paroisses que la conférence « Diaconie Suisse » contribue à améliorer notablement l'implantation et la visibilité de la diaconie dans les Églises et les paroisses. La Conférence et le portail qui lui est étroitement associé confèrent un « visage » attrayant à la diaconie dans les Églises réformées. Selon l'expérience des personnes concernées, ce visage attrayant doit beaucoup au portail bilingue, qui ne sert pas seulement d'organe d'information de la conférence, mais contribue aussi à faire connaître de multiples façons les engagements sociaux des Églises, et apporte aux acteurs de la diaconie un précieux soutien dans l'accomplissement de leur activité.

Un autre aspect étroitement lié à la visibilité de la Conférence est son attractivité : « Diaconie Suisse » a déjà développé un certain rayonnement qui s'étend également à des domaines apparentés de l'action ecclésiale. Ainsi, différents groupements ont exprimé le souhait de coopérer avec la Conférence (demande de possibilités de publication, collaboration thématique, etc.).

- *Efficacité et efficience : les services diaconaux fournis par un « guichet unique »*

« Diaconie Suisse » représente le premier résultat des récents efforts de mutualisation entrepris par les Églises réformées. L'un des objectifs était de regrouper les anciennes organisations de telle sorte que l'action diaconale puisse être accomplie au niveau national depuis un « guichet unique ». Les représentantes et représentants des Églises cantonales

promouvent la formation et la formation continue, lancent des thèmes et des projets diaconaux et assurent le lien avec les œuvres diaconales.

Selon les personnes concernées, cet objectif est atteint : les organes de la conférence « Diaconie Suisse » constituent le lieu reconnu où sont traitées les questions importantes de la diaconie. En même temps, la Conférence peut contribuer à une prise de conscience commune des nombreuses facettes de l'action diaconale dans les Églises et les paroisses.

*- Structures : les avantages de la forme d'organisation choisie*

La conférence « Diaconie Suisse » a pour fondement l'assemblée plénière, où sont représentés les membres des exécutifs des Églises membres en charge de la diaconie ; elle est ainsi organisée de manière similaire aux conférences cantonales politiques (comme les conférences du secteur de la santé ou des directeurs des affaires sociales). Si dans les anciens organes, les personnes représentées variaient (membres d'exécutif, spécialistes, collaboratrices et collaborateurs de paroisse, représentantes et représentants du secteur de la formation, etc.), la représentation forte et exclusivement issue de la politique ecclésiale au sein de l'assemblée plénière a fait ses preuves. Les sujets peuvent ainsi être directement discutés à un niveau élevé de la politique ecclésiale.

Il faut relever par ailleurs que les anciennes organisations diaconales n'avaient prévu que des taux d'activité réduits pour le soutien administratif de leurs organes ; toute la préparation des dossiers était assumée par les membres des comités respectifs. Les acteurs de la Conférence Diaconie Suisse confirment que les activités de la conférence connaissent une indéniable « professionnalisation », notamment grâce aux synergies produites par la mutualisation ; cela a permis d'augmenter le temps de travail du secrétariat et surtout de lui conférer une responsabilité thématique également.

## 4.2 Défis, perspectives

La conférence « Diaconie Suisse » est toutefois confrontée à divers défis. Si elle a connu un bon départ en tant que « projet pilote » pour les efforts de mutualisation entrepris par la FEPS, certains aspects doivent être pris en compte pour pouvoir continuer à garantir le bon fonctionnement futur de la Conférence.

*- Engagement des Églises cantonales et d'autres institutions concernées*

De nombreux spécialistes de la diaconie issus des Églises cantonales, d'institutions de formation et d'institutions diaconales s'engagent au sein des organes de la conférence. C'est en grande partie grâce à leurs connaissances que les sujets peuvent y être débattus de manière compétente. Le succès du travail de la Conférence dépend donc dans une mesure non négligeable de l'engagement de ces personnes intéressées et qualifiées. Il convient de rendre hommage à cet engagement auquel nous devons beaucoup. Et il faut continuer de veiller à ce que les activités dans les organes de la conférence soient attrayantes et enrichissantes pour leurs membres et soutenir l'engagement des personnes concernées.

*- Financement à long terme*

Dans la phase initiale, le financement de la conférence était respectivement assuré par des fonds de la FEPS (affectés précédemment à la Conférence Diaconie), de l'accord sur les services socio-diaconaux (« Übereinkunft sozial-diakonische Dienste ») (ex-DDK) et de la KIKO (financement de départ de diaconie.ch).

Si les deux premières sources de financement sont axées sur le long terme, le financement futur du portail spécialisé n'est pas assuré. Le portail est apprécié par un large public et suscite des échos très positifs qui soulignent sa haute qualité et montrent qu'il est considéré aujourd'hui comme un outil indispensable pour le travail socio-diaconal dans les Églises ; mais malgré cette appréciation, la consolidation financière du portail reste un enjeu important.

Assemblée des délégués du 16 au 18 juin 2019 à Winterthour

## Respect de la Constitution et du droit international, motion de l'Église évangélique réformée du canton de Bâle-Campagne et de cosignataires des 3 et 4 novembre 2014 : réponse du Conseil

### Propositions

1. L'Assemblée des délégués prend connaissance de la réponse du Conseil à la motion « Respect de la Constitution et du droit international » déposée les 3 et 4 novembre 2014 par l'Église évangélique réformée du canton de Bâle-Campagne et des cosignataires.
2. L'Assemblée des délégués classe la motion « Respect de la Constitution et du droit international ».

Berne, le 11 avril 2019  
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil

Le Président

Gottfried Locher

La Directrice du Secrétariat

Hella Hoppe

Lors de leur assemblée des 3 et 4 novembre 2014 à Berne, les délégués de la Fédération des Églises protestantes de Suisse ont adopté une motion chargeant le Conseil de « s'engager en faveur du respect de la Constitution et du droit international » (procès-verbal de l'AD d'automne 2014, p. 25). Le souhait était qu'un document exprime une position aussi œcuménique que possible.

La FEPS a institué un groupe de travail dont faisaient partie, outre deux collaborateurs du Secrétariat, des représentant-e-s des Églises catholique romaine et catholique-chrétienne. Les textes ont été rédigés par la partie protestante, puis discutés au sein du groupe et remaniés. Un premier projet a été soumis en début d'été 2015 au Conseil, qui en a validé la publication en août de cette même année sous le titre « Recherchez la justice. La relation entre démocratie et droit de l'homme ».

([https://www.kirchenbund.ch/sites/default/files/media/pdf/themen/menschenrechte/MR\\_2015/08\\_la\\_relation\\_entre\\_democratie\\_et\\_droits\\_de\\_l\\_homme.pdf](https://www.kirchenbund.ch/sites/default/files/media/pdf/themen/menschenrechte/MR_2015/08_la_relation_entre_democratie_et_droits_de_l_homme.pdf)).

La structure, le contenu et le style de l'étude visaient deux objectifs. D'une part, il fallait initier pas à pas un lectorat grand public à ce thème complexe du point de vue théorique. D'autre part, la langue utilisée devait rester accessible au plus grand nombre étant donné les débats ayant lieu dans la société. C'est pourquoi les motifs et intentions relevant de la théologie biblique sont explicitement posés dans l'étude, en introduction (volets : Droit et justice, La relativité de la souveraineté du souverain, Le bien-être des plus faibles). Toutefois, dans les sections qui suivent, les auteurs renoncent délibérément à utiliser un langage théologique ou ecclésial au sens strict. Par un plaidoyer initial revendiquant la confiance réciproque comme fondement indispensable de l'État de droit libéral, le texte interpelle le lecteur dans les situations concrètes de sa vie quotidienne. La légitimité démocratique et la démocratie de droit sont ensuite présentées comme structures de l'État et du droit génératrices de confiance. Par le développement du texte et l'argumentation, les auteurs entendent justifier que les droits de l'homme et le droit international soient des garanties du droit servant l'intérêt de chaque citoyen ou citoyenne.

Lors de son AD d'automne 2015, l'Assemblée des délégués a pris connaissance du texte, approuvé le rapport sur la motion et demandé au Conseil « d'utiliser cette étude comme guide et comme référence dans son évaluation de questions politiques d'actualité sur la démocratie, les droits de l'homme et le droit international » (procès-verbal de l'AD d'automne 2015, p. 27). Trois documents de la FEPS ont répondu à cette demande au cours des années suivantes.

À l'occasion de la Journée des droits de l'homme du 10 décembre 2015, la Conférence des évêques suisses, l'Église catholique chrétienne de Suisse et la Fédération des Églises protestantes de Suisse ont publié, dans une première étape, un appel commun portant le même titre que l'étude. Les signataires y exprimaient leur inquiétude en observant « que la volonté populaire, dans le débat politique, est de plus en plus souvent dressée contre les droits humains ». Les trois Églises nationales de Suisse rappelaient alors que : « L'ordre juridique ne s'approche de l'exigence de justice qu'en acceptant de se mesurer aux droits fondamentaux. » ([https://www.kirchenbund.ch/sites/default/files/web\\_re\\_flyer\\_franz.pdf](https://www.kirchenbund.ch/sites/default/files/web_re_flyer_franz.pdf))

En deuxième étape de mise en œuvre du mandat de l'AD, la FEPS a publié en 2016 une version brève de l'étude portant le même titre, sous forme de brochure « 10 Questions – 10 Réponses » (<https://www.kirchenbund.ch/sites/default/files/publikationen/pdf/10-antworten-recherchez.pdf>). En commençant par demander « Pourquoi rechercher la justice ? », en posant ensuite des questions concrètes sur la démocratie, pour arriver à l'interrogation finale « Pourquoi obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ? », la brochure rassemble les thèmes et les arguments de l'étude ramenés à dix réponses concises et percutantes.

La troisième étape de mise en œuvre a pris place avant la votation sur l'initiative populaire « Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination) » du 25 novembre 2018, quand la FEPS s'est adressée au grand public avec un document concis intitulé « Pour le bien de la communauté »

([https://www.kirchenbund.ch/sites/default/files/media/pdf/themen/publikationen/selbstbestimmunginitiative\\_gegen\\_fremde\\_richter\\_urteilsfindung\\_fr.pdf](https://www.kirchenbund.ch/sites/default/files/media/pdf/themen/publikationen/selbstbestimmunginitiative_gegen_fremde_richter_urteilsfindung_fr.pdf)). Ses trois messages – « Unis dans la fraternité », « Contre la tendance du souverain à se prendre pour un dieu » et « Le bien d'une personne individuelle l'emporte sur les normes de l'État et les principes politiques » – visaient à aider les citoyens et citoyennes à se forger une opinion, d'un point de vue relevant résolument de la théologie ecclésiale. La *clausula Petri* (Ac 5,29) limite le pouvoir auquel les hommes peuvent prétendre et offre aux chrétiens et chrétiennes – en accord avec les confessions de foi réformées – la mesure à utiliser pour donner forme au régime étatique et politique.

L'enjeu défendu par la motion, soit l'engagement en faveur de la Constitution et du droit international, ne s'arrête pas aux mesures mentionnées ci-dessus. Le Conseil a bien l'intention d'intégrer cette thématique aux nouveaux objectifs de la législature, aux chiffres 12 et 13 : Mesure 12.2 « Nous prenons position en faveur de la protection inaliénable de la vie et de la dignité humaine et pour la reconnaissance universelle des droits humains. » et au niveau concret avec la mesure 12.4 « Nous participons au Polit-Forum, pour assumer notre responsabilité en tant qu'Église dans la démocratie. » ; mesures 13.1 « Nous entretenons nos relations avec l'exécutif et le législatif ainsi qu'avec les partis et les organisations faïtières au niveau fédéral. » et 13.2 « Nous apportons notre expertise éthique et théologique en siégeant dans des commissions extraparlimentaires. » Ces mesures reflètent bien la compréhension spécifique que les réformés ont de la souveraineté du Christ sur terre, selon laquelle communauté chrétienne et communauté citoyenne sont indissociables.

Assemblée des délégués du 16 au 18 juin 2019 à Winterthur

## Famille – mariage – partenariat – sexualité dans une approche protestante, motion de l'Église évangélique réformée du canton de Saint-Gall du 19 au 21 juin 2016 : rapport et réponse du Conseil

### Propositions

1. L'Assemblée des délégués prend connaissance du rapport du Conseil à la motion « famille – mariage – partenariat – sexualité dans une approche protestante » déposée les 19 au 21 juin 2016 par l'Église évangélique réformée du canton de Saint-Gall.
2. L'Assemblée des délégués adopte la position du Conseil.
3. L'Assemblée des délégués classe la motion « famille – mariage – partenariat – sexualité dans une approche protestante ».

Berne, le 25 avril 2019  
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil  
Le Président  
Gottfried Locher

La Directrice du Secrétariat  
Hella Hoppe

# Rapport relatif à la motion

Le rapport du Conseil se compose de deux parties : la partie A présente le contexte, la composition du groupe de travail et les conclusions du Conseil. Cette partie expose la position du Conseil et les réflexions concernant la poursuite de la démarche.

La partie B contient le rapport non modifié sur les résultats du groupe de travail « Famille, mariage, partenariat et sexualité » institué par le Conseil.

## Partie A

### 1 Contexte

La motion de l'Église évangélique réformée du canton de Saint-Gall sur le thème famille – mariage – partenariat – sexualité du point de vue protestant a été présentée à l'occasion de l'Assemblée des délégués (AD) de la Fédération des Églises protestantes de Suisse, qui s'est déroulée du 19 au 21 juin 2016 à Warth.

En acceptant la motion, l'Assemblée des délégués a chargé le Conseil :

1. de constituer un groupe de travail de composition équilibrée (sexes, âges, professions, etc.) qui se consacrera à la thématique « famille – mariage – partenariat – sexualité dans une approche protestante »,
2. de rapporter à l'Assemblée des délégués sous la forme appropriée les résultats des travaux de ce groupe,
3. de lui soumettre des propositions de marche à suivre se dégageant du rapport.

Afin de donner au Conseil et au groupe de travail plus de temps pour répondre à la motion, le délai de traitement a été porté à trois ans.

### 2 Groupe de travail

La motion a été transmise au Conseil à un moment où le Secrétariat et le Conseil étaient déjà très sollicités par la commémoration de la Réforme et la révision de la Constitution. La prolongation du délai d'un an représentait donc une bonne mesure et laissait suffisamment de temps pour traiter la motion de manière appropriée en veillant à une composition équilibrée du groupe de travail. La composition équilibrée du groupe de travail et les demandes envoyées aux personnes concernées ont pris un certain temps. Le Conseil de la FEPS a institué le groupe de travail requis pour la motion en janvier 2018 et l'a chargé de traiter la thématique « famille – mariage – partenariat – sexualité dans une approche protestante ». Les personnes suivantes ont participé au groupe de travail :

- Catherine Berger-Meier, avocate spécialisée en droit de la famille et conseillère synodale de l'Église réformée du canton d'Argovie
- Jürg Buchegger, docteur en théologie et pasteur à Frauenfeld
- Regula Lehmann, responsable des projets familiaux à la fondation Future CH
- Paolo Tognina, pasteur, rédacteur de « Voce evangelica »
- Daniel Reuter, vice-président du Conseil de la FEPS
- Kristin Rossier Buri, ancienne membre du Conseil de la FEPS et pasteure à la retraite
- Sabine Scheuter, pasteure, présidente de la Conférence Femmes de la FEPS et chargée de l'Église réformée de Zurich pour le développement du personnel et la diversité

Damian Kessi a été chargé par le Secrétariat de diriger le groupe de travail. Daniel Reuter en a pris la présidence.

Le Conseil de la FEPS a renoncé à formuler des questions directrices. L'ensemble des thèmes a été formulé dans la motion de manière ouverte et devrait également parvenir au groupe de travail sous cette forme. Il a donc pu travailler sur les thèmes de manière impartiale.

Le groupe de travail a soumis son rapport final au Conseil de la FEPS en janvier 2019. Le rapport sur les résultats, qui n'a subi aucune modification, est mis à la disposition de l'Assemblée des délégués dans la partie B du présent rapport.

### 3 Conclusions du Conseil

Le rapport du groupe de travail montre l'importance du dialogue au sein de l'Église évangélique réformée relatif aux thématiques de la famille, du mariage, du partenariat et de la sexualité. Il n'a pas été possible de dégager une vision protestante unique pour plusieurs des questions abordées par le groupe de travail. À de nombreuses reprises, des positions différentes, parfois contradictoires, ont été formulées. Un examen approfondi des questions relatives à la famille, au mariage, au partenariat et à la sexualité par la Fédération des Églises est prévu dans le cadre de la législature 2019-2022, et les objectifs de législature offrent ici de nombreux points d'ancrage.

Les thèmes mentionnés dans la motion ont une grande importance pour la FEPS et ses Églises membres et doivent également faire l'objet d'une discussion étendue dans les Églises membres afin que les différentes orientations et opinions aient suffisamment d'écho. L'atmosphère de respect mutuel et de questionnement dans laquelle les membres du groupe de travail ont mené les discussions a été exemplaire. Une telle attitude est souhaitable pour la discussion au sein de l'Église évangélique réformée et unit les participants malgré des points de vue clairement divergents.

Le rapport souligne également que la question de l'ouverture du mariage aux couples homosexuels est au cœur des réflexions sur la famille, le mariage, le partenariat et la sexualité. Cette question a fait ressortir une variété de points de vue pertinents pour l'Église. Il s'agit, par exemple, de visions différentes de la famille, des questions d'accès à l'adoption et à la médecine reproductive, et d'opinions concernant l'importance du mariage dans la société.

### 4 Développements parallèles

Depuis la soumission de la motion au Conseil, plusieurs développements parallèles ont eu lieu, qui accentuent l'urgence d'une prise de position à propos de l'ensemble des thèmes exposés dans la motion.

L'initiative parlementaire 13.468 « Mariage civil pour tous » a été déposée au Conseil national en été 2013. Le 18 mars 2019, la Commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-N) a mis en consultation l'avant-projet relatif à l'ouverture du mariage aux personnes de même sexe. Le délai fixé expire le 21 juin 2019. La FEPS participe au processus de consultation et a demandé une prolongation du délai afin que les discussions de l'AD d'été 2019 puissent être incluses dans sa réponse.

À la demande du Conseil, l'Institut de théologie et d'éthique ITE a entamé en 2018 une réflexion sur le sujet « mariage et partenariat ».

## 5 Position du Conseil

### 5.1. Remarques préliminaires

Sur la base des conclusions du rapport du groupe de travail et à cause des développements actuels, le Conseil de la FEPS entend concentrer ses réflexions sur la question de l'ouverture du mariage aux couples de même sexe. Le Conseil souhaite que le dialogue sur l'ouverture du mariage aux couples de même sexe soit mené de manière intensive au sein des Églises membres de la FEPS et entre elles. La question peut potentiellement accabler et endommager notre communion ecclésiale à long terme. En raison de la complexité de ces questions, d'une multitude de facteurs d'influence et du risque de conflit potentiel, le Conseil ne souhaite pas prendre d'autres mesures dans ce dossier sans consulter au préalable l'AD.

Le Conseil est d'avis que des questions touchant chaque personne au plus profond de son être et suscitant des convictions et des émotions liées à la biographie de chacun doivent être abordées avec un soin tout particulier. En même temps, les contextes politique, social, ecclésial et œcuménique doivent être pris en compte en plus de convictions et de sentiments très personnels.

Il est également indispensable de distinguer les plans ecclésial et étatique. Les prises de position ecclésiales sur la législation de l'État diffèrent des déclarations de l'Église sur sa propre pratique. Les deux puisent à la même source mais elles ne sont ni identiques ni en référence l'une à l'autre.

Le Conseil soumet donc à l'AD une position qui contient des déclarations importantes sur l'ouverture du mariage aux couples homosexuels exprimées dans quatre thèses. La position du Conseil est exposée au point 5.2.

### 5.2. Position

1.  
Nous ne pouvons pas choisir notre orientation sexuelle. Nous l'intégrons comme une expression de notre plénitude de créature.  
Peu importe notre propre orientation sexuelle, nous accueillons les personnes homosexuelles avec respect et nous nous acceptons les uns les autres comme frères et sœurs en Christ.
2.  
Dans l'Église réformée, il y a des opinions favorables et des opinions défavorables à l'ouverture du mariage aux couples de même sexe.  
Les positions favorables et défavorables se fondent toutes sur des traditions théologiques et bibliques. Elles présentent chacune des arguments importants et doivent donc être intégrées dans le dialogue autour du mariage au sein de l'Église.
3.  
Le dialogue au sein de l'Église sur l'ouverture du mariage aux couples de même sexe doit être mené dans une attitude fraternelle de respect mutuel et de respect des convictions d'autrui.  
Le débat sur cette question soulève des conflits qui mettent notre communion ecclésiale à rude épreuve.

4.

La liberté de conscience des pasteures et des pasteurs doit être respectée. Nous ne devons pas sous-entendre que l'introduction ou le rejet de certains actes cultuels équivaldrait à abandonner le fondement commun des Écritures et de la foi réformée.

## 6 Poursuite du processus

### 6.1 Assemblée des délégués

Le Conseil soumet à la discussion au plan national les thèses formulées ci-dessus. Les Églises membres en tireront des conclusions pour ce qui est des actes ecclésiastiques (bénédictions). Le Conseil invite les délégués à procéder à un échange de vues sur ces questions en groupes et demande à l'Assemblée des délégués d'adopter la position du Conseil.

Le protestantisme est né de disputations relatives à la vérité de l'Évangile et de l'Église de Jésus-Christ. La dispute fraternelle est la marque de fabrique de l'Église réformée *semper reformanda*. Malgré tout leur plaisir pour la contestation, les réformés sont d'abord et avant tout des personnes qui écoutent : la Parole de Dieu, tout comme les paroles de leurs frères et sœurs. L'expression « *semper reformanda* » fait référence à la curiosité réformée, toujours en éveil, pour des façons de voir novatrices, ainsi qu'au courage de s'y ouvrir sans crispation.

### 6.2 Conseil

Les résultats de la discussion à l'AD et les résolutions de l'AD seront intégrés dans la réponse à la consultation sur l'avant-projet « Mariage civil pour tous » de la Commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-N). Les résultats du travail de l'Institut de Théologie et d'Éthique ITE seront mis à la disposition des délégués et des Églises membres de la FEPS.

Les objectifs législatifs 2019-2022 permettent de traiter les thèmes de la motion au cours de la législature actuelle et offrent une multitude de points de référence pour leur traitement ultérieur.

Les travaux se poursuivront sur la base des positions antérieures du Conseil :

<b>Année de parution</b>	<b>Titre</b>
1995	Ehe und Familie für homosexuelle Paare? Rechtliche und ethische Aspekte (en allemand uniquement) <sup>1</sup>
2001	Qui a peur des homosexuelles ? Évaluation et discussion des prises de position des Églises protestantes de Suisse <sup>2</sup>
2005	Couples du même sexe. Repères éthiques sur la « Loi fédérale sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe » <sup>3</sup>

### 6.3 Classement de la motion

Le Conseil demande de classer la motion. Il continuera à traiter les questions qui y sont exposées dans le cadre de son programme de législature.

---

<sup>1</sup> Disponible en ligne: <https://www.kirchenbund.ch/sites/default/files/publikationen/pdf/ISE-49.pdf>

<sup>2</sup> Disponible en ligne: <https://www.kirchenbund.ch/fr/publications/ies-textes-jusqu-2004/qui-peur-des-homosexuelles>

<sup>3</sup> Disponible en ligne: <https://www.kirchenbund.ch/sites/default/files/publikationen/pdf/Gleichgeschlechtliche-Paare-fr.pdf>

## Partie B

# « Famille – mariage – partenariat – sexualité : dans une approche protestante » – Rapport sur les conclusions du groupe de travail

## 1 Composition du groupe de travail

Au printemps 2018, le Conseil de la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS) a créé un groupe de travail chargé de se pencher sur les questions de la famille, du mariage, du partenariat et de la sexualité d'un point de vue protestant-réformé.

Le groupe de travail était composé de Mmes et MM. Catherine Berger-Meier, avocate spécialisée en droit de la famille et conseillère synodale de l'Église réformée d'Argovie ; Jürg Buchegger, Dr. théol et pasteur à Frauenfeld ; Regula Lehmann, responsable des projets Famille à la Fondation « Zukunft CH » ; Paolo Tognina, pasteur et rédacteur en chef de « Voce evangelica » ; Daniel Reuter, membre du Conseil de la FEPS ; Kristin Rossier Buri, anciennement membre du Conseil de la FEPS, pasteure à la retraite, ainsi que Sabine Scheuter, pasteure, présidente de la Conférence des femmes de la FEPS et responsable du développement du personnel et de la diversité au sein de l'Église réformée de Zurich.

Le groupe de travail était présidé par Daniel Reuter, membre du Conseil. Damian Kessi a été chargé par le secrétariat de diriger le projet. Il a également participé aux réunions.

## 2 Méthode de travail du groupe de travail

Lors de six réunions en 2018 et d'une réunion en 2019, le groupe de travail a discuté de manière intense des sujets mentionnés dans la motion. Les membres du groupe ont été invités à lire des textes préparatoires avant chaque réunion et à commenter le résumé des résultats de la réunion précédente.

Le Conseil de la Fédération des Églises protestantes de Suisse n'avait pas donné d'instructions au groupe de travail. Il lui a simplement demandé d'adopter consciemment un point de vue réformé sur les sujets mentionnés dans la motion. Compte tenu du grand nombre et de l'ampleur des sujets, le groupe de travail a établi un certain nombre de priorités et d'axes thématiques. Il a adopté une approche exploratoire, examiné les sujets possibles, défini ses positions et identifié des lignes de conflit. Le but du groupe de travail n'était pas de présenter en conclusion une vision protestante réformée uniforme des sujets mentionnés dans la motion.

Les membres du groupe de travail se sont rencontrés avec respect et dans une attitude commune de questionnement. S'il y a eu des discussions passionnées, les débats pour définir des points de vue protestants réformés ont été marqués par un esprit ouvert aux différentes perspectives permettant de gérer les éventuelles dissensions.

## 3 Résumé de la discussion

Les paragraphes suivants résument la discussion et reflètent les positions et les lignes de conflit. La structure suit les sujets dans leurs grandes lignes : la famille, le mariage, le partenariat et la sexualité. Les priorités adoptées par le groupe de travail apparaissent de manière évidente.

### 3.1 Famille

Le groupe de travail considère le renforcement des relations familiales comme une mission essentielle de l'Église. De manière générale, il note que la famille a une grande valeur tant pour l'Église que pour la société. La famille est un lieu de socialisation, de transmission des valeurs et de la foi.

Les évolutions sociales ont une grande influence sur la façon dont la famille est définie au sein de la société et sur la manière dont la vie familiale est façonnée. Depuis des années, on observe une pluralisation des modes de vie et des formes familiales. Dans le même temps, les familles deviennent des structures de plus en plus petites et ne sont plus définies uniquement par les liens du sang (adoption, familles recomposées, enfants placés en famille d'accueil, etc.). Les évolutions de la médecine conduisent à fonder les familles plus tardivement et ses membres vivent de plus en plus longtemps. La pression exercée sur les relations familiales s'accroît, le travail rémunéré, l'école, les travaux ménagers, les loisirs, etc. se déroulant à des rythmes différents et imposant des exigences différentes à chacun des membres de la famille. En dépit d'une pluralisation croissante, ce sont encore principalement les femmes qui, en plus du travail rémunéré, s'occupent des travaux ménagers et de la famille.

Ces évolutions affectent directement les familles d'aujourd'hui et confrontent l'Église à de nouveaux besoins et questions. L'Église doit prendre conscience de la pluralisation des formes familiales et soutenir les relations familiales. L'Église se doit d'être un lieu ouvert à toutes les formes de famille. La pluralisation des formes familiales offre des opportunités pour le travail ecclésial (prédication, diaconie) et il faut en tenir compte.

Il convient de noter que l'offre des Eglises pour les familles est déjà très diversifiée : conseil conjugal, accompagnement pastoral, cultes en famille, entretiens de préparation au mariage, cours destinés aux parents, offres de repas de midi, semaines de vacances, etc. sont des exemples de services qui renforcent et soutiennent les familles. Ces services devraient être étendus et renforcés. L'Église doit par ailleurs se tenir aux côtés des faibles, des victimes et des marginaux et les soutenir aussi politiquement. Aujourd'hui encore, les mères célibataires et celles qui travaillent font souvent partie de ces groupes défavorisés.

### 3.2 Mariage

Le groupe de travail est d'accord pour dire que le mariage en tant que relation stable jouit d'une grande considération au sein de la société. Aujourd'hui encore, le mariage est considéré par beaucoup de couples comme la forme idéale de communauté de vie. Les membres du groupe rejettent les revendications d'un « mariage light » étant donné qu'en Suisse il est possible de conclure un contrat de concubinage. Il ne voit donc pas la nécessité d'introduire une réglementation sur le modèle du pacte civil de solidarité français (PACS). Le groupe de travail craint le manque d'engagement et de solidarité d'une telle relation dans la durée. Ainsi une personne qui renonce à un travail rémunéré au profit de la garde des enfants ne dispose d'aucune sécurité financière après une éventuelle dissolution du PACS. Le PACS peut en outre être rompu unilatéralement. Le groupe de travail renvoie ici à la solidarité avec les plus faibles de la société et appelle la Fédération des Églises à se prononcer contre la création d'un « mariage light » lors d'une éventuelle consultation.

Les discussions au sujet des différentes conceptions du mariage et de leurs justifications bibliques/théologiques restent quant à elles controversées. La discussion sur une vision protestante réformée du mariage débouche sur une dissension fondamentale : une partie du groupe justifie le mariage en se basant sur le récit de la Création et la théologie de l'alliance, tandis qu'une autre partie articule sa conception du mariage autour des valeurs bibliques.

La question de l'ouverture du mariage aux couples de même sexe a joué un rôle central dans les débats. Les discussions ont fait apparaître deux positions divergentes :

### 3.2.1 Position a)

*Le mariage est une relation entre un homme et une femme qui touche à toutes les dimensions de leur être. En tant qu'institution, le mariage est instauré par Dieu et s'inscrit dans la durée. Le mariage a également une signification spirituelle. L'alliance entre l'homme et la femme renvoie symboliquement à l'alliance de Dieu avec son peuple et du Christ avec sa communauté. La possibilité de transmettre la vie est considérée comme une caractéristique importante du mariage. Les enfants y jouent un rôle particulier. La conception de la vie conjugale est basée sur les valeurs bibliques et la Règle d'or. La monogamie, la pérennité et l'exclusivité sont normatives.*

*La relation entre partenaires de même sexe ne doit pas être appelée mariage puisqu'il n'y a aucune justification biblique au mariage pour les couples de même sexe et que la Bible rejette la pratique homosexuelle.*

Cette position est en adéquation avec le récit de la Création et la théologie de l'alliance. Elle met l'accent sur la complémentarité des sexes et la possibilité de transmettre la vie.

### 3.2.2 Position b)

*Le mariage est une communauté de vie monogame conclue de manière durable par deux personnes. La qualité et la stabilité de la relation sont au premier plan. Les valeurs bibliques centrales vécues dans le mariage sont : la solidarité, la pérennité, l'engagement, l'amour et la Règle d'or. Le mariage est une union conclue pour la vie, mais il peut aussi échouer.*

#### Variante b 1)

*Les couples de même sexe devraient pouvoir s'engager dans une forme de relation qui soit égale en matière d'héritage, de droit social et de droit civil. Celle-ci ne doit toutefois pas être appelée mariage et présenter des différences importantes en ce qui concerne la procréation médicalement assistée.*

#### Variante b 2)

*Le mariage peut également être homosexuel, puisque ce sont les valeurs vécues et transmises au sein de la relation qui sont déterminantes et non les facteurs biologiques. C'est précisément parce que le mariage correspond à un idéal social qu'il doit être ouvert à tous.*

Les valeurs vécues dans le mariage sont au cœur de la justification de la position b). Parmi les représentants de cette position, on constate des divergences en ce qui concerne l'ouverture du mariage aux couples de même sexe. Les représentants de la variante b 1) préconisent une égalité juridique tout en insistant sur une distinction terminologique. Ils critiquent l'extension de la notion de mariage aux couples de même sexe dans la mesure où celle-ci rendrait impossible une différenciation.

Les représentants de la variante b 2) accueillent favorablement l'ouverture du mariage aux couples de même sexe car pour eux, ce sont les valeurs vécues dans le mariage qui sont déterminantes.

Au sein du groupe de travail, la différence entre b 1) et b 2) correspond également à une distinction en fonction de la région linguistique : alors que la variante b 2) est mise en avant par les représentants de la Suisse alémanique, la variante b 1) est privilégiée par les représentants de la Suisse romande et de la Suisse italienne. Il convient toutefois de vérifier

si cette distinction est représentative et si elle constitue une différence fondamentale en fonction de la région linguistique.

Il faut s'attendre à ce que cette dissension fondamentale entre justification à travers les valeurs bibliques et justification basée sur le récit de la Création et la théologie de l'alliance se retrouve au niveau des Eglises. Ce qui influencerait le positionnement de la Fédération et de ses Eglises membres face à l'ouverture juridique du mariage aux couples de même sexe, qui fait actuellement l'objet de discussions au niveau politique.

Dans ce contexte, le lien étroit entre mariage civil et mariage religieux joue également un rôle. Une extension du concept de mariage et l'introduction d'un mariage civil entre partenaires de même sexe signifieraient que le mariage religieux serait d'un point de vue juridique également ouvert aux couples de même sexe disposant d'un acte de mariage.

### 3.2.3 Le mariage au sein de la société plurireligieuse

En raison de la pluralisation religieuse progressive de la Suisse, la proportion de mariages mixtes du point de vue de la religion augmente également. Pour les Eglises réformées, cela a non seulement pour conséquence la diminution du nombre de mariages religieux mais influence aussi le contenu et la forme des entretiens préparatoires ou l'accompagnement, ainsi que la pratique liturgique. La question de la socialisation religieuse des enfants issus de mariages religieux mixtes est également pertinente pour l'Église. Ces questions jouent un rôle dans la pratique ecclésiale et devraient être abordées dans le cadre du dialogue œcuménique et interreligieux. Même si des mesures importantes ont déjà été prises dans le domaine de l'œcuménisme, le sujet ne doit pas être négligé.

## 3.3 Bénédiction des couples de même sexe

Dans le cadre d'un éventuel « mariage pour tous », se pose la question de la bénédiction du mariage pour les couples de même sexe. Les positions a) et b) présentées dans les paragraphes précédents ont des conséquences différentes sur la réponse à la question.

Les représentants de la position a) comprennent la bénédiction comme transmise par l'Église de la part de Dieu. Par conséquent, les pasteurs et l'Église ne peuvent bénir que ce que Dieu bénirait. Selon cette position, les relations entre couples de même sexe ne peuvent être bénies, la Bible rejetant la pratique homosexuelle.

De leur côté, les représentants de la position b) appliquent les mêmes critères aux couples de même sexe qu'aux couples hétérosexuels. L'Église elle-même ne marie pas, c'est la tâche de l'État. À l'Église, un couple exprime comment il souhaite vivre et affirme vouloir donner de l'espace à la foi au sein de la vie commune. Par conséquent, selon cette position, les couples de même sexe peuvent également être bénis s'ils en remplissent les conditions et ont, par exemple, mené des entretiens préparatoires avec le pasteur.

Pour les représentants de la variante b 1), les dispositions actuelles (bénédiction dans des circonstances particulières), telles qu'elles figurent dans les ordonnances ecclésiastiques de la plupart des Églises cantonales, sont suffisantes. L'égalité juridique des couples de même sexe peut être atteinte sans étendre le concept du mariage aux couples de même sexe.

Les représentants de la variante b 2) sont favorables à une cérémonie de bénédiction de mariage pour les couples de même sexe et pour appeler mariage de tels actes de bénédiction.

Pour tous les membres du groupe de travail, il est important que la liberté de conscience du pasteur qui accomplit cette tâche soit préservée.

### 3.4 Sexualité

Les membres du groupe de travail soulignent que la sexualité est un don de Dieu ayant pour but d'enrichir la vie. Du point de vue du protestantisme réformé, il faut souligner le côté positif de la sexualité sans pour autant en nier les zones grises. Trop souvent dans les Eglises, les tabous et le manque de parole prédominent dans ce domaine.

Une certaine orientation éthique est indiquée. Il convient en particulier de rappeler que la sexualité, lorsqu'elle est vécue dans un contexte d'amour et de responsabilité, est une énergie positive forte. Si elle est vécue de manière égoïste et irresponsable, elle peut au contraire avoir un effet destructeur.

Dans la vie professionnelle quotidienne des pasteurs, il y a souvent une tension entre la proximité nécessaire (p. ex. les embrassades, les contacts pendant les entretiens pastoraux) et la crainte de franchir les limites<sup>4</sup>. Plusieurs membres du groupe de travail voient ici la nécessité d'agir, p. ex. sous forme d'une aide pour les pasteurs quant à la manière de gérer ce genre de situation.

### 3.5 Adoption

L'adoption d'enfants par des couples sans enfants est clairement réglementée par la loi. Les personnes seules qui remplissent certains critères peuvent adopter un enfant à partir de 35 ans. Les couples de même sexe vivant en partenariat enregistré n'ont pas la possibilité d'adopter des enfants ensemble. L'adoption des enfants du conjoint par des partenaires de même sexe est possible depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pour tous les membres du groupe de travail, l'intérêt de l'enfant prime en matière d'adoption. Ils évaluent toutefois différemment les facteurs d'influence.

Une partie du groupe vote en faveur de l'égalité juridique des couples de même sexe. Ils sont donc favorables à la libéralisation du droit de l'adoption. Selon eux, le fait que les parents soient de sexe opposé ou de même sexe n'a aucune influence sur la qualité du développement de l'enfant. De ce point de vue, l'amour, la sécurité, la confiance et la stabilité sont des critères plus importants dans la relation parent-enfant que la différence de sexe des parents. L'important est que les parents assument leurs responsabilités. Les critères auxquels les parents adoptifs potentiels doivent satisfaire pour être éligibles à l'adoption sont élevés et le respect de ces critères est étroitement contrôlé par les autorités publiques. L'exclusion des couples de même sexe de l'adoption constitue de ce point de vue une discrimination. Selon eux, l'adoption par des couples de même sexe est dans l'intérêt de l'enfant, l'adoption permettant de minimiser les relations instables, les conflits et le changement fréquent de référents.

Une autre partie du groupe de travail est d'un avis contraire : ces membres du groupe de travail attribuent un rôle central au lien entre l'enfant et ses parents biologiques. Pour eux aussi, la confiance et la stabilité sont des critères importants dans la relation parent-enfant. Ils soulignent toutefois que chaque enfant a droit à l'expérience d'un père et d'une mère et considèrent que la complémentarité du sexe des parents est importante pour l'enfant et la formation de son identité. Permettre l'adoption d'un enfant par un couple homosexuel ou par une personne célibataire reviendrait à le priver délibérément de l'expérience d'un père ou d'une mère. Cela ne serait pas dans l'intérêt de l'enfant.

---

<sup>4</sup> Les pasteurs peuvent se trouver des deux côtés : ils peuvent aussi bien franchir les limites d'autrui que subir eux-mêmes de telles violations.

### 3.6 Procréation médicalement assistée

La procréation médicalement assistée a un lien avec les thèmes de la famille, du mariage, du partenariat et de la sexualité mentionnés dans la motion ; c'est pourquoi le groupe de travail a traité certains aspects de la procréation médicalement assistée de manière ponctuelle et du point de vue des familles et des enfants concernés. Ils sont conscients que ce sujet est complexe et qu'il faut des experts confirmés pour l'aborder.

La question de la parentalité biologique constitue un point de désaccord au sein du groupe de travail : alors que certains membres du groupe rejettent par principe les dons anonymes parce qu'ils sont contraires à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, qu'ils ne sont pas dans l'intérêt de l'enfant et qu'ils entraînent des crises d'identité importantes chez les personnes concernées, d'autres considèrent les dons anonymes comme étant acceptables dans une certaine mesure.

Les membres favorables soulignent que la question du don anonyme doit être abordée au sein de la famille et qu'une discussion appropriée à ce sujet doit être proposée à l'enfant concerné. Selon cette position, la famille s'enrichit ainsi d'un thème qu'elle doit traiter aux côtés d'autres sujets. L'enfant né d'un don anonyme ne subit toutefois pas de désavantage notable.

Les deux groupes s'entendent pour dire qu'ils voient d'un œil critique ou rejettent la gestation pour autrui pour diverses raisons. Ils y voient par exemple le risque d'une exploitation des femmes. Ils se montrent également critiques à l'égard d'éventuelles incitations financières.

Malgré les différences décrites ci-dessus, les membres du groupe de travail conviennent que tous les êtres humains sont des créatures de Dieu et peuvent participer à la vie sur un pied d'égalité. Un enfant ne peut être tenu responsable de la manière dont il est né. Les enfants nés à l'étranger avec l'aide d'une mère porteuse ne doivent par exemple pas être défavorisés en Suisse. Là aussi, l'État a le devoir d'agir.

La vie est un don de Dieu, quelles que soient les circonstances de la conception ; les techniques actuelles de procréation médicalement assistée ne doivent pas conduire à une catégorisation de la vie. La dignité humaine doit être accordée à tous les êtres humains, qu'ils aient été conçus naturellement ou à la suite d'une intervention médicale.

### 3.7 Droit des successions

Le groupe de travail convient que le droit des successions devrait s'adapter aux différentes formes de vie actuelles. Avec pour objectif de parvenir à plus de liberté en matière de traitement préférentiel dans la mesure où la prévoyance de base en cas de vieillesse et d'invalidité est garantie par l'assurance sociale publique. Une libéralisation du droit des successions est en cours et le groupe de travail ne voit donc pas d'urgence à agir dans ce domaine.

### 3.8 Mission de l'Église

Le travail avec les familles est un domaine important pour l'Église, qui remplit des fonctions de soutien et d'accompagnement. Le groupe de travail constate toutefois que les Églises réformées de Suisse ont parfois du mal à atteindre les familles et à les attacher à l'Église.

L'Église devrait être ouverte à tous et accueillir chacun sans conditions. Toutes les personnes devraient pouvoir trouver une place au sein de l'Église et leurs préoccupations devraient être prises au sérieux. La communauté ecclésiale ne doit pas se placer au-dessus des autres à cause des valeurs qu'elle défend. L'Église est là pour tous : tant pour les personnes seules que pour toutes les formes de famille. Le mariage et la famille sont un idéal élevé dans la

société et dans l'Église. L'Église devrait donc contribuer activement à renforcer les familles et le mariage.

La mission de l'Église est de rappeler que la vie est un don. Dans la société postmoderne, la vision alternative proposée par l'Église peut être basée précisément sur le fait que tout n'est pas prévisible, faisable ou disponible (p. ex. l'absence d'enfants, le divorce). Par son message et son ministère, l'Église offre orientation, bienveillance et des compétences pour faire face aux limites et à l'échec humain. La discussion au sein du groupe de travail montre que les attitudes à l'égard du mariage et de la famille sont toujours fruits de l'herméneutique et que la discussion est parfois passionnée. Une vision protestante réformée de la famille, du mariage, du partenariat et de la sexualité doit donner de l'espace à la pluralité des positions au sein de l'unité<sup>5</sup>. Elle vit du respect mutuel et du respect des convictions de foi des uns et des autres.

## 4 Conclusions

Le groupe de travail constate qu'il est impossible de trouver un point de vue protestant réformé uniforme et consensuel sur les questions de la famille, du mariage, du partenariat et de la sexualité au sein du groupe. Les positions mentionnées dans le rapport sont l'expression d'orientations théologiques différentes. La situation familiale actuelle, les différences linguistiques régionales et le degré d'urbanisation du lieu d'activité des membres joue également un rôle. En outre, dans les différentes régions (linguistiques) de Suisse, le discours est mené avec différents accents thématiques.

Actuellement l'une des questions les plus importantes pour les Églises réformées de Suisse est « le mariage pour tous ». Non seulement parce qu'une motion visant à introduire le mariage pour tous est en cours de discussion au niveau politique, mais aussi parce que cette question a un effet de loupe : elle révèle d'autres questions pertinentes dans le contexte ecclésial. On ne peut répondre à la demande d'introduction du mariage pour tous sans, par exemple, clarifier sa propre conception du mariage ou de la bénédiction.

Le groupe de travail est donc favorable à la discussion au sein de l'Église autour des thèmes de la famille, du mariage, du partenariat et de la sexualité afin de définir des positions et des points de vue protestants réformés. Lors de cette conversation à l'interne de l'Église réformée, les perspectives œcuméniques et mondiales ne doivent cependant pas être oubliées. Les points de vue ainsi acquis constitueront une base précieuse pour les discussions à venir.

Le groupe de travail propose donc que le Conseil de la FEPS élabore des thèses sur cet ensemble de questions et les soumette à un large débat. C'est la seule façon de s'assurer qu'une position soutenue par tous puisse être trouvée malgré la diversité des positions.

---

<sup>5</sup> Cf. Fédération des Églises protestantes de Suisse (éd.) 2005. Couples de même sexe. Repères éthiques sur la « Loi Fédérale sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe » (FEPS, positions 3), Berne, p. 36-37.

Assemblée des délégués du 16 au 18 juin 2019 à Winterthour

## Rapport d'activité 2018

### **Proposition**

L'Assemblée des délégués adopte le rapport d'activité 2018.

Berne, le 28 mars 2019  
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil  
Le président                      La directrice du Secrétariat  
Gottfried Locher                Hella Hoppe

# Table des matières

<b>AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL</b> .....	<b>5</b>
<b>RÉSUMÉ EN FRANÇAIS</b> .....	<b>7</b>
<b>ZUSAMMENFASSUNG DEUTSCH</b> .....	<b>9</b>
<b>RIASSUNTO ITALIANO</b> .....	<b>11</b>
<b>RESUMAZIUN RUMANTSCH GRISCHUN</b> .....	<b>13</b>
<b>CONSEIL ET SECRÉTARIAT</b> .....	<b>15</b>
<b>1 Conseil</b> .....	<b>15</b>
<b>2 Secrétariat</b> .....	<b>16</b>
<b>PROJETS</b> .....	<b>16</b>
<b>1 L'enracinement protestant</b> .....	<b>16</b>
1.1 La FEPS célèbre les 500 ans de la Réforme.....	16
1.1.1 Projets du jubilé de la Réforme .....	16
1.2 La Fédération des Églises fait connaître la foi chrétienne protestante .....	16
1.2.1 Journée suisse lors de l'assemblée générale de la Communion d'Églises protestantes en Europe (CEPE) .....	16
1.2.2 Thème « mariage et famille » .....	17
1.3 La FEPS s'engage pour la paix religieuse.....	17
1.3.1 Conseil suisse des religions (SCR) .....	17
1.3.2 Fédération suisse des communautés israélites (FSCI) .....	18
1.3.3 Commission de dialogue entre juifs et protestants (CDJP).....	18
1.3.4 IRAS COTIS : Semaine des religions et projet « Dialogue en Route » .....	18
1.3.5 Communautés musulmanes dans le contexte européen .....	19
<b>2 La communauté protestante</b> .....	<b>19</b>
2.1 La FEPS soutient les femmes et les hommes qui occupent une fonction dirigeante dans l'Église .....	19
2.1.1 Aumônerie spécialisée .....	19
2.2 La FEPS achève la révision de sa constitution.....	20
2.3 La FEPS est Église pour la Suisse .....	21
2.3.1 Conférence des présidences d'Église CPE .....	21
2.3.2 Diaconie Suisse .....	22
2.3.3 Bénévolat .....	22
2.3.4 Mutualisation de la communication de l'Église en Suisse.....	23
2.3.5 Conférence Femmes .....	24
2.3.6 Commission Église et tourisme .....	24
2.3.7 Conférence de coordination des organisations missionnaires et de la FEPS KMS...24	
2.3.8 Solidarité protestante Suisse SPS.....	24
2.3.9 Commission pour les Églises suisses à l'étranger CESE .....	25
2.3.10 Collaboration ecclésiale avec le Proche-Orient .....	25
2.3.11 Œuvres d'entraide .....	25
2.3.12 Présence sur le terrain : participation à des rencontres et manifestations ecclésiales.....	26
2.3.13 Droits d'auteur .....	26
<b>3 L'inspiration protestante</b> .....	<b>27</b>
3.1 La FEPS encourage l'art d'annoncer l'Évangile.....	27
3.2 La FEPS encourage la réflexion autour de la tradition liturgique réformée .....	27
3.3 La FEPS s'exprime à l'occasion de fêtes religieuses .....	27

3.4	Activités générales de communication de la FEPS .....	28
<b>4</b>	<b>L'œcuménisme protestant .....</b>	<b>28</b>
4.1	La FEPS s'engage en faveur de l'unité des chrétiens en Suisse .....	28
4.1.1	Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse CTEC.CH .....	28
4.1.2	Conférence des évêques suisses CES et Conférence centrale catholique romaine de Suisse RKZ.....	29
4.1.3	Rencontres de délégations intraprotestantes .....	29
4.1.4	Commission de dialogue protestants / catholiques romains CDPC .....	29
4.1.5	Jubilé Karl Barth en 2019 .....	29
4.1.6	Commission « Nouveaux mouvements religieux » de la FEPS NMR/FEPS .....	30
4.1.7	Journées d'étude de l'Université de Fribourg .....	30
4.2	La FEPS s'engage dans la Communion d'Églises protestantes en Europe CEPE....	31
4.3	La FEPS soutient l'œcuménisme au niveau mondial .....	32
4.3.1	Conseil œcuménique des Églises COE .....	32
4.3.2	Communion mondiale d'Églises réformées CMER.....	32
4.3.3	Conférence des Églises européennes CEC .....	33
4.3.4	Relations bilatérales.....	33
4.3.5	Conférence mondiale sur la mission et l'évangélisation .....	33
4.3.6	Conférence annuelle de l'Alliance baptiste mondiale .....	34
<b>5</b>	<b>La présence protestante.....</b>	<b>34</b>
5.1	La FEPS influence les évolutions de la société .....	34
5.1.1	Coordination avec les autorités fédérales .....	34
5.1.2	Consultations et prises de position.....	35
5.1.3	Groupe de travail « Forum éducation ».....	35
5.1.4	Forum politique.....	35
5.2	La FEPS aide chacun à prendre sa vie en main de manière responsable .....	36
5.2.1	Soins palliatifs .....	36
5.2.2	Brochure sur le don d'organes .....	37
5.2.3	Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine CNE....	37
5.2.4	Projet « Mariage et partenariat » de l'ITE .....	37
5.2.5	Motion de l'Église évangélique réformée du canton de Saint-Gall « Famille – mariage – partenariat – sexualité dans une approche protestante » .....	38
5.2.6	Violation des limites .....	38
5.3	La FEPS défend le bon usage des biens terrestres.....	39
5.3.1	Matériel pour « Un Temps pour la Création 2018 » .....	39
5.3.2	Fonds pour le travail des femmes .....	39
5.3.3	Alliance pour le dimanche.....	39
<b>6</b>	<b>La vigilance protestante.....</b>	<b>39</b>
6.1	La FEPS rappelle à l'État ses responsabilités .....	39
6.1.1	Le droit national face au droit international .....	39
6.2	La FEPS fait entendre sa voix pour défendre les faibles.....	40
6.2.1	Journée internationale des droits humains et Dimanche des réfugiés.....	40
6.2.2	Fonds en faveur des droits humains.....	40
6.2.3	Commission fédérale contre le racisme CFR .....	40
6.2.4	Forum de la Commission nationale de prévention de la torture CNPT .....	41
6.3	La FEPS s'engage pour celles et ceux qui fuient la violence, la détresse et les persécutions .....	41
6.3.1	Commission fédérale des migrations CFM.....	41
6.3.2	L'aumônerie pour les requérants d'asile dans les centres fédéraux.....	41
6.3.3	Foi et réfugiés (déclaration interreligieuse) .....	42
6.3.4	Fondia, projet Intégration.....	43
6.3.5	Chrétiens menacés et discriminés.....	43
6.3.6	Churches' Commission for Migrants in Europe CCME .....	43

<b>ANNEXES.....</b>	<b>44</b>
<b>1 Délégations du Conseil.....</b>	<b>44</b>
<b>2 Les publications de la FEPS.....</b>	<b>47</b>
2.1 Appels, prises de position, réponses à des consultations .....	47
2.2 Publications, conférences .....	47
2.2.1 Publications .....	47
2.2.2 Conférences .....	47
2.3 Produits.....	48
2.3.1 Livres .....	48
2.3.2 Publications .....	48
2.4 Motions et postulats en cours d'examen .....	48
<b>3 Membres du Conseil ainsi que collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat 49</b>	
<b>4 Engagement dans des commissions fédérales.....</b>	<b>50</b>

# AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

*« Voyez, telle est l'Église invisible, celle qui n'écoute que la voix du berger, et non celle de l'élite, seulement celle de celui qui seul apporte ce que Christ a donné. »*

*Ulrich Zwingli*

Où va l'Église évangélique réformée ? Cette question m'a été posée après le vote final sur la nouvelle constitution de l'Église évangélique réformée de Suisse.

Se demander où va l'Église, c'est fondamentalement se demander qui l'Église suit. La réponse est : uniquement le Christ. Les paroles prononcées il y a 500 ans par le réformateur zurichois Ulrich Zwingli répondent aujourd'hui encore à la question posée en introduction.

Une telle réponse n'est pas sans conséquence. « Solus Christus » est l'épine théologique plantée dans la chair institutionnelle de l'Église. Revenir au Christ en permanence, avec entêtement, n'autorise aucun confort religieux. « Je ne suis pas venu apporter la paix », dit-il aux beaux parleurs. Et aux siens : « Vous êtes le sel de la terre ».

Parler ainsi, c'est assumer la contradiction, y compris dans ses propres rangs. Son Église n'est pas une association consacrée au bien-être béat, pas plus que ne l'est notre « nouvelle » Église. « *Ecclesia semper reformanda* », certes, mais restructurer assidûment par effet de mode serait un malentendu.

Il s'agit à présent pour nous de nous orienter en permanence à nouveau vers « ce que Christ a apporté ». À sa suite, nous unissons nos forces par-delà toutes les frontières (cantonales). Pour porter son témoignage, nous nous renforçons mutuellement dans tout le pays pour toutes nos tâches, nos activités et nos ministères.

Ce qui est vraiment « nouveau », donc, c'est surtout la volonté d'unité. Cette volonté a grandi au fil des années et des décennies, non sans résistance. Il ne va pas de soi d'approuver davantage d'unité, car l'Église réformée se comprend avant tout comme paroisse locale. Sur ce point, rien ne doit changer, et rien ne changera. Ce même ADN réformé se retrouve dans la nouvelle constitution. Mais l'Église est plus que la paroisse, elle a besoin de communion, elle fait partie d'un tout. L'idée n'est pas nouvelle, Zwingli écrivait déjà : « Il ne doit pas y avoir plusieurs Églises, mais une seule ».

Une idée ancienne, une constitution nouvelle : nous agissons en accord avec notre tradition, centrés sur la paroisse, dans un esprit fédérateur et démocratique. Avec une direction d'Église dans laquelle les personnes ordonnées et non ordonnées, hommes et femmes, piétistes et libéraux ont le même droit à la parole. Avec une richesse de traditions théologiques et liturgiques très diverses, qui s'expriment du Léman au lac de Constance. Avec une passion pour la nouveauté, pour ce qui libère, pour des expressions vivantes. Avec l'Église à trois niveaux : local, régional et national. Une grande communauté de baptisé-e-s : telle sera l'Église évangélique réformée de Suisse.

Où va l'Église évangélique réformée ? L'Église suit son berger, lui connaît le chemin et le but. À nous, il nous revient d'être prêts pour le prochain bout de chemin. Un chemin qui ne sera pas facile ; mais nous avons toutes les raisons de nous mettre en marche dans la joie et la confiance. L'adoption de la constitution constitue un premier pas, et ce n'est peut-être pas le moindre.

Au-delà de l'élaboration de sa nouvelle constitution, la Fédération des Églises a été une nouvelle fois, en 2018, un prestataire fiable et polyvalent pour ses Églises. Le présent rapport

rend compte des tâches que nous avons pu accomplir pour vous durant cette année, des plus petites aux plus grandes, de ce que nous avons réussi et de ce qu'il nous reste à faire.

Au nom du Conseil, je vous remercie pour cette année 2018 que nous avons partagée, formidable à bien des égards, et vous souhaite de parcourir avec intérêt le présent rapport d'activité.

Gottfried Locher  
Président du Conseil  
Fédération des Églises protestantes de Suisse

## RÉSUMÉ EN FRANÇAIS

1. Durant l'année sous revue, le Conseil s'est réuni pour neuf séances et deux retraites. Lors de l'Assemblée des délégués d'été à Schaffhouse, le président du Conseil Gottfried Locher et les membres du Conseil Sabine Brändlin, Esther Gaillard, Ulrich Knoepfel, Ruth Pfister-Murbach et Daniel Reuter ont été réélus pour la législature 2019–2022. Pierre-Philippe Blaser a été nouvellement élu membre du Conseil. Après huit ans de méritoires services au sein du Conseil, Daniel de Roche s'en est retiré à la fin de l'année 2018.
2. En 2018, les présidents et présidentes d'Église se sont rencontrés lors de deux conférences ordinaires d'une journée à Berne et pour la première fois aussi lors d'une retraite de deux jours. Les fonctions que la nouvelle constitution attribue à la CPE – information, échange et délibération – ont déjà été sollicitées davantage cette année.
3. Les membres de l'Assemblée des délégués de la FEPS ont adopté la nouvelle constitution lors d'une assemblée extraordinaire le 18 décembre 2018. La nouvelle constitution rassemble ce qui doit l'être : l'Église aux niveaux local, cantonal et national devient une communion d'Églises. La date de l'entrée en vigueur a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2020.
4. L'activité de la FEPS au sein de la Communion d'Églises protestantes en Europe (CEPE), pour elle et avec elle, s'est réalisée au Conseil et à la présidence, ainsi que dans le cadre des contributions de la FEPS en tant qu'Église membre de la CEPE. Sous la devise « libérés – liés – engagés », quelque 160 délégués, observateurs et invités se sont retrouvés à Bâle du 13 au 18 septembre 2018 pour la 8<sup>e</sup> assemblée générale de la CEPE. Ils répondaient à l'invitation conjointe de la FEPS et de l'Église évangélique réformée de Bâle-Ville.
5. Le 16 septembre 2018, environ 650 personnes sont venues célébrer à Bâle la journée suisse à l'occasion de l'assemblée générale de la Communion d'Églises protestantes en Europe, à l'invitation de la FEPS et de l'une de ses Églises membres, l'Église évangélique réformée de Bâle-Ville. Dans une allocution, le conseiller fédéral Ignazio Cassis a salué l'assemblée présente à ce culte ; célébré avec la cène sainte. Le président du Conseil de la CEPE, Gottfried Locher, et le cardinal Kurt Koch de la curie romaine, ont signé une déclaration d'intention marquant l'ouverture d'un dialogue officiel entre le Vatican et la CEPE.
6. Le 7 novembre 2018, le Conseil suisse des religions (SCR) a donné le coup d'envoi, à Berne, à la déclaration interreligieuse sur les réfugiés « En face, il y a toujours un être humain », qui a vu le jour à l'initiative de la FEPS avec le soutien du Bureau du HCR pour la Suisse et le Liechtenstein. En novembre aussi a eu lieu un échange avec la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga sur ce thème.
7. La Conférence « Diaconie Suisse » a surtout consacré l'année 2018 à consolider l'efficacité de ses organes. Pour le fond, l'assemblée plénière s'est principalement intéressée à la différence de traitement que les Églises cantonales présentent pour les exigences minimales dans la formation professionnelle à la diaconie sociale et à l'hétérogénéité de leur approche des fonctions diaconales.
8. Le Conseil de la FEPS a travaillé à la nouvelle identité visuelle au fil d'un processus intensif de huit mois. Ensuite, l'identité visuelle validée par le Conseil pour le niveau national a pu être présentée lors de la retraite de la CPE des 16 et 17 novembre 2018.

9. La Commission de liturgie s'est penchée sur les recueils de chants actuels des Églises protestantes de Suisse afin d'établir une vue d'ensemble de la situation et des perspectives, et a dialogué avec le Conseil sur des questions stratégiques dans le domaine liturgique. En novembre, la Plateforme des spécialistes Liturgie et Musique de la Conférence des Églises réformées de Suisse romande (CER) et le groupe de coordination « Liturgie und Gesangbuchkonferenz » se sont réunis.
10. À l'occasion du centième anniversaire du premier commentaire de l'Épître aux Romains de Karl Barth, une année commémorative internationale est célébrée en 2019. La FEPS s'associe à cette démarche avec trois projets. Ceux-ci visent expressément la base de l'Église et un large public de personnes intéressées.
11. La conférence mondiale sur la mission et l'évangélisation du Conseil œcuménique des Églises (COE), qui s'est déroulée du 8 au 13 mars 2018 à Arusha (Tanzanie), a accueilli quelque mille participants dont des représentants des Églises de la FEPS, de Mission 21 et de DM-échange et mission. Cette conférence avait comme thème central le fait d'être disciple (*discipleship*).
12. La FEPS s'est engagée contre le projet du Conseil fédéral d'assouplir les critères régissant les exportations d'armes et a rejeté toute facilitation des exportations d'armes. Elle a exprimé sa position dans deux lettres adressées au Conseil fédéral et dans une lettre envoyée à tous les membres du Conseil national.
13. La FEPS a organisé deux rencontres des aumôniers travaillant dans les centres fédéraux pour requérants d'asile. Les participantes et participants étaient particulièrement préoccupés par la situation transitoire partiellement confuse qui précède l'introduction de la restructuration du domaine de l'asile.
14. La Conférence Femmes a réexaminé sa structure et son orientation. L'objectif est de concentrer les ressources sur les tâches clés et d'améliorer la coordination avec d'autres organisations ecclésiales féminines.

## ZUSAMMENFASSUNG DEUTSCH

1. Im Berichtsjahr traf sich der Rat zu neun Sitzungen und zwei Retraiten. Bei der Sommer-Abgeordnetenversammlung in Schaffhausen wurden Ratspräsident Gottfried Locher und Ratsmitglieder Sabine Brändlin, Esther Gaillard, Ulrich Knoepfel, Ruth Pfister-Murbach und Daniel Reuter für die Amtsdauer 2019–2022 wiedergewählt. Pierre-Philippe Blaser wurde als neues Ratsmitglied gewählt. Nach acht verdienstvollen Jahren im Rat trat Daniel de Roche Ende 2018 vom Rat zurück.
2. Die Kirchenpräsidien trafen sich im Berichtsjahr zu zwei ordentlichen eintägigen Konferenzen in Bern sowie erstmalig auch zu einer zweitägigen Retraite. Die mit der neuen Verfassung der KKP zugewiesenen Funktionen – Information, Austausch und Beratung – kamen bereits in diesem Jahr vermehrt zur Anwendung.
3. Die Abgeordneten des SEK haben am 18. Dezember 2018 im Rahmen einer ausserordentlichen Versammlung die neue Verfassung angenommen. Diese führt zusammen, was zusammengehört: Kirche auf kommunaler, kantonaler und nationaler Ebene wird zur Kirchengemeinschaft. Als Datum der Inkraftsetzung der neuen Verfassung wurde der 1. Januar 2020 festgelegt.
4. Die Arbeit des Kirchenbundes in, für und mit der Gemeinschaft Evangelischer Kirchen in Europa GEKE geschah im Rat und im Präsidium sowie im Rahmen der Mitarbeit des Kirchenbundes als GEKE-Mitgliedkirche. Unter dem Leitspruch «Befreit – verbunden – engagiert» trafen sich vom 13. bis 18. September 2018 in Basel rund 160 Delegierte, Beobachter und Gäste zur 8. Vollversammlung der GEKE. Der Kirchenbund war mit der Evangelisch-reformierten Kirche Basel-Stadt zusammen Gastgeber vor Ort.
5. Am 16. September 2018 feierten rund 650 Personen den Schweizertag an der Vollversammlung der Gemeinschaft Evangelischer Kirchen in Europa GEKE in Basel, auf Einladung des Kirchenbundes und einer seiner Mitgliedkirchen, der Evangelisch-reformierten Kirche Basel-Stadt. Bundesrat Ignazio Cassis richtete ein Grusswort an die Festgemeinde des Abendmahlsgottesdienstes. GEKE-Ratspräsident Gottfried Locher und Kurienkardinal Kurt Koch unterzeichneten eine Absichtserklärung zur Aufnahme eines Dialogs zwischen dem Vatikan und der GEKE.
6. Am 7. November 2018 lancierte der Schweizerische Rat der Religionen SCR in Bern die interreligiöse Erklärung zu Flüchtlingsfragen «Gegenüber ist immer ein Mensch», die auf Initiative des Kirchenbundes und mit Unterstützung des UNHCR Büros für die Schweiz und Liechtenstein entstanden ist. Ebenfalls im November fand dazu ein Austausch mit Bundesrätin Simonetta Sommaruga statt.
7. In der Konferenz Diakonie Schweiz stand 2018 die Konsolidierung des Wirkens ihrer Gremien im Zentrum. Inhaltlich beschäftigte sich die Plenarversammlung schwerpunktmässig mit dem unterschiedlichen Umgang mit den «Mindestanforderungen zur sozialdiakonischen Berufsausbildung» sowie der heterogenen Situation der sozialdiakonischen Amtsverständnisse unter den Kantonalkirchen.
8. In einem achtmonatigen intensiven Prozess hat sich der Rat SEK mit dem neuen Erscheinungsbild auseinandergesetzt. In der Folge konnte an der KKP-Retraite am 16./17. November 2018 das vom Rat genehmigte Erscheinungsbild für die nationale Ebene präsentiert werden.
9. Die Liturgiekommission beschäftigte sich mit einer Übersicht zu Situation und Perspektiven rund um die aktuellen Gesangbücher in den reformierten Kirchen der Schweiz und suchte das Gespräch mit dem Rat zu strategisch-liturgischen Fragen. Im

November kamen die Plateforme de Spécialistes Liturgie et Musique der Conférence des Églises Réformées de Suisse Romande CER und die Koordinationsgruppe Liturgie der Liturgie- und Gesangbuchkonferenz zusammen.

10. Anlässlich des 100. Jahrestags des ersten Römerbrief-Kommentars von Karl Barth findet 2019 ein internationales Gedenkjahr statt. Der Kirchenbund beteiligt sich daran mit drei Projekten. Sie richten sich ausdrücklich an die kirchliche Basis und ein breites interessiertes Publikum.
11. Unter den tausend Teilnehmenden der vom 8. bis 13. März 2018 in Arusha (Tansania) stattfindenden Konferenz für Weltmission und Evangelisation des Ökumenischen Rates der Kirchen ÖRK befanden sich auch Vertreterinnen und Vertreter der Mitgliedkirchen, von Mission 21 und DM-échange et mission. Das Hauptthema der Konferenz betraf die Jüngerschaft (*Discipleship*).
12. Der Kirchenbund engagierte sich gegen die Lockerung der Kriterien für Waffenexporte durch den Bundesrat und lehnte jede Ausfuhrerleichterung ab. Diese Position wurde in zwei Briefen an den Bundesrat und einem Schreiben an alle Mitglieder des Nationalrats zum Ausdruck gebracht.
13. Der Kirchenbund organisierte zwei Treffen für die Seelsorgenden in den Bundesasylzentren. Besonders beschäftigte die Teilnehmenden die teilweise unübersichtliche Übergangssituation bis zur Einführung der Neustrukturierung des Asylbereichs.
14. Die Frauenkonferenz überprüfte ihre Struktur und Ausrichtung. Angestrebt wird eine Konzentration der Ressourcen auf die Kernaufgaben und die Verbesserung der Koordination mit anderen kirchlichen Frauenorganisationen.

## RIASSUNTO ITALIANO

1. Nel corso dell'anno il Consiglio della FCES ha tenuto nove riunioni e due incontri di studio. In occasione della sessione estiva dell'assemblea dei delegati, a Sciaffusa, sono stati riconfermati, per il periodo 2019-2022, il presidente del Consiglio, Gottfried Locher e i membri del Consiglio Sabine Brändlin, Esther Gaillard, Ulrich Knoepfel, Ruth Pfister-Murbach e Daniel Reuter. L'assemblea ha eletto Pierre-Philippe Blaser quale nuovo membro del Consiglio. Dopo otto anni di stimato servizio, Daniel de Roche si è ritirato dal Consiglio.
2. I presidenti delle chiese cantonali si sono riuniti, nel corso dell'anno, per due incontri ordinari, della durata di un giorno e, per la prima volta, a Berna, anche per un incontro di studio di due giorni. Le nuove funzioni, attribuite dalla nuova costituzione del concordato (KKP) – informazione, scambio, consulenza – sono già state esercitate a più riprese.
3. I delegati della FCES, riuniti in assemblea straordinaria, hanno approvato, il 18 dicembre 2018, la nuova costituzione. Essa rappresenta un legame d'unione della chiesa a livello parrocchiale, cantonale e nazionale. La nuova costituzione entrerà in vigore il 1. gennaio 2020.
4. La Federazione delle chiese evangeliche ha lavorato con la Comunione delle chiese protestanti in Europa (CCPE) e a favore di questo organismo attraverso il proprio Consiglio e il proprio presidente e nel quadro della collaborazione della FCES in qualità di chiesa membro della CCPE. Con il motto «Liberati – riuniti – impegnati», circa 160 delegati, osservatori e ospiti si sono incontrati, a Basilea, dal 13 al 18 settembre 2018, per l'assemblea generale della CCPE. La Federazione delle chiese evangeliche in Svizzera, insieme alla chiesa evangelica riformata di Basilea, ha fatto in quell'occasione gli onori di casa.
5. Il 16 settembre 2018, circa 650 persone hanno festeggiato la «giornata svizzera» nel quadro dell'assemblea generale della Comunione delle chiese protestanti in Europa (CCPE). L'invito è stato diramato dalla FCES, insieme alle sue chiese membro e alla Chiesa evangelica riformata di Basilea Città. Il consigliere federale Ignazio Cassis ha rivolto un saluto alla comunità riunita per il culto con Cena del Signore. Il presidente della CCPE, Gottfried Locher, e il cardinale di curia Kurt Koch, hanno sottoscritto una dichiarazione d'intenti che prevede l'avvio di un dialogo tra il Vaticano e la CCPE.
6. Il 7 novembre 2018, il Consiglio svizzero delle religioni (CSR) ha presentato una dichiarazione interreligiosa sulla questione dei profughi dal titolo «Di fronte a noi c'è un essere umano» («Gegenüber ist immer ein Mensch»). Il documento è stato redatto su iniziativa della FCES e con il sostegno dell'ufficio dell'UNHCR per la Svizzera e il Liechtenstein. Nel corso del mese di novembre la dichiarazione è stata alla base di un incontro con la consigliera federale Simonetta Sommaruga.
7. La conferenza della Diaconia Svizzera ha concentrato le sue energie sul consolidamento dell'attività delle proprie strutture. Per quanto concerne i contenuti, l'assemblea plenaria si è occupata in particolare di chiarire i diversi approcci nei confronti dei «criteri base relativi alla formazione professionale nel campo socio-diaconale» e ha discusso la situazione disomogenea relativa alla comprensione del ruolo socio-diaconale nelle diverse chiese cantonali.

8. Nel corso di un processo durato 8 mesi, il Consiglio della FCES si è occupato del nuovo logo. Nel corso dell'incontro di studio dei presidenti delle chiese cantonali, svoltosi il 16-17 novembre 2018, è stato possibile presentare il logo – da adottare sul piano nazionale – approvato dal Consiglio.
9. La Commissione per la liturgia ha elaborato un quadro generale relativo alla situazione e alle prospettive degli innari attualmente in uso nelle chiese riformate in Svizzera e si è rivolta al Consiglio della FCES per discutere questioni strategiche e liturgiche. Nel mese di novembre c'è stato un incontro tra la Plateforme de Spécialistes Liturgie et Musique della Conférence des Eglises Réformées de Suisse Romande (CER) e il gruppo di coordinamento Liturgia della Conferenza per la liturgia e gli innari ecclesiastici.
10. In occasione del primo centenario della pubblicazione del commento di Karl Barth all'epistola ai Romani, il 2019 è stato proclamato anno «barthiano». La FCES partecipa alle celebrazioni con tre distinti progetti. Si tratta di progetti indirizzati alla base della chiesa e a un pubblico generalista e interessato.
11. Rappresentanti delle chiese membro della FCES, di Mission 21 e di DM-échange et mission hanno partecipato, dall'8 al 13 marzo 2018, ad Arusha, in Tanzania, alla Conferenza del Consiglio ecumenico delle chiese (CEC) sulla missione nel mondo e l'evangelizzazione. Il tema principale della conferenza, alla quale hanno partecipato oltre mille persone, è stato il discepolato (*discipleship*).
12. La Federazione si è impegnata contro l'allentamento delle norme in materia di esportazione di materiale bellico voluto dal Consiglio federale e ha respinto qualsiasi proposta di allentamento in questo settore. La posizione della FCES è stata espressa mediante due lettere indirizzate al Consiglio federale e un testo inviato a tutti i membri del Consiglio nazionale.
13. La Federazione ha organizzato due incontri per i cappellani che operano nei centri federali per richiedenti l'asilo. Particolare attenzione è stata dedicata, nel corso degli incontri, alla situazione, poco chiara, relativa alla fase di passaggio precedente l'introduzione della nuova ristrutturazione nel settore dell'asilo.
14. La Conferenza delle donne ha esaminato la propria struttura e impostazione. L'obiettivo è quello di concentrare le risorse sui compiti principali e migliorare il coordinamento con altre organizzazioni ecclesiastiche femminili.

## RESUMAZIUN RUMANTSCH GRISCHUN

1. En l'onn da gestiun è il Cussegl sa radunà per nov sesidas e duas retratgas. La radunanza da delegadas e delegads da stad a Schaffusa ha reelegì per la perioda d'uffizi 2019-2022: il president dal Cussegl Gottfried Locher ed ils commembers dal Cussegl Sabine Brändlin, Esther Gaillard, Ulrich Knoepfel, Ruth Pfister-Murbach e Daniel Reuter. Pierre-Philippe Blaser è vegnì elegì sco nov commember. Suenter otg onns meritaivels è Daniel de Roche sa retratg dal Cussegl per la fin da l'onn 2018.
2. En l'onn da rapport èn ils presidis da las baselgias s'inscuntrads a duas conferenzas ordinarias d'in di a Berna sco er per l'emprima giada ad ina retratga da dus dis. Las funcziuns – infurmaziun, barat e consultaziun – che la nova constituziun reparta a la conferenza dals presidis, èn gia quest onn vegnidas applitgadas dapli.
3. En il rom d'ina radunanza extraordinaria ils 18 da december 2018 han las delegadas ed ils delegads da la Federaziun acceptà la nova constituziun. Quella maina ensemen quai che tutga ensemen: baselgia sin il nivel communal, chantunal e naziunal daventa cuminanza da baselgias. Sco data da l'entrada en vigur da la nova constituziun è vegnida fixada ils 1. da schaner 2020.
4. La lavur da la Federaziun en, per e cun la Cuminanza da baselgias evangelicas en Europa (CBEE) è capitada en il Cussegl ed il presidi sco er en il rom da la collavuraziun da la Federaziun sco baselgia commembra da la CBEE. Sut il motto «Liberà – collià – engaschè» èn sa radunads dals 13 fin ils 18 da settember 2018 a Basilea var 160 delegads, observaturs e giasts a l'otgavla radunanza generala da la CBEE. Envidà aveva la Federaziun ensemen cun la Baselgia evangelica reformada dal chantun Basilea-Citad.
5. Sin invit da la Federaziun e da ina da sias baselgias commembras, la Baselgia evangelica-reformada dal chantun Basilea-Citad, han var 650 persunas celebrà ils 16 da settember 2018 il di svizzer a la radunanza generala da la Cuminanza da baselgias evangelicas en Europa (CBEE) a Basilea. Cusseglial federal Ignazio Cassis ha salidà la raspada festiva dal cult divin cun Sontga Tschaina. Gottfried Locher, president dal Cussegl da la CBEE, e Kurt Koch, cardinal da la curia, han sutscrit ina decleranza d'intenziun da vulair cumenzar in dialog tranter il Vatican e la CBEE.
6. Ils 7 da november 2018 ha il Cussegl svizzer da las religiuns fatg enconuscent a Berna la Decleranza interreligiusa davart dumondas da fugitivs «Visavi è adina in uman» ch'è naschida sin iniziativa da la Federaziun e vegnida sustegnida dal biro UNHCR per la Svizra ed il Liechtenstein. Er il november ha gì lieu in barat cun cussegliera federala Simonetta Sommaruga.
7. L'onn 2018 ha la conferenza «Diakonie Schweiz» consolidà la lavur da ses gremis. L'assemblea generala è s'occupada surtut cun il diever different da las «pretensiuns minimalas da la furmaziun social-diaconica professiunala» sco er cun la situaziun eterogena sco che diaconia vegn enclatga en las differentas baselgias chantunalas.
8. En in process intensiv da otg mais è il Cussegl da la FeBS sa fatschendà cun il nov logo. Suenter han ins pudì preschentar il nov logo per il nivel naziunal, acceptà dal Cussegl, en occasiun da la retratga dals presidis da las baselgias chantunalas ils 16 e 17 da november 2018.
9. La cumissiun da liturgia è s'occupada cun ina survista da la situaziun e da las perspectives enturn ils cudeschs da chant actuals en las baselgias reformadas da la Svizra. Ella ha tschertgà il discurs cun il Cussegl areguard dumondas strategicas

liturgicas. Il november èn s'inscuntrads: la Plateforme de Spécialistes Liturgie et Musique da la Conférence des Églises Réformées de Suisse Romande (CER) e la gruppa da coordinaziun liturgia da la Conferenza per la liturgia ed ils cudeschs da chant.

10. En occasiun dal 100 avel anniversari da l'emprim commentar a la Brev als Romans da Karl Barth datti dal 2019 in onn commemorativ internaziunal. La Federaziun sa participescha vi da quel cun trais projects. Quels sa drizzan expressamain a la basa ecclesiastica ed in vast public interessà.
11. Tranter ils milli participants da la Conferenza per missiun mundiala ed evangelisaziun dal Cussegl ecumenic da las baselgias CEB che ha gi lieu dals 8 fin ils 13 da mars 2018 ad Arusha (Tansania), eran er delegadas e delegads da las baselgias commembras, da Mission 21 e dal DM-échange et mission. Tema principal da la conferenza è stà: esser giuvnal (*discipleship*).
12. La Federaziun è s'engaschada cunter ils criteris per exportar armas ch'il Cussegl federal ha vulì schlargiar ed ha refusà mintga levgiament d'export. Questa posiziun han ins communitgà en duas brevs al Cussegl federal ed ina brev a tut ils commember dal Cussegl naziunal.
13. La Federaziun ha organisà dus inscutters per ils spirituals en ils centers d'asil dal la Confederaziun. Dat da pensar ha als participants surtut la situaziun transitorica per part nunsurvesaivla enfin a l'introducziun da las novas structuras sin il champ d'asil.
14. La conferenza da dunnas ha controllà sia structura ed orientaziun. Ins prenda en mira ina concentraziun da las resursas sin las incumbensas centralas e la meglieraziun da la coordinaziun cun autras organisaziuns da dunnas ecclesiasticas.

# CONSEIL ET SECRÉTARIAT

## 1 Conseil

Durant l'année sous revue, le Conseil s'est réuni pour neuf séances et deux retraites. Les séances ont eu lieu comme à l'ordinaire au Secrétariat, Sulgenauweg à Berne, et les retraites se sont déroulées à l'hôtel Schloss Gerzensee.

Les divers travaux et tâches de représentation ont été répartis collégalement entre les six membres du Conseil. Lors de l'Assemblée des délégués d'été à Schaffhouse, le président du Conseil Gottfried Locher et les membres du Conseil Sabine Brändlin, Esther Gaillard, Ulrich Knoepfel, Ruth Pfister-Murbach et Daniel Reuter ont été réélus pour la législature 2019–2022. Pierre-Philippe Blaser a été nouvellement élu membre du Conseil. Après huit ans de méritoires services au sein du Conseil, Daniel de Roche s'en est retiré à la fin de l'année 2018.

C'est à nouveau le président, en fonction à plein temps, qui s'est chargé de la plupart des tâches de représentation et des activités extérieures du Conseil. Mais à plusieurs reprises également, les membres du Conseil en fonction à temps partiel ont aussi été délégués à diverses rencontres. La liste des délégations figure en annexe. Dans l'ensemble, la responsabilité dirigeante s'est nettement élargie : la vice-présidence et les membres du Conseil exerçant à temps partiel sont plus sollicités qu'auparavant pour participer à la direction stratégique de la FEPS et dans l'entretien de relations avec les Églises membres.

Le bilan du Conseil pour l'année 2018 est globalement positif. Les membres du Conseil se réjouissent de la bonne collaboration avec les Églises membres et des résultats obtenus. Le rapport d'activité fournit sur ces points des informations détaillées. Nous mentionnons déjà brièvement ici trois éléments marquants.

En septembre 2018, l'assemblée générale de la Communion d'Églises protestantes en Europe (CEPE), consacrée au thème « libérés – liés – engagés », s'est tenue à la cathédrale de Bâle à l'invitation de l'Église évangélique réformée de Bâle-Ville et de la FEPS. Le lien en Christ à l'échelle européenne était particulièrement visible lors de la « journée suisse » : aux participants à l'assemblée venus de toute l'Europe se sont joints des invités de toute la Suisse, qui, en assistant au culte avec sainte Cène et au programme thématique ont contribué à exprimer une communion ecclésiale dépassant les frontières. La présence du conseiller fédéral Ignazio Cassis illustre la perception positive dont jouissent les Églises protestantes en Suisse. La signature d'une déclaration d'intention de dialogue entre la CEPE et le Vatican laisse espérer des relations œcuméniques approfondies avec l'Église sœur catholique.

En novembre 2018, les communautés religieuses représentées au sein du Conseil suisse des religions ont publié, à l'initiative de la FEPS, une déclaration interreligieuse commune pour la protection des réfugiés, contenant cinq appels lancés à l'État et aux milieux politiques, ainsi qu'aux communautés religieuses elles-mêmes. Pour la première fois, juifs, chrétiens et musulmans de Suisse se sont exprimés d'une même voix sur les questions liées aux réfugiés. Cette déclaration revêt donc un caractère unique et représente un grand pas pour le dialogue interreligieux en Suisse.

En décembre 2018, la nouvelle constitution a été adoptée lors d'une Assemblée des délégués extraordinaire. Elle rassemble ce qui doit l'être : l'Église aux niveaux local, cantonal et national. Ainsi se crée la communion ecclésiale. La nouvelle constitution fait d'une association faîtière une Église, et réunit les forces. L'élément essentiel en est la mission que l'Église évangélique réformée se donne : proclamer l'Évangile de Jésus-Christ par la parole et les sacrements, la diaconie et l'accompagnement spirituel, l'éducation et la formation.

Ces projets et de nombreux autres ont pu être menés à bien dans le respect du budget 2018.

## 2 Secrétariat

En 2018, quatre personnes ont commencé à travailler pour le Secrétariat, dont une avec un contrat de durée limitée. Cinq collaborateurs de la FEPS sont partis : une au terme de son contrat de durée limitée et une qui a pris sa retraite.

Deux personnes ont atteint en 2018 un jubilé de service : Matthias Hügli, dix ans, et Jacqueline Dähler, quinze ans de service à la FEPS.

Le 31 décembre 2018, le Secrétariat comptait, y compris le poste à plein temps du président du Conseil, 33 collaboratrices et collaborateurs pour 23,2 équivalents plein temps. Deux des personnes employées étaient dans l'incapacité de travailler.

## PROJETS

### 1 L'enracinement protestant

#### 1.1 La FEPS célèbre les 500 ans de la Réforme

##### 1.1.1 Projets du jubilé de la Réforme

Au niveau national, les projets des « 500 ans de la Réforme » se sont déroulés entre novembre 2016 et novembre 2017, date qui a marqué pour certaines Églises membres de la FEPS le début de leurs propres activités jubilaires. En 2018 ont suivi les travaux de bouclage du projet, avec un rapport accueilli favorablement par les délégués de l'AD.

#### 1.2 La Fédération des Églises fait connaître la foi chrétienne protestante

##### 1.2.1 Journée suisse lors de l'assemblée générale de la Communion d'Églises protestantes en Europe (CEPE)

Le 16 septembre 2018, environ 650 personnes sont venues célébrer à Bâle la journée suisse à l'occasion de l'assemblée générale de la Communion d'Églises protestantes en Europe, à l'invitation de la FEPS et de l'une de ses Églises membres, l'Église évangélique réformée de Bâle-Ville. La journée commençait par un culte avec cène et liturgie en yodel à la cathédrale de Bâle. Dans une allocution, le conseiller fédéral Ignazio Cassis a salué l'assemblée des fidèles. Le président du Conseil de la CEPE, Gottfried Locher, et le cardinal de la Curie, Kurt Koch, ont signé une déclaration d'intention marquant l'ouverture d'un dialogue officiel entre le Vatican et la CEPE.

Le culte était suivi d'un apéritif dînatoire accompagné de musique à l'Église ouverte Sainte-Élisabeth. Ensuite, les invités ont participé à six rencontres thématiques dans divers lieux de Bâle, portant par exemple sur l'évolution de l'Église, la diversité religieuse ou Karl Barth. La journée s'est achevée avec des vêpres célébrées selon la liturgie de la Communauté de Grandchamp. Un programme pour les enfants était par ailleurs offert.

L'écho reçu des participants a été très positif. De nombreux échanges ont pu avoir lieu, entre participants de Suisse et d'Europe, ainsi qu'entre le conseiller fédéral Ignazio Cassis et la

FEPS. Sur le fond, le point fort de la journée suisse a été la signature de la déclaration d'intention pour l'ouverture d'un dialogue entre le Vatican et la CEPE, largement rapportée aussi dans les médias qui lui ont consacré près de 90 articles.

Les principaux groupes cibles de la manifestation – membres des synodes, des conseils synodaux et d'Église, pasteurs et pasteures – n'ont été atteints que de manière limitée. Comment peut-on rendre tangible l'Église à trois niveaux ? Des réflexions sur cette question sont actuellement menées à la FEPS.

Voir aussi le point 4.2.

### 1.2.2 Thème « mariage et famille »

Le mariage et la famille comme noyaux et fondements de toute société font face aujourd'hui à trois évolutions : 1°l'individualisation, la pluralisation et la flexibilisation des formes de vie en société ; 2°la dissociation que la biotechnologie induit entre liens de couple et procréation ; 3°la demande d'extension du statut marital à d'autres formes de relations. D'une part, l'image traditionnelle du mariage et de la famille, fortement influencée par le christianisme, s'étiole ; d'autre part, ces traditions sont de plus en plus recherchées par des couples qui étaient jusqu'à présent exclus de l'institution du mariage. Mariage et famille ne sont donc pas des modèles en voie de disparition, c'est plutôt le cercle des personnes désirant se marier qui est en cours de transformation.

Ces évolutions constituent pour les Églises un vrai défi, comme le montrent les débats continus sur la bénédiction des couples de même sexe. Deux constatations méritent une réflexion particulière : d'une part, les idées sur les différences entre les sexes et les formes de relations divergent beaucoup entre Églises de Suisse romande et Églises de Suisse alémanique. D'autre part, le débat théologique au sein des Églises ne prend que partiellement en compte les développements biotechnologiques récents et leurs incidences sur la compréhension du sexe de l'individu et des relations entre individus. Face à cette situation, la FEPS a inscrit à son programme le thème « mariage et famille » pour l'examiner sous divers aspects en plaçant deux enjeux essentiels au cœur du débat : 1 Comment les Églises protestantes en Suisse doivent-elles s'exprimer sur des questions de sexe, de sexualité et de partenariat ? 2 Comment une Église protestante peut-elle et doit-elle prendre position publiquement sur ce thème et affirmer ses convictions en s'appuyant sur un fondement biblique et théologique, en accord avec la tradition et en conformité avec son époque, en assumant sa responsabilité et en faisant preuve de l'attention et de la sensibilité voulues à l'égard de tous les intervenants et personnes concernées ?

Voir aussi les points 5.2.4 et 5.2.5.

## 1.3 La FEPS s'engage pour la paix religieuse

### 1.3.1 Conseil suisse des religions (SCR)

Durant l'année sous revue, le Conseil suisse des religions (SCR) a réussi peu à peu à être plus présent et plus visible dans l'espace public suisse par une participation constructive à des débats d'actualité.

Le 7 novembre 2018, le SCR a donné le coup d'envoi, à Berne, à la déclaration interreligieuse sur les réfugiés « En face, il y a toujours un être humain ». À l'initiative de la FEPS, les communautés religieuses représentées au sein du SCR avaient ouvert le dialogue et élaboré, avec le soutien du Bureau du HCR pour la Suisse et le Liechtenstein, cette déclaration sur la protection des réfugiés. En novembre 2018 a eu lieu à Berne un échange constructif entre les

membres du SCR et la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga. Le 28 novembre 2018, la déclaration du SCR a été remise au Parlement fédéral sous forme de pétition.

Voir aussi le point 6.3.3.

Pour la cinquième fois déjà, l'Institut de théologie catholique-chrétienne de l'Université de Berne a organisé la conférence internationale « Interreligious Relations and Ecumenical Issues » (IREI). L'édition 2018, consacrée au thème « Société séculière et présence religieuse – Relations entre religion et État d'un point de vue historique et actuel », était organisée et menée avec le SCR. Cette thématique est particulièrement d'actualité et importante pour le débat public dans le canton de Berne en raison de l'évolution qui se dessine dans les rapports entre État et Églises, respectivement communautés religieuses. La conférence avait pour but d'offrir des éléments permettant une réflexion approfondie et de convier différents acteurs et personnes intéressées à mener cette réflexion en entamant une discussion reposant sur des bases scientifiques et ancrée dans la réalité d'aujourd'hui.

Afin de renforcer la collaboration avec le Conseil fédéral, les rencontres du SCR devraient être plus fréquentes et passer à un rythme semestriel, au lieu d'environ 18 mois actuellement.

### 1.3.2 Fédération suisse des communautés israélites (FSCI)

La collaboration avec la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI) a revêtu comme d'habitude diverses formes : dans le cadre de la Commission de dialogue entre juifs et protestants, du Conseil suisse des religions, du Dimanche et Sabbat des réfugiés ainsi qu'à travers le projet « Foi et protection des réfugiés » mené avec le Bureau du HCR pour la Suisse et le Liechtenstein. Le président de la FSCI, Herbert Winter, a prononcé une allocution devant l'Assemblée des délégués d'été.

### 1.3.3 Commission de dialogue entre juifs et protestants (CDJP)

La commission s'est réunie à deux reprises et a achevé un travail qui s'est poursuivi durant des années sur le thème « Terre d'Israël, Terre sainte, État d'Israël » dans les perspectives juive et chrétienne. Elle a synthétisé les résultats de sa réflexion dans deux textes : « Appel à un dialogue factuel sur Israël et la Palestine » et « Terre d'Israël, Terre sainte, État d'Israël – définitions historiques et théologiques des termes et leurs implications ». La commission entend ainsi, dans le contexte des tensions israélo-palestiniennes, appeler à un dialogue empreint de respect entre les communautés vivant en Suisse et dont les références, notamment religieuses, sont diverses. Les textes seront publiés au printemps 2019 et seront communiqués à plusieurs groupes cibles et interlocuteurs choisis.

### 1.3.4 IRAS COTIS : Semaine des religions et projet « Dialogue en Route »

Durant l'année sous revue, la Semaine des religions, organisée par la Communauté de travail interreligieuse en Suisse (IRAS COTIS), a compté une centaine de manifestations, qui ont attiré 5000 participants et participantes dans toute la Suisse. La Semaine des religions a pour but de favoriser, sur le terrain, la compréhension entre les communautés religieuses. La FEPS y est représentée avec la Conférence des évêques suisses, la Fédération suisse des communautés israélites et d'autres organisations lors de la réunion annuelle du comité de pilotage. La FEPS est également représentée au sein du comité de pilotage du projet « Dialogue en Route ». Lancé en 2018 dans le nord-ouest de la Suisse, en Suisse centrale et au Tessin, ce projet invite les jeunes à explorer la diversité culturelle et religieuse de la Suisse – des alévités de Bâle au Grossmünster de Zurich, en passant par le sentier culturel juif d'Endingen-Lengnau ou encore par le sanctuaire de la Madonna del Sasso à Locarno. Il est

destiné à des groupes de jeunes préparant leur confirmation, des écoles et des groupes d'adultes.

### 1.3.5 Communautés musulmanes dans le contexte européen

#### *Projet Communautés musulmanes dans le contexte européen (CMCE)*

En mai 2017, le président du Conseil Gottfried Locher et le grand mufti de Bosnie-Herzégovine signaient la « Déclaration de Sarajevo ». À la suite des réactions aussi bien positives que critiques, le Conseil a chargé le Secrétariat de plancher sur un projet qui prendrait le relais. En avril, il a approuvé le projet CMCE et décidé de sa mise en œuvre. Son objectif est de souligner l'importance des règles fondamentales de l'État de droit – égalité, démocratie, transparence – pour la vie des communautés religieuses en Suisse et de soutenir les efforts des très nombreuses communautés musulmanes dans ce sens. La Déclaration de Sarajevo et la Charte approuvée par les communautés albanaises en Suisse en 2017 doivent servir de base à l'échange avec les imams, les pasteurs, les juristes et les milieux académiques. En outre, une rencontre sera organisée entre le Conseil de la FEPS et les chefs spirituels des communautés d'origine de ces imams, les grands muftis de plusieurs pays balkaniques. Certains services de la Confédération s'intéressent également au projet. Entre-temps, il a reçu l'aval des associations des communautés albanaises et bosniaques de Suisse, tout comme celui des grands muftis et présidents des communautés musulmanes de Bosnie-Herzégovine, du Kosovo et de Macédoine, d'où provient la grande majorité des musulmanes et des musulmans établis en Suisse. Ces activités devraient se dérouler dans la seconde moitié de 2019 ou au début 2020.

#### *Rencontre des chargés des questions en lien avec l'islam dans les Églises membres*

Chaque année, la FEPS invite des personnes des Églises membres qui assument une tâche spécifique en lien avec le dialogue islamo-chrétien. La première partie de la journée du 29 mai 2018 a été consacrée à la visite du Musée des civilisations de l'Islam à La Chaux-de-Fonds. La deuxième partie de la rencontre a permis de présenter et d'expliquer des projets liés au thème et auxquels travaillent les Églises membres et la FEPS.

## 2 La communauté protestante

### 2.1 La FEPS soutient les femmes et les hommes qui occupent une fonction dirigeante dans l'Église

#### 2.1.1 Aumônerie spécialisée

Le 12 septembre 2018, une table ronde a réuni des responsables de l'aumônerie spécialisée des Églises des cantons de Zurich, Berne et Vaud. Le besoin d'un éventuel engagement de la FEPS dans ce domaine a été discuté à cette occasion. Il est notamment apparu – tout comme pour le domaine des soins palliatifs – qu'une discussion entre les acteurs de terrain et les responsables de la stratégie des Églises et une plateforme ad hoc pourraient s'avérer utiles. Le document, la table ronde et l'idée de plateforme contribuent à renforcer la cohésion entre les Églises protestantes en Suisse, par-delà les frontières linguistiques.

Esther Gaillard, membre du Conseil, a transmis à deux reprises des salutations dans le cadre de l'aumônerie de l'armée : le 13 juin 2018 lors du rapport des aumôniers militaires à Lucerne et le 23 novembre 2018 lors de la cérémonie d'entrée en fonction des nouveaux aumôniers militaires à Spiez.

## 2.2 La FEPS achève la révision de sa constitution

Les débats sur la nouvelle constitution se sont poursuivis de manière nourrie en 2018 ; les deux Assemblées des délégués ordinaires et les deux Assemblées des délégués extraordinaires lui étaient essentiellement consacrées.

Lors de l'Assemblée extraordinaire des 23 et 24 avril 2018 à Berne, la deuxième partie de la première lecture était à l'ordre du jour. Après que les délégués avaient déjà décidé en novembre 2017 le nouveau nom, le préambule et les chapitres « Fondements » et « Tâches », les débats portaient désormais sur les chapitres suivants : « Dispositions générales », « Membres », « Direction de l'EERS », « Association », « Finances », « Révision de la constitution » et « Dispositions finales et transitoires ». Une fois encore, plus de 50 décisions ont été prises lors de cette deuxième partie de la première lecture. Nous en mentionnons les plus marquantes :

- La nouvelle constitution fait de l'actuelle Assemblée des délégués un Synode national. Les délégués ont ainsi clairement exprimé le caractère ecclésial de l'organe suprême de la future Église évangélique réformée de Suisse EERS et renforcé parallèlement le caractère de communion entre les Églises membres.
- L'EERS disposera à l'avenir d'une direction tripartite : synodale (le Synode national, l'organe suprême), collégiale (le Conseil) et personnelle (le président ou la présidente du Conseil). Les délégués ont décidé que la présidence resterait ouverte à toutes et à tous, sans être réservée aux seules personnes ordonnées ; en outre, la durée du mandat est maintenue à quatre ans pour tous les membres de Conseil. L'encouragement de la vie spirituelle incombe désormais aux trois niveaux de la direction de l'Église.
- La nouvelle constitution institutionnalise la Conférence des présidences d'Église (CPE, qui regroupe les présidents et présidentes des Églises membres). La CPE se voit attribuer une fonction consultative et entretient d'étroites relations avec le Conseil.
- Les Églises cantonales collaborent déjà dans de nombreux domaines. Pour créer des synergies et soutenir les Églises membres, le Synode pourra à l'avenir décider de champs d'action limités dans le temps pour des thématiques intéressant toutes les Églises membres et pour lesquelles une mutualisation s'avère utile.

Les délégués ont adopté à l'unanimité les résultats de la première lecture et chargé la présidence de l'Assemblée des délégués de préparer le projet de constitution pour la deuxième lecture. Dans ce but, la présidence de l'AD a surtout apporté au texte de la constitution des adaptations linguistiques, rédactionnelles et structurelles.

Lors de l'Assemblée des délégués ordinaire du 17 au 19 juin 2018 à Schaffhouse, les délégués ont procédé à la deuxième lecture de la nouvelle constitution. L'ensemble du projet a encore été passé en revue ; les propositions des délégués portaient sur l'ensemble du texte du projet. Les délégués ont confirmé les décisions essentielles prises sur l'orientation générale en première lecture. Ils ont aussi débattu plus particulièrement des points suivants :

- De nombreuses propositions concernaient le préambule et les articles du premier chapitre « Fondements ». À l'issue des discussions, les délégués ont largement confirmé le texte dans la version de la première lecture.
- À la demande de la Conférence Femmes, les délégués ont adopté un « article sur l'égalité » qui stipule que l'EERS encourage l'égalité des sexes et une représentation équilibrée des sexes dans ses structures.
- Les délégués ont décidé de limiter la durée du mandat des membres du Conseil (rééligibles deux fois) ainsi que leur âge (70 ans).
- Enfin, les délégués ont fixé la suite de la procédure et décidé que les modalités à prévoir pour assurer une bonne transition de l'actuelle Fédération des Églises protestantes de

Suisse à la future Église évangélique réformée de Suisse devraient être présentées lors de l'Assemblée des délégués d'automne 2018.

Sur la base de cette dernière décision, la présidence de l'Assemblée des délégués a élaboré, en concertation avec le Conseil, une proposition détaillée de procédure à l'attention de l'Assemblée des délégués d'automne 2018. Cette proposition donne mandat d'effectuer les travaux de suivi immédiatement nécessaires, soit l'établissement d'un règlement concernant le Synode et les finances. Les délégués ont donc institué lors de l'AD d'automne une « commission temporaire de l'AD consacrée au 'règlement du Synode' », chargée d'établir avant l'automne 2019 un règlement du Synode pour la future EERS. Ce règlement du Synode doit reposer sur le règlement actuel de l'AD, mais aussi comprendre des dispositions découlant directement des dispositions de la nouvelle constitution (p. ex. la procédure d'introduction de champs d'action, la procédure d'association d'Églises et de communautés ecclésiales, l'adaptation des procédures à suivre pour les élections, etc.). De plus, le Conseil a été chargé d'élaborer d'ici l'été 2020 un règlement relatif aux finances, qui doit contenir notamment des dispositions concernant les bases de calcul des contributions des membres (clé de répartition), les compétences en matière de finances, le régime des rémunérations et le traitement des dons et legs.

La constitution en vigueur prévoit qu'une votation finale ne peut avoir lieu que six mois au plus tôt après l'achèvement de la deuxième lecture. Une autre Assemblée des délégués extraordinaire a donc été convoquée en date du 18 décembre 2018, durant laquelle les délégués ont adopté la nouvelle constitution – avec une voix contre et une abstention. Ils ont fixé la date d'entrée en vigueur de la nouvelle constitution au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## 2.3 La FEPS est Église pour la Suisse

### 2.3.1 Conférence des présidences d'Église CPE

Durant l'année sous revue, les présidentes et présidents d'Église se sont rencontrés lors de deux conférences ordinaires d'une journée à Berne et pour la première fois aussi lors d'une retraite de deux jours. Les fonctions que la nouvelle constitution attribue à la CPE – information, échange et conseil – ont déjà été sollicitées davantage cette année. Ainsi les présidentes et présidents n'ont pas fait qu'échanger sur les dossiers importants de leurs Églises, ils ont aussi traité différents thèmes internes et externes et certaines affaires de la FEPS.

Lors de la séance du 9 mars 2018, les présidentes et présidents ont discuté des positions du Conseil sur la future mutualisation de la communication et des représentants de la commission de la FEPS « Nouveaux mouvements religieux » ont présenté leur activité.

Lors de la séance du 17 août 2018, les présidentes et présidents ont débattu, à l'issue d'un exposé de René Pahud de Mortanges, de leurs positions sur la reconnaissance de droit public des communautés musulmanes. En outre, il leur a été présenté le programme de l'assemblée générale de la CEPE du 13 au 18 septembre 2018 à Bâle et de sa journée suisse.

Les 16 et 17 novembre 2018, les présidentes et présidents d'Église se sont retrouvés pour une retraite à l'hôtel Schloss Gerzensee, avec un programme en trois parties. 1°Le vendredi matin, les présidentes et présidents ont mené une discussion interne sur la coopération entre eux. 2°Le vendredi après-midi était consacré à la mise en œuvre de la nouvelle constitution. Le vendredi soir, l'ancien conseiller fédéral Samuel Schmid les a rejoints pour une « soirée conviviale » et a partagé ses impressions sur la nouvelle constitution. 3°Le samedi matin, les présidentes et présidents d'Église ont traité en ateliers différents aspects du futur mode de fonctionnement de la CPE au sein de l'EERS. Les questions débattues portaient sur le choix

des thèmes, le déroulement des séances et les ressources techniques et humaines nécessaires.

### 2.3.2 Diaconie Suisse

Alors que l'année 2017 avait marqué, pour la conférence « Diaconie Suisse » de la FEPS, le démarrage de toutes ses activités, l'exercice sous revue lui a permis de consolider l'action de ses organes (assemblée plénière, comité et groupes de travail).

Les membres des exécutifs des Églises cantonales ou les conseillers synodaux en charge de la diaconie se rencontrent lors de l'assemblée plénière, qui se réunit deux fois par année. Ces assemblées leur servent à échanger sur les dossiers de diaconie les plus importants au sein des Églises membres et à présenter et discuter les affaires issues des organes de la Conférence. Durant l'année sous revue, l'assemblée plénière s'est principalement occupée du déroulement de l'enquête sur la diaconie et le diaconat dans les Églises cantonales et de l'analyse des résultats : au vu des grandes différences entre les Églises cantonales dans le traitement des exigences minimales de qualification professionnelle à la diaconie sociale et de l'hétérogénéité de leur approche de la fonction de diacre, les participants se sont résolus à demander une présentation générale de la situation de la diaconie dans les Églises cantonales sur la base d'une enquête empirique. Les résultats de l'enquête, présentés lors de l'assemblée plénière du 19 novembre 2018, montrent que les Églises alémaniques comptent pas moins de trois conceptions différentes de la fonction diaconale. Dans plusieurs cantons alémaniques, les personnes en charge de la diaconie exercent leur fonction comme ministres ordonnés et participent à la direction paroissiale (modèle analogue à celui des diacres en Suisse romande), dans d'autres, elles sont mandatées pour exercer une mission sociale spécifique, tandis qu'ailleurs encore, leur fonction n'est pas définie précisément. Dans les années à venir, « Diaconie Suisse » poursuivra la discussion autour des résultats de cette enquête.

Les groupes de travail (GT) de la Conférence ont exécuté leur mandat : le GT « Formation et formation continue » a traité diverses questions relatives à la reconnaissance intercantonale (ordinaire et extraordinaire) des collaborateurs et collaboratrices socio-diaconaux, le GT « Projets et pratique » a élaboré un projet de colloque prévu le 29 novembre 2019 sur le thème des *communautés bienveillantes* (« Caring Communities »). Les membres du GT « Bases et recherche » ont fait un relevé des défis sociaux qui leur semblent particulièrement marquants pour l'avenir et ceux du GT « Églises et œuvres » se sont penchés sur les stratégies des Églises cantonales et œuvres de diaconie représentées dans le GT.

Le comité directeur de la Conférence, composé de quatre membres de l'assemblée plénière et quatre membres des groupes de travail, a siégé six fois pour coordonner et diriger les activités des organes de la Conférence.

Le portail « diakonie.ch / diaconie.ch », dont la Conférence est responsable, a trouvé sa place dans le paysage diaconal de chacune des deux régions linguistiques et connaît une forte fréquentation. Le portail contient de nombreuses nouveautés sur la diaconie fournie par les Églises, les paroisses, les œuvres et les organisations de la société civile, sans compter les contributions propres sur des thèmes prioritaires de la diaconie. Le domaine « Projets » propose aux personnes des Églises et des œuvres concernées par la diaconie de nombreux exemples de bonnes pratiques sur le terrain.

### 2.3.3 Bénévolat

Durant l'année sous revue, la FEPS a participé sous plusieurs formes à la promotion du travail bénévole. Ainsi, de nombreuses contributions mises en ligne sur le portail spécialisé diaconie.ch traitent de différents aspects de l'engagement bénévole (notamment sur la

numérisation et le bénévolat, le bénévolat qui rend heureux, l'étude de l'Institut Gottlieb-Duttweiler sur les nouveaux bénévoles) et la FEPS a coordonné, en collaboration avec plusieurs Églises membres, le remaniement et l'impression de la quatrième édition du guide pour le travail bénévole (en allemand « Leitfaden Freiwilligenarbeit ») destiné aux paroisses. Enfin, avec d'autres institutions de la société civile, la FEPS soutient le réseau suisse « Bénévolat » et son colloque annuel.

### 2.3.4 Mutualisation de la communication de l'Église en Suisse

#### *Nouvelle identité visuelle*

Le changement de nom, qui passe de Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS) à Église évangélique réformée de Suisse EERS, impose la création d'une nouvelle identité visuelle (*corporate design*).

L'identité et l'identification offrent une chance unique de positionner visuellement l'Église évangélique réformée de Suisse au niveau national et international en tant qu'institution clairement définie par un contenu thématique, une forme et une affirmation.

Le briefing en début d'année de l'agence de *corporate design* CI Programm à Zurich reposait sur la nouvelle constitution, formulée pour guider la réflexion et l'action futures et qui doit se refléter dans la nouvelle identité visuelle.

Tout le processus de développement a tenu compte expressément des trois niveaux, « national, cantonal et local ». Les Églises membres ont la possibilité, par la création d'un modèle complémentaire dynamique, d'avoir une certaine proximité avec le niveau national tout en gardant un accent à elles ; cela permet de souligner le souci d'« être Église ensemble ».

Le Conseil de la FEPS a travaillé à la nouvelle identité visuelle au fil d'un processus intensif qui a duré huit mois. Ensuite, l'identité visuelle validée par le Conseil pour le niveau national a pu être présentée lors de la retraite de la CPE des 16 et 17 novembre 2018.

La marque figurative pour l'Église évangélique réformée de Suisse EERS a été bien accueillie au sein de la CPE et du Groupe de Wislikofen. Quelques Églises cantonales souhaitent se rattacher directement à l'identité visuelle de l'EERS. D'autres ont manifesté leur intérêt et seront contactées individuellement. La diffusion de la nouvelle identité visuelle auprès de la direction des Églises cantonales commence en janvier 2019. Dans le même temps, les éléments du concept visuel seront fixés dans un manuel de *corporate design* afin que la mise en œuvre puisse commencer dans les canaux de communication existants et nouveaux, imprimés et numériques, à tous les niveaux.

C'est dans l'identité visuelle unique que la mutualisation de la communication s'exprime le plus vivement. Par la voie de l'émotion, elle transmet à l'observateur ou à l'observatrice un message clair et augmente la notoriété et le degré de connaissance de la nouvelle Église évangélique réformée de Suisse.

#### *Nouvelle plateforme digitale (hub EERS)*

Les travaux pour la nouvelle plateforme digitale de l'EERS ont débuté à l'automne 2018. Cette plateforme, nommée « hub EERS » est dédiée à la communication institutionnelle et intègre les trois niveaux de l'Église – national, cantonal et local. En plus des domaines publics, le hub comprendra un secteur protégé par un login qui servira de plateforme d'échanges et de services pour les Églises membres. L'objectif est d'activer le hub de l'EERS le 1<sup>er</sup> dimanche de l'Avent 2019.

### 2.3.5 Conférence Femmes

Dans le sillage de la transformation de la FEPS, la Conférence Femmes réexamine elle aussi sa structure et son orientation. Au lieu de la conférence de printemps a eu lieu le 4 juin 2018 une journée de travail durant laquelle a été analysé le travail accompli, avec la présentation de scénarios pour la suite des activités. La réflexion sur ces scénarios s'est poursuivie au cours de l'année. L'objectif est de concentrer les ressources sur les tâches clés et d'améliorer la coordination avec d'autres organisations ecclésiales de femmes.

La proposition de la Conférence Femmes d'inscrire dans la nouvelle constitution un article sur l'égalité a été acceptée lors de l'Assemblée des délégués d'été.

La conférence d'automne du 23 octobre 2018 avait pour titre « Sexualité entre le péché et le septième ciel – Perspectives d'une éthique sexuelle protestante ». L'exposé principal était donné par Andrea Bieler.

### 2.3.6 Commission Église et tourisme

En 2018, la Commission Église et tourisme a connu un certain renouvellement avec la désignation de trois nouveaux membres, dont deux de Suisse romande. Outre les deux séances annuelles régulières, la Commission Église et tourisme a participé à la mise sur pied d'une première journée au niveau national, intitulée « Du sens avec les cinq sens ». Cette manifestation devait mettre en réseau les Églises et le monde du tourisme autour de projets exemplaires, afin d'encourager à moyen terme d'autres initiatives conjointes. Elle a dû être annulée en raison du petit nombre d'inscriptions.

### 2.3.7 Conférence de coordination des organisations missionnaires et de la FEPS KMS

La Conférence mission et évangélisation du COE à Arusha (Tanzanie) a permis de nombreux et riches échanges pour la préparation et l'évaluation des délégués de Mission 21, DM-échange et mission et de la FEPS qui y ont participé. Une séance supplémentaire aux quatre habituelles a pu être organisée avec tous les délégués et un rapport a été donné lors de l'Assemblée des délégués de juin. Sur le plan institutionnel, la KMS s'est entretenue à plus d'une reprise sur la motion de l'Église de Saint-Gall relative au mandat de recherche de fonds de PPP et sur ses éventuelles implications financières pour les organisations missionnaires. Elle a aussi échangé sur la nouvelle stratégie de DM-échange et mission et constaté que les Églises maintiendraient en 2019 leur contribution de base aux deux organismes. Elle a enfin pris acte, avec regret, de l'annonce de son modérateur Jacques Matthey de mettre un terme à son mandat à fin 2018. La KMS a réussi à convaincre un autre théologien missiologue expérimenté de reprendre le flambeau, en la personne de Benedict Schubert, pasteur à Bâle et ancien employé tant de DM-échange et mission que de Mission 21. Jean-Luc Blondel représente désormais le conseil de DM-échange et mission et Margrit Schneider celui de Mission 21.

### 2.3.8 Solidarité protestante Suisse SPS

En été 2017, l'Assemblée des délégués avait décidé la création par la FEPS d'une conférence Solidarité protestante Suisse (SPS). Le 3 septembre 2018, une séance d'information organisée à Berne dans les locaux de la paroisse de Saint-Paul a accueilli une première fois les personnes intéressées, avant même la création de la conférence début 2019. Une discussion a été notamment lancée sur les objectifs des collectes des années à venir. L'association Solidarité protestante Suisse (SPS), dont l'activité très utile doit être reprise par la conférence, définit comme objectifs de collecte des projets ecclésiaux menés en diaspora. Mais comment

définir la diaspora aujourd'hui et quel type de tâches incombe à ces paroisses ? La suggestion invitant aussi à identifier et promouvoir de nouveaux lieux de foi a été très bien accueillie. Vingt membres de l'association SPS et sept représentants d'Églises cantonales participèrent à cette journée. Pour 2019, l'objet de la collecte de la Réformation a encore été fixé par l'association SPS. Il s'agit de la rénovation du temple de la Fusterie à Genève. Ce temple peut être qualifié de passerelle au cœur de Genève, où il garde l'Évangile vivant. Pour 2020, c'est la conférence qui sera compétente et fixera l'offrande des catéchumènes et l'objet de la collecte de la Réformation. L'association SPS a prononcé sa dissolution à fin 2018.

### 2.3.9 Commission pour les Églises suisses à l'étranger CESE

Thomas Müry, ancien président de la Commission pour les Églises suisses à l'étranger CESE, a achevé durant l'année sous revue d'écrire l'histoire de cette commission. Au dernier trimestre, le texte a été mis au point et préparé pour sa mise en ligne sur le site Internet de la FEPS. Une précieuse collection de matériel portant sur ce qui fut un engagement de la FEPS pendant près d'un siècle est donc disponible. Il est prévu que l'ensemble soit traduit et mis en ligne en 2019. En complément, plusieurs entretiens de personnalités de la « Iglesia Evangélica Suiza » ont été transcrits et sont donc accessibles pour la suite du travail.

Les moyens restants du fonds de la CESE, dont l'affectation est déterminée, sont disponibles pour des projets. En 2018, une demande a été déposée et acceptée pour la poursuite du développement de l'offre disponible au centre de rencontre de la paroisse évangélique germanophone à Pattaya, en Thaïlande.

### 2.3.10 Collaboration ecclésiale avec le Proche-Orient

Après une phase pilote de deux ans et une évaluation, l'EPER a, suivant la demande de la FEPS, officiellement ouvert un programme de partenariat avec les Églises protestantes arabophones et arménophones de Syrie et du Liban. Il s'agira dans un premier temps de soutenir des projets diaconaux et de renforcer les capacités paroissiales. Le programme sera inauguré en janvier 2019 en marge de la traditionnelle journée de l'EPER « collaboration avec les Églises ».

### 2.3.11 Œuvres d'entraide

#### *EPER : stratégie de collaboration avec les Églises 2019 – 2022*

L'œuvre d'entraide EPER a soumis sa nouvelle stratégie de collaboration avec les Églises à la FEPS pour consultation. L'EPER prévoit, à terme, un arrêt progressif du programme en République tchèque, où l'Église protestante a plus facilement accès à des fonds publics, et le développement d'un programme en Syrie-Liban.

#### *Motion des délégués de l'Église évangélique réformée de Saint-Gall sur le mandat de recherche de fonds de PPP*

Après avoir discuté à plusieurs reprises des divers facteurs, éléments et acteurs à considérer pour répondre à la motion et tenu plusieurs discussions avec les acteurs concernés, le Conseil de la FEPS a finalement choisi de demander à sa Commission des finances de rassembler toutes les données financières pertinentes et nécessaires d'ici au début de l'année 2019. Ces informations constitueront la base matérielle pour préparer la réponse à la motion.

### 2.3.12 Présence sur le terrain : participation à des rencontres et manifestations ecclésiales

Les collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat ont participé à différents symposiums et rencontres dont il n'est pas possible de rendre compte en détail ici. Citons seulement, à titre d'exemples : exposé au synode délibérant à Schaffhouse en avril 2018 ; rencontre avec la paroisse de Sarnen sur le thème des descriptifs de postes en diaconie.

### 2.3.13 Droits d'auteur

La FEPS verse, pour ses Églises membres, des redevances de droits d'auteur à la Suisa (musique), à Pro Litteris (textes), à Suissimage (images), à VG Musikedition (copies au culte) et de conseils juridiques fournis par la Fédération des utilisateurs de droits d'auteur et voisins (DUN). Ces contributions ont atteint un niveau équivalent à celui de l'année précédente. La société VG Musikedition avait annoncé qu'elle vérifierait les contributions puisqu'elle représente aussi depuis 2016 des éditions publiant des pièces du répertoire en français. Cela n'a pas encore été fait.

## 3 L'inspiration protestante

### 3.1 La FEPS encourage l'art d'annoncer l'Évangile

En 2013, le Conseil a décidé d'organiser régulièrement un prix de la prédication. Les prix de la première et de la deuxième édition ont été remis respectivement en 2014 et en 2017. La deuxième édition était également ouverte à des personnes non réformées, ce qui a contribué à donner encore plus de visibilité à ce prix. L'encouragement national par la FEPS de l'art d'annoncer l'Évangile produit des effets jusqu'au niveau local dans les paroisses, qui sont le « lieu vivant » de la prédication. Le premier Synode de l'Église évangélique réformée de Suisse en 2020 offrira un cadre approprié à la troisième remise du prix. La préparation du concept correspondant a commencé en 2018.

### 3.2 La FEPS encourage la réflexion autour de la tradition liturgique réformée

La Commission de liturgie s'est réunie à trois reprises dans les locaux de la FEPS. Elle a évalué la liturgie du Dimanche de la Réformation de 2017, adopté l'article sur le baptême chez les réformés révisé par la pasteure Susanna Meyer pour le « BabyGuide », s'est penchée sur les recueils de chants actuels des Églises réformées de Suisse afin d'établir un état de la situation et des perspectives envisageables, et a mené des discussions sur des questions stratégiques en matière de liturgie avec Sabine Brändlin, membre du Conseil. Elle a par ailleurs étudié un rapport du groupe de travail du projet « Développement de [www.lectionnaire.ch](http://www.lectionnaire.ch) », qui avait examiné les matériaux disponibles dans les Églises réformées de Suisse sur la question des péripécies et proposé diverses options.

Le 7 novembre 2018, la Plateforme des spécialistes Liturgie et Musique de la Conférence des Églises réformées de Suisse romande et le groupe de coordination de la « Liturgie und Gesangbuchkonferenz » se sont réunis pour la seconde fois depuis leur création, apportant ainsi une contribution à la coordination du travail liturgique entre les deux grandes régions linguistiques. Leurs discussions ont principalement porté sur le culte et la cène.

Le Secrétariat a organisé et coordonné les cultes célébrés lors des Assemblées extraordinaires des délégués d'avril et de décembre 2018 et de l'AD d'automne 2018, et soutenu les préparatifs du culte de l'AD d'été 2018. Il a réalisé les cahiers de liturgie de toutes ces célébrations.

### 3.3 La FEPS s'exprime à l'occasion de fêtes religieuses

Comme les années précédentes, le président du Conseil a envoyé un message à l'occasion des fêtes de Pâques et de Noël. La carte pascale était ornée de sgraffites, une technique de gravure artistique que l'on trouve sur certains bâtiments en Engadine. Le texte original en romanche, provenant d'une maison à La Punt Chamues-ch (GR), se réfère au clocher du temple du village, qui invite au grand voyage à travers la tombe vers une autre existence.

La carte de Noël du Conseil et du Secrétariat était illustrée d'un vitrail du temple de Neftenbach (ZH). L'œuvre de Max Hunziker était complétée par le verset « Tout cela arriva pour que s'accomplisse ce que le Seigneur avait dit par le prophète » (Matthieu 1,22).

### 3.4 Activités générales de communication de la FEPS

La Journée suisse du 16 septembre 2018 à Bâle, organisée dans le cadre de l'assemblée plénière de la CEPE, a donné lieu à 89 contributions dans les médias et représenté ainsi le temps fort de la communication.

Le secteur de la communication a par ailleurs accompagné les manifestations suivantes : Journées d'étude à Fribourg, visite du pape à Genève, Conférence Femmes en automne, journée et congrès sur les soins palliatifs, signature de la déclaration interreligieuse sur les réfugiés, de même que les deux assemblées ordinaires et les deux assemblées extraordinaires des délégués.

Des échanges réguliers ont été entretenus avec les responsables de la communication des Églises cantonales. Quatre séances ont eu lieu avec le Groupe de Wislikofen (comparable à la PSIC en Suisse alémanique) et deux avec les délégués à la communication de toute la Suisse. Parallèlement, le secteur de la communication de la FEPS a participé à trois séances de la plateforme de spécialistes romands de l'information et de la communication PSIC. Enfin, une conférence téléphonique est désormais organisée tous les mois avec les responsables de la communication des Églises cantonales germanophones afin de coordonner des sujets, principalement politiques, présentant un intérêt pour les médias.

## 4 L'œcuménisme protestant

### 4.1 La FEPS s'engage en faveur de l'unité des chrétiens en Suisse

#### 4.1.1 Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse CTEC.CH

Lors de l'assemblée plénière de mai 2018, l'association des Églises évangéliques libres de Suisse alémanique (Verband Evangelischer Freikirchen und Gemeinden VFG) a été admise avec le statut d'hôte au sein de la CTEC.CH. Le fait que le VFG, après les Églises adventiste et néo-apostolique, souhaite lui aussi resserrer ses liens avec la Communauté de travail, témoigne de l'intérêt croissant des milieux évangéliques pour l'œcuménisme. Un autre signal en ce sens est que des organisations tierces cherchent de plus en plus souvent à collaborer avec la CTEC.CH pour différents projets (« Une prière d'avance », « Jesus Celebration 2033 »). La CTEC.CH intensifie de son côté ses efforts pour encourager d'autres Églises orthodoxes à la collaboration.

À l'avenir, la CTEC.CH devra mener une réflexion sur son développement institutionnel. Les démarches entreprises cette année en vue d'établir une collaboration avec les plateformes œcuméniques cantonales et régionales vont également dans ce sens.

La question de l'élargissement de la reconnaissance du baptême à l'Église néo-apostolique de Suisse (ENA) a été examinée de manière approfondie. Il n'a pas encore été possible de donner une réponse positive à cette demande, car l'ouverture œcuménique manifestée par l'ENA n'est pas encore assez connue.

En janvier 2018, le label Oecumenica a été remis sur place à la CTEC locale de Davos, en reconnaissance de son témoignage chrétien durant le Forum économique mondial.

#### 4.1.2 Conférence des évêques suisses CES et Conférence centrale catholique romaine de Suisse RKZ

Lors de leur rencontre de novembre 2017, les présidences de la CES et de la FEPS avaient exprimé le souhait qu'une nouvelle manifestation soit organisée pour donner suite à la journée et célébration œcuménique « Ensemble vers le milieu » du 1<sup>er</sup> avril 2017 à Zoug. L'objectif est de maintenir la dynamique de l'engagement commun en faveur de l'unité. Les travaux de développement du projet ont commencé en 2018.

#### 4.1.3 Rencontres de délégations intraprotestantes

Les délégations de la FEPS, de l'Alliance évangélique suisse (SEA), du Réseau évangélique suisse (RES) et du Verband Evangelischer Freikirchen und Gemeinden in der Schweiz (VFG) se sont réunies à deux reprises en mai et en novembre 2018. La rencontre d'automne intègre toujours une discussion stratégique. Ces réunions visent à renforcer l'entente intraprotestante et la collaboration ponctuelle.

Au printemps 2018, la SEA a présenté le lancement pilote de l'agence « Christian Public Affairs », qui vise à assurer une représentation au niveau national des intérêts d'organisations chrétiennes en lien avec des sujets qui les intéressent spécifiquement. La FEPS a donné des informations sur les activités du groupe de travail chargé de la motion de l'Église évangélique réformée du canton de Saint-Gall « Famille-mariage-partenariat-sexualité dans une approche protestante », ainsi que sur le groupe de travail de l'ITE traitant de la thématique « Mariage et famille ». La réunion d'automne 2018 a été principalement consacrée à une discussion sur la question de savoir comment les Églises sont perçues dans l'opinion publique et comment améliorer cette perception. L'information relative à la déclaration interreligieuse sur la foi et les réfugiés, lancée le même jour par le Conseil suisse des religions, a suscité un certain mécontentement parmi les Églises libres, car elles s'engagent depuis longtemps dans ce domaine et estiment qu'elles auraient dû être associées à ce processus.

#### 4.1.4 Commission de dialogue protestants / catholiques romains CDPC

Lors de son unique réunion plénière tenue en 2018, la commission a mis un terme à son travail commun sur le thème « Les saints – modèles de foi ». Celui-ci a débouché sur un manuscrit dans lequel chaque membre de la commission présente une personnalité lui servant de modèle de foi, et où la thématique des « saints » est traitée dans une perspective exégétique, historique, théologique et œcuménique. La publication vise un large public et aura une présentation attrayante, avec des illustrations artistiques. Sa parution aux éditions TVZ/NZN à Zurich est prévue pour le premier semestre 2019. La fin de la législature marque également l'achèvement du mandat de la commission. La Conférence des évêques suisses et la FEPS décideront ensemble de la forme sous laquelle les travaux de la commission seront poursuivis à partir de 2019.

#### 4.1.5 Jubilé Karl Barth en 2019

À l'occasion du centième anniversaire du premier commentaire de l'Épître aux Romains de Karl Barth, une année commémorative est célébrée en 2019. La FEPS s'associe à cette démarche avec trois projets. Ceux-ci visent expressément la base de l'Église et un public élargi de personnes intéressées, et se veulent complémentaires aux nombreuses manifestations universitaires qui seront organisées en Suisse et à l'étranger. L'accent est mis sur la présentation de Karl Barth en tant qu'homme de l'Église et sur le rapport particulier à l'Église de sa théologie. Un site Internet réalisé dans le cadre d'une collaboration internationale fournit des indications sur les manifestations actuelles en Suisse et à l'étranger, propose des

informations et des matériaux pour les activités en lien avec Karl Barth et sa théologie ainsi que de brefs textes invitant à la lecture. Le site intègre également une chronique intitulée « Avec Karl Barth tout au long de l'année ». À la demande de la FEPS, des pasteurs et pasteuses et des théologiens et théologiennes suisses ont accepté de livrer de brèves contributions à la fois pertinentes, profondes, surprenantes et stimulantes sur Karl Barth, qui accompagneront les visiteuses et les visiteurs du site durant l'année commémorative. La brochure « Karl Barth 2019. Gott trifft Mensch », rédigée par Matthias Zeindler et Frank Mathwig en collaboration avec les Églises réformées de Berne-Jura-Soleure, s'adresse plutôt aux pasteurs et pasteuses. Outre le thème de l'année Karl Barth – « Dieu rencontre l'humain » –, sept notions clés de la théologie barthienne (loisirs, humour, contestation, Église, contemporanéité, théologie réformée, sécularisation) tirées de son œuvre sont présentées dans de brefs textes. Une annexe consacrée à la vie et à l'œuvre de Karl Barth propose des informations sur des publications intéressantes et récentes. Cette publication entend fournir une base et des matériaux aux paroisses qui souhaitent se pencher sur Karl Barth et sa théologie. Les contributions de la FEPS invitent à redécouvrir ce théologien suisse au travers des combats qu'il a menés au service de l'Église dans une époque mouvementée.

#### 4.1.6 Commission « Nouveaux mouvements religieux » de la FEPS NMR/FEPS

La commission s'est réunie à trois occasions et a entretenu un contact direct avec le Conseil de la FEPS et la Conférences des présidences d'Église lors de deux visites en 2017/2018. En plus de l'évaluation du colloque de 2017 sur « l'imposition des mains et la guérison dans l'Église et l'accompagnement spirituel » (publication en préparation) et du traitement de questions actuelles liées à ses activités de conseil, la Commission a consacré une large place à la préparation du colloque annuel de 2018. Celui-ci s'est déroulé en novembre à Zurich autour de la thématique des « théories du complot – théoriciens, *Reichsbürger* et autres personnes rejetant l'État, en tant que défis pour l'Église et la société ». Il ne s'agit plus d'un sujet marginal, mais au contraire d'une problématique qui se répand à très grande vitesse dans la société, du fait de la numérisation et de la complexité croissante de notre monde. Beaucoup pensent trouver dans ces théories des explications à des évolutions politiques et économiques de la société dont ils estiment que la contingence n'est qu'apparente, ainsi que des réponses à des questions touchant au destin individuel. Cette thématique a été abordée sous un angle psychologique, psychanalytique, sociologique et théologique, puis approfondie dans divers ateliers sur la base d'exemples concrets tirés notamment du monde des jeunes. À la fin du colloque, un panel intitulé « Du sens dans l'absurdité ? Quelle approche adopter face aux adeptes des théories du complot » a donné des réponses à la question de savoir comment l'Église, dans le cadre de l'accompagnement spirituel et des activités paroissiales, peut être à l'écoute de personnes qui « croient » à des théories du complot.

#### 4.1.7 Journées d'étude de l'Université de Fribourg

En 2018, la FEPS a parrainé avec la Conférence des évêques suisses les désormais traditionnelles Journées d'étude du Centre d'études pour la foi et la société de l'Université de Fribourg, qui ont eu lieu du 20 au 22 juin 2018. Outre un soutien financier, la FEPS était représentée dans le comité d'organisation par Sabine Brändlin, membre du Conseil. Gottfried Locher, président du Conseil, et elle-même sont intervenus dans le cadre de ces Journées d'étude. Une célébration œcuménique à la cathédrale de Fribourg faisait également partie du programme. La soirée d'échange, à laquelle étaient invités tous les ministres réformés en marge des Journées a dû malheureusement être annulée, la visite du pape au COE se déroulant précisément à ce moment-là.

## 4.2 La FEPS s'engage dans la Communion d'Églises protestantes en Europe CEPE

Le travail de la FEPS au sein de, pour et avec la CEPE s'est déroulé comme d'habitude à différents niveaux, à savoir au Conseil, à la présidence, et dans le cadre de sa participation comme Église membre de la CEPE. Cette dernière a revêtu une importance particulière cette année en raison de la préparation de l'assemblée plénière de 2018 à Bâle.

Les aspects institutionnels et l'orientation thématique de la CEPE ont représenté un important volet du travail au sein de la présidence et du Conseil. Lors de sa séance de février 2018 à Varsovie, le Conseil a décidé d'engager le pasteur Mario Fischer, de l'Église protestante d'Hesse et Nassau (Allemagne), comme premier secrétaire général à plein temps de la CEPE. La CEPE, qui dépendait jusqu'ici de l'aide administrative de l'Église protestante autrichienne Evangelische Kirche A.B., a obtenu en Autriche le statut juridique de corporation de droit public. Le document « Être Église ensemble – objectifs pour 2019–2024 » à l'intention de l'assemblée plénière, a mis un terme à ce processus stratégique.

En plus de leur travail au Conseil et à la présidence, les représentantes et représentants des Églises membres et du Secrétariat de la FEPS ont participé à la vie de cette organisation en s'engageant dans les domaines suivants : groupes régionaux de la CEPE (Conférence des Églises riveraines du Rhin CERR, Groupe Europe du Sud-Est, Conférence des Églises protestantes des Pays latins d'Europe CEPPLÉ), étude sur la « Pluralité des religions », et centre d'étude œcuménique Mélancthon à Rome.

« Libérés – unis – engagés » : c'est sous cette devise que quelque 160 personnes – déléguées et délégués, observatrices et observateurs, invitées et invités – se sont rencontrées du 13 au 18 septembre 2018 à Bâle, à l'invitation de la Fédération des Églises protestantes de Suisse et de l'Église évangélique réformée de Bâle-Ville, pour la 8<sup>e</sup> assemblée générale de la CEPE. La FEPS était représentée par une délégation de quatre personnes (Martin Stingelin, BL, chef de délégation, Miriam Neubert, GR, Daniel Rüegg, VS, et Martin Hirzel, FEPS) ainsi que par des observatrices et observateurs et des invitées et invités.

L'assemblée a permis de découvrir le protestantisme européen dans toute sa diversité. Elle s'est déroulée dans un esprit de communion nourri par des discussions ouvertes, des suggestions constructives et des interventions consensuelles. L'étendue des thèmes dans lesquels toutes les Églises européennes s'engagent et qui soulignent leurs points communs était impressionnante. Cette 8<sup>e</sup> assemblée générale, qui s'est tenue à la cathédrale de Bâle et dans la salle attenante du Bischofshof, a été un grand succès, comme en témoignent les débats constructifs et les importantes décisions qui en ont résulté pour le travail à venir de la CEPE. Sur proposition de la délégation de la FEPS, une déclaration de solidarité avec les personnes et les paroisses en Syrie et en Irak a été rédigée et adoptée par l'assemblée. Celle-ci a par ailleurs publié pour la première fois un message de paix commun à l'occasion du centième anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale.

La « Journée suisse » organisée le dimanche du Jeûne fédéral, qui a rassemblé sous la devise « Liés en Christ – engagés en Europe » les participantes et participants à l'assemblée et d'autres personnes des Églises réformées de Suisse, a constitué un important volet de l'assemblée générale.

Voir aussi le point 1.2.1.

## 4.3 La FEPS soutient l'œcuménisme au niveau mondial

### 4.3.1 Conseil œcuménique des Églises COE

L'année a été marquée par la célébration du 70<sup>e</sup> anniversaire du Conseil œcuménique des Églises (COE). À cette occasion, le patriarche œcuménique Bartholomée et le pape François ont rendu visite en juin 2018 au comité central du COE. Par cette visite, le pape François a reconnu et rendu hommage au COE ainsi qu'aux objectifs et au travail accompli par cette institution. Sa venue à Genève a suscité un large écho dans les médias. Des collaborateurs de la FEPS ont participé activement à la couverture de l'événement par la Télévision alémanique.

Le président du Conseil d'Église Rolf Berweger (ZG) a collaboré comme conseiller au sein du groupe de pilotage du Real Estate Project, chargé d'étudier le projet de nouvelles constructions sur le terrain du Centre œcuménique à Genève. La FEPS est représentée au comité central du COE. Par ailleurs, elle a représenté les employeurs au sein de la commission de la caisse de pension avec les responsables des finances et du personnel.

### 4.3.2 Communion mondiale d'Églises réformées CMER

*Réunion du Conseil européen, Budapest, 12–14 avril 2018*

La réunion annuelle de la région « Europe » de la CMER a élu un nouveau comité de suivi : Martine Wasserloos-Strunk (Allemagne, présidente), Jenny Dobers (Suède), Dimitrios Boukis (Grèce) et Jacobine Scholte de Jong (Pays-Bas). Le comité a reçu un rapport de son groupe de travail sur les migrations et leur impact dans certaines Églises (Grèce, Hongrie, Suède ...). Il a également eu le plaisir d'accueillir la présidente de la CMER, Najla Kassab (Liban), le secrétaire général Chris Ferguson (Canada) et le responsable des dossiers théologiques et de l'œcuménisme, Hanns Lessing (Allemagne), qui ont parlé de leur programme de travail pour les mois à venir. Il est enfin revenu sur les travaux et les résultats de l'assemblée générale de Leipzig, en 2017. Les membres européens du comité exécutif de la CMER sur le plan mondial étaient également présents (Claudio Pasquet, Italie, Hefin Jones, Pays de Galles, Diana Erdélyi, Hongrie).

*Journée d'étude et de rencontre avec le comité exécutif de la CMER à Horgen (ZH)*

Le comité exécutif de la CMER tiendra sa réunion annuelle, sur invitation de l'Église évangélique réformée du canton de Zurich et de la FEPS, en 2019 en Suisse, à Kappel. En plus de son ordre du jour interne, le comité et le personnel exécutif (soit quelque 35 personnes) de la CMER vivront une journée d'étude et de rencontre avec les responsables et spécialistes des Églises de la FEPS, le samedi 11 mai à Horgen. Intitulée « Église, État, politique, coopération ou protestation ? », cette journée explorera les multiples pratiques et expériences des Églises réformées dans le monde en lien avec les gouvernements et les conflits sociaux locaux. Outre un exposé sur la pensée de Zwingli sur le sujet par une théologienne sud-coréenne, de nombreux exemples de situations spécifiques qui ont fait ou font l'actualité seront amenés par les membres du comité exécutif, par exemple au Proche-Orient, au Cameroun, en Colombie, au Brésil, en Hongrie ou aux Pays-Bas. À signaler que le Comité exécutif sera l'hôte d'un culte spécial le 12 mai, au Grossmünster de Zurich. Un timbre spécial dédié aux 500 ans de la Réforme de Zwingli sera disponible dès ce jour-là. Les préparatifs de cette manifestation ont été effectués en 2018.

### 4.3.3 Conférence des Églises européennes CEC

La FEPS a envoyé une délégation de trois personnes, Jeannette Behringer (ZH), Gaby Bürgi Gsell (ARAI) et Serge Fornerod (FEPS) à l'assemblée générale de la CEC, qui se réunissait pour la première fois dans les Balkans à Novi Sad (Serbie). L'ordre du jour était marqué par la situation du continent, en particulier les crises de l'Union européenne envisagées selon le contexte des Églises. Les migrations, les populismes, la situation dans les Balkans, la qualité et l'avenir de la collaboration interconfessionnelle (en particulier la Charte œcuménique européenne), la place des jeunes et de leurs préoccupations, les liens avec les chrétiens du Proche-Orient, le danger ou la chance que représente la sécularisation pour les Églises, tels furent quelques-uns des thèmes majeurs de discussion. La constitution approuvée en 2013 à Budapest a été confirmée et, avec elle, la simplification des structures et une possible concentration des thématiques de la KEK. Un nouveau comité directeur a été élu : le nouveau président est le pasteur Christian Krieger, président de l'Église réformée d'Alsace-Lorraine, secondé par l'évêque anglicane Gulnar Francis-Dehqani et le métropolitite Cleopas de Scandinavie. La collaboration étroite avec la Commission des Églises pour les migrants en Europe CCME a été réaffirmée, sans pouvoir pour autant franchir le pas d'une fusion. Le rapport complet de la délégation est disponible sur le site Internet de la FEPS.

### 4.3.4 Relations bilatérales

#### *Assemblée générale de l'Église d'Écosse*

La FEPS a répondu cette année favorablement à la traditionnelle invitation de l'Église presbytérienne d'Écosse à participer à son assemblée générale en mai. Cela a permis non seulement de renouer des liens avec l'Église de John Knox et les quelque trente partenaires étrangers du monde entier également invités, mais aussi d'observer, dans la perspective des futurs Synodes de l'EERS, comment intégrer les Églises partenaires dans un événement aussi traditionnel et à la couleur locale si prononcée. L'Église d'Écosse a choisi d'élire une nouvelle fois une femme comme modératrice à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la consécration de femmes dans le pays. Un défilé fut organisé dans les rues d'Édimbourg à cette occasion. Le dimanche après-midi, outre un concert et un culte de plein air, tous les services et mouvements de l'Église animaient des stands dans un parc du centre-ville.

#### *Église protestante en Allemagne EKD : évaluation du jubilé de la Réforme*

La FEPS a été invitée à participer et à intervenir lors des deux journées d'évaluation des 500 ans de la Réforme à Wittenberg, en mai. Cette rencontre a vu tous les acteurs échanger ouvertement sur tout ce qui s'était déroulé en 2017, du ministère de la culture aux agences de marketing et de presse, en passant par les agences touristiques, les milieux académiques ou les organisateurs de projets phares telle l'exposition mondiale. À cette occasion, le pavillon de la FEPS à l'exposition a été officiellement remis à la ville de Wittenberg.

#### *Église protestante en Allemagne EKD : statut d'hôte à la chambre de théologie*

Les travaux de la chambre de théologie (*Kammer für Theologie*), qui se réunit deux fois par an à Hanovre, ont principalement porté sur deux mandats de l'EKD : l'élaboration de matériaux de référence sur les thématiques « compréhension du péché, de la faute et du pardon du point de vue de l'anthropologie protestante » et « importance de la Bible pour les décisions des directions ecclésiales ».

### 4.3.5 Conférence mondiale sur la mission et l'évangélisation

La conférence mondiale sur la mission et l'évangélisation du Conseil œcuménique des Églises COE a lieu tous les huit ans environ ; elle réunit non seulement des représentants des Églises

membres du COE, mais aussi des organisations missionnaires des Églises, des Églises catholique romaine, orthodoxe, pentecôtistes, des milieux de la jeunesse, etc. La conférence, qui s'est déroulée du 8 au 13 mars 2018 à Arusha (Tanzanie), a accueilli quelque mille participants, dont deux représentants des Églises de la FEPS (Bettina Lichtler, ZH et Heinz Fäh, SG), trois de Mission 21 et un de DM-échange et mission. Marquée bien sûr par une forte présence des Églises africaines, cette conférence avait comme thème central celui du discipulat (*discipleship*).

#### 4.3.6 Conférence annuelle de l'Alliance baptiste mondiale

L'Alliance mondiale des Églises baptistes a tenu sa conférence annuelle à Zurich à l'invitation de l'Église évangélique réformée du canton. L'héritage de la Réforme suisse a été présenté dans plusieurs forums. La FEPS a été invitée à parler de son travail pour les chrétiens discriminés ou persécutés lors d'une séance plénière.

## 5 La présence protestante

### 5.1 La FEPS influence les évolutions de la société

#### 5.1.1 Coordination avec les autorités fédérales

Conformément à sa constitution, la FEPS défend les intérêts des Églises protestantes auprès des autorités fédérales et entretient et approfondit les relations personnelles avec des représentantes et représentants du monde politique au plan national.

Comme mentionné sous le point 1.2.1, le conseiller fédéral Ignazio Cassis a prononcé un discours de bienvenue lors de la Journée suisse organisée dans le cadre de l'assemblée générale de la Communion d'Églises protestantes en Europe.

En 2018, la FEPS s'est notamment engagée contre le projet du Conseil fédéral d'assouplir les critères régissant les exportations d'armes. Le Conseil de la FEPS s'est clairement opposé à faciliter les exportations d'armes et a largement communiqué sa position en public. La FEPS a rejeté tout assouplissement et demandé au Conseil fédéral de revoir son appréciation. Cette position a été exprimée dans deux lettres adressées au Conseil fédéral, dans une prise de position lors de l'émission télévisée « 10 vor 10 », ainsi que dans une lettre envoyée à tous les membres du Conseil national.

En plus de son engagement contre l'assouplissement des exportations de matériel de guerre, la FEPS a défendu auprès du Conseil fédéral les objectifs de la déclaration interreligieuse sur les réfugiés. Une rencontre sur cette question a eu lieu le 22 novembre avec la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga. Le Conseil de la FEPS a en outre présenté deux autres requêtes au Conseil fédéral. D'une part, il a envoyé au conseiller fédéral Ignazio Cassis une lettre concernant l'adhésion de la Suisse au traité de l'ONU sur l'interdiction des armes nucléaires et sa ratification. D'autre part, à la veille de la Conférence mondiale sur le climat à Katowice, il s'est adressé avec une lettre œcuménique à la conseillère fédérale Doris Leuthard.

Dans le cadre du débat sur l'initiative des « juges étrangers », le Conseil a présenté sa position « Recherchez la justice – La relation entre démocratie et droits de l'homme ». Il prévoit par ailleurs de reprendre en 2019 d'autres éléments importants de sa stratégie avec les autorités fédérales, dont les discussions avec les présidences des partis, et le cercle de discussions de la FEPS.

### 5.1.2 Consultations et prises de position

En été 2018, la FEPS, en collaboration avec les autres Églises nationales et la FSCI, a pris position sur la modification de l'ordonnance du DFJP « relative à l'exploitation des logements de la Confédération dans le domaine de l'asile ». Outre les dispositions concernant les normes d'hébergement, la sécurité et la santé, cette ordonnance règle aussi l'accès des représentants des Églises aux centres. Dans sa réponse à la consultation, la FEPS relève l'importance de prévoir des horaires d'accès flexibles pour les aumôniers. Elle insiste en outre sur la nécessité de mettre au moins deux locaux à leur disposition. Pour que les aumôniers puissent accomplir leur tâche de manière consciencieuse et en respectant leur obligation au secret professionnel, ils doivent pouvoir disposer d'une salle de consultation fermant à clé (qui puisse également servir de bureau) ; et il faut aussi un espace de silence/de recueillement où les requérantes et requérants d'asile puissent se retirer, par exemple pour prier.

D'autre part, la FEPS a participé à la consultation relative à la modification de la loi sur le service civil. Dans sa réponse, elle rappelle que la FEPS se préoccupe depuis plus de quarante ans de questions en lien avec un service civil. Dans une première phase, elle a soutenu l'introduction d'un service de substitution pour les personnes ne pouvant pas accomplir de service militaire pour des raisons de conscience. Ensuite, lors de l'instauration du service civil au milieu des années 90, la FEPS a veillé à ce que l'admission à ce service ne soit pas compliquée par des motifs étrangers à la cause et à ce que les personnes qui n'accomplissent pas de service militaire pour des raisons de conscience soient traitées de manière équitable et non discriminatoire. Dans sa réponse à la consultation actuelle, la FEPS soutient que la seule raison qui pourrait éventuellement justifier un durcissement des conditions d'accès au service civil serait que la personne astreinte au service doive apporter la preuve par l'acte de ses convictions pacifiques. Cependant, la mesure proposée par le Conseil fédéral est discriminatoire pour les personnes astreintes au service qui ont déjà accompli un service militaire d'une certaine durée avant de changer pour le service civil. Il s'agit d'une mesure inadéquate et arbitraire.

### 5.1.3 Groupe de travail « Forum éducation »

Le Conseil a décidé lors de sa séance d'avril de prolonger d'une année le mandat du groupe de travail « Forum éducatif ». Celui-ci s'est réuni à deux reprises durant l'année sous revue. Il a mis l'accent sur la formation scolaire et extrascolaire, de l'école enfantine à la confirmation, par-delà les régions linguistiques. Il a par ailleurs poursuivi l'élaboration de ses thèses sur le travail catéchétique, qui sont désormais prêtes à être publiées. La formation de base et continue, dans le contexte scolaire et extrascolaire, représente une thématique importante (hautes-écoles pédagogiques et universités). À son côté émerge le domaine du travail avec les parents et du travail préscolaire (1 à 6 ans) comme un domaine essentiel qui influence la socialisation future en Église.

### 5.1.4 Forum politique

Depuis son inauguration en 1999, le Forum politique du Käfigturm (Tour des prisons) de Berne s'est développé avec succès et est devenu une référence. En novembre 2015, la Confédération a annoncé son intention de fermer cette institution dans le cadre de son programme de stabilisation 2017–2019. La FEPS s'est vu offrir la possibilité d'utiliser en tant que membre de l'association responsable, dans un premier temps pour une durée de quatre ans, ce centre de formation politique enraciné au niveau local mais au rayonnement national. Elle dispose ainsi d'une plateforme qui lui permet de s'exprimer sur des questions de politique sociale et de faire entendre la voix et l'expertise réformées. Dans un même temps, le Forum

politique offre l'opportunité de créer des réseaux et de positionner les Églises comme interlocutrices compétentes dans l'opinion publique.

Le passage de témoin à la nouvelle équipe du Forum politique ayant eu lieu le 1<sup>er</sup> novembre 2017, l'année 2018 a été essentiellement consacrée au développement d'une stratégie, d'un programme ainsi que de l'exploitation.

Les institutions ecclésiales responsables FEPS et RKZ (Conférence centrale catholique romaine de Suisse) participent au projet en versant une contribution financière annuelle. Du côté des réformés, les Églises réformées de Berne-Jura-Soleure apportent un soutien complémentaire en mettant à disposition des ressources humaines du service « Reformierte im Dialog ».

Durant sa première année d'exploitation, le Forum politique de Berne a organisé quatre expositions et 47 manifestations. Ces dernières ont toujours attiré un nombreux public, ce qui montre que même à l'ère numérique, la population reste intéressée par les interactions et les discussions directes. Certains jours, le nombre de visiteuses et visiteurs a atteint la limite de la saturation. Les manifestations sont en outre suivies par à peu près autant de personnes sur YouTube. En plus de cela, la salle de conférences a accueilli 198 manifestations supplémentaires organisées indépendamment du Forum politique. Au total, quelque 250 manifestations ayant attiré plus de 12 000 personnes se sont ainsi déroulées au Käfigturm.

Les Églises sont présentes dans tous les organes du Forum politique, aussi bien au comité que dans le groupe d'accompagnement et dans l'équipe du secrétariat. Elles peuvent ainsi exprimer efficacement leurs souhaits à tous les niveaux. C'est dans la collaboration à des projets concrets, dans la mise à disposition de personnes engagées lors de manifestations et dans la présentation de thèmes importants pour l'Église que leur engagement est le plus visible. L'un des temps forts de l'année sous revue a été la série de manifestations co-organisées par la FEPS sur le thème « Foi et protection des réfugiés » dans le cadre du programme accompagnant l'exposition « Tout sauf un jeu d'enfant ».

Après la réorientation du Forum politique en 2018, il s'agira pour ces trois prochaines années de renforcer la visibilité du patronage par les Églises au travers de manifestations, et de mieux faire connaître le forum au niveau cantonal. Dans cette optique, une rencontre des responsables de la communication des Églises cantonales et des diocèses est prévue le 20 mars 2019 au Forum politique.

## 5.2 La FEPS aide chacun à prendre sa vie en main de manière responsable

### 5.2.1 Soins palliatifs

Le groupe spécialisé de la FEPS pour les soins palliatifs s'est réuni à trois reprises en 2018. Outre l'échange au-delà des barrières cantonales et linguistiques, ses travaux ont principalement porté sur la Journée nationale des soins palliatifs et sur la participation au Congrès national sur les soins palliatifs.

La journée nationale a eu lieu le 12 septembre 2018 à Zurich. Pour la première fois, elle a été organisée de manière œcuménique avec la Conférence des évêques suisses. Sa préparation et sa réalisation ont été confiées à un groupe de travail dans lequel figuraient également des membres du groupe spécialisé de la FEPS. Comme les éditions précédentes, la journée s'adressait principalement à des responsables des Églises.

Le thème général de la journée nationale – les « Communautés bienveillantes » – se recouvrait avec celui du Congrès national sur les soins palliatifs des 14 et 15 novembre 2018, auquel les trois Églises nationales ont participé avec un stand et des contributions au programme. Le stand avait été aménagé de façon plus professionnelle et attrayante et comprenait notamment une installation artistique intitulée « Ouvrir des espaces ». Ces aménagements ont pu être réalisés grâce à des aides financières extraordinaires de différentes Églises.

### 5.2.2 Brochure sur le don d'organes

Le nombre limité de dons d'organes, les besoins beaucoup plus élevés des receveurs, mais aussi le développement disproportionné de la médecine de la transplantation en Suisse expliquent que, régulièrement, des interventions politiques demandent le remplacement du modèle actuel du consentement, introduit avec la loi nationale sur la transplantation, par un modèle dit « d'opposition ». Par le passé, la FEPS s'était déjà exprimée de diverses manières sur ce sujet. Les récents débats l'ont amenée à actualiser ses réflexions théologiques et éthiques en mai 2018 dans la brochure « Le corps comme don. Réflexions sur l'encadrement légal du don d'organes du point de vue des Églises. 10 questions – 10 réponses ». Les réponses, formulées de manière objective, concordent dans une large mesure avec la position d'autres Églises et institutions éthiques, comme la Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine CNE ou le comité d'éthique allemand (Deutscher Ethikrat), et plaident à partir d'arguments théologiques en faveur d'une conception de la vie qui exclut catégoriquement tout rapport de propriété et toute obligation morale à faire un don d'organe.

### 5.2.3 Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine CNE

Outre sa mission légale de conseiller les milieux politiques et la société sur des questions éthiques, la Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine (CNE) assume d'autres fonctions importantes. Ainsi, elle sert de plateforme d'information et de mise en réseau, propose des compétences et une mise en réseau interdisciplinaires, et ses contributions reflètent fidèlement les enjeux et conflits politiques et sociaux actuels. L'Église en profite aussi de diverses manières dans son travail éthique. Quatre thèmes ont particulièrement occupé la CNE en 2018 : à l'occasion d'une demande concrète de recherche sur la transplantation d'utérus, elle a élaboré une prise de position critique sur le projet. Par ailleurs, la Commission a travaillé intensivement sur une problématique largement occultée dans la société, celle des interruptions de grossesse tardives, qui tendent à augmenter du fait des diagnostics prénataux de plus en plus spécifiques et précis. La rencontre annuelle des commissions de bioéthique d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse, en octobre 2018 à Zurich, a porté sur le thème de la transplantation d'organes. Toujours à Zurich, la CNE a organisé en novembre 2018 un colloque international de haut niveau intitulé « Human Enhancement. Debating a Social Challenge ». Au-delà de la différenciation et de la spécialisation du discours éthique, les questions qui y sont traitées concernent la société dans son ensemble, et donc aussi l'Église au sein de la société.

### 5.2.4 Projet « Mariage et partenariat » de l'ITE

L'Institut de théologie et d'éthique ITE a poursuivi en 2018 ses travaux sur le thème du « mariage et partenariat ». À cet effet, il a institué trois groupes de travail chargés de développer des thèses sur d'importantes questions de fond. Le premier groupe s'est penché sur le rapport entre mariage, différence entre les sexes et sexualité et sur le rôle du sexe des individus dans le mariage d'un point de vue théologique. Le deuxième groupe, qui a adopté une approche plutôt historico-juridique, a étudié le mariage en tant qu'institution et contrat en

tendant de déterminer s'il convient de le considérer comme un sacrement ou plutôt comme un « weltliches Ding », une « affaire profane », selon Martin Luther. Cela l'a également amené à aborder des questions telles que la durabilité ou la temporalité, autrement dit l'exigence d'un mariage durant toute la vie. Enfin, le troisième groupe, d'orientation théologique axée sur la pratique, s'est intéressé aux rites ecclésiastiques et à la question de savoir ce que l'Église doit bénir et quel est le contenu et la signification de cette bénédiction. Lors des discussions des deux séances plénières, il est apparu que la théologie de la bénédiction occupait une place centrale dans cette thématique. C'est pourquoi cet aspect sera aussi repris dans les deux premiers groupes de travail et analysé sous l'angle de leurs problématiques respectives. On a constaté, par exemple, que ce thème permettait de mettre en évidence les différences de perception du mariage et du partenariat entre Suisse romande et alémanique. Dans la compréhension plutôt calviniste qui prévaut en Suisse romande, la bénédiction est perçue comme une démarche plus active, introduisant en quelque sorte une action. Une bénédiction selon cette conception unit et engage le couple chrétien. Le document devrait être prêt à l'été 2019.

Voir aussi les points 1.2.2 et 5.

#### 5.2.5 Motion de l'Église évangélique réformée du canton de Saint-Gall « Famille – mariage – partenariat – sexualité dans une approche protestante »

Le groupe de travail demandé par la motion a été mis en place au début de 2018 par le Conseil dans le but d'étudier la thématique « Famille – mariage – partenariat – sexualité dans une approche protestante ». Il est constitué de huit personnes de Suisse alémanique, de Suisse romande et du Tessin.

La formulation volontairement ouverte des thèmes dans la motion a été conservée dans le mandat du groupe de travail, afin qu'il dispose d'une certaine liberté. La seule restriction portait sur la perspective : les thèmes de la motion devaient être traités d'un point de vue protestant. Ils ont été discutés intensivement lors de six séances durant l'année sous revue. Procédant de manière exploratoire, le groupe a sondé les thèmes possibles, défini des positions et désigné des lignes de conflit. Son travail l'a amené à répertorier différentes positions protestantes, parfois controversées. Les résultats ont été réunis dans un rapport final qui sera soumis au Conseil au premier trimestre 2019 pour approbation et poursuite des travaux. La présidence du groupe de travail était assurée par Daniel Reuter, membre du Conseil.

Voir aussi les points 1.2.2 et 5.2.4.

#### 5.2.6 Violation des limites

L'atelier de décembre 2018 sur le thème de la violation des limites, organisé sous la direction du bureau Limita, a permis à la FEPS de reprendre son projet de 2016. Karin Iten, du bureau Limita, a présenté un modèle montrant comment faire la distinction entre les comportements irritants, situés en zone grise et suscitant des plaintes, et les soupçons de franchissement de la zone rouge, relevant du droit pénal. Les deux domaines exigent de la part des membres du personnel et de la direction des lignes d'action différenciées. Le travail continue.

## 5.3 La FEPS défend le bon usage des biens terrestres

### 5.3.1 Matériel pour « Un Temps pour la Création 2018 »

Depuis 1993, l'association « œco Église et environnement » met à la disposition des paroisses et d'autres lieux d'Église du matériel pour célébrer « Un Temps pour la Création » (du 1<sup>er</sup> septembre au 4 octobre 2018). Chaque année, un thème différent est choisi. La FEPS soutient ce travail au plan thématique car il constitue une contribution importante à l'œcuménisme et à la vie spirituelle des Églises. Le thème de 2018, qui portait sur le toucher, s'inscrit dans un cycle consacré aux cinq sens. Disponible en allemand et en français, le matériel proposé offre aux Églises et aux paroisses l'opportunité d'attirer l'attention de multiples manières sur l'amour infini que Dieu porte à la Création.

### 5.3.2 Fonds pour le travail des femmes

La Commission du Fonds pour le travail des femmes a examiné lors de deux réunions onze demandes venant de différentes organisations suisses s'engageant à mettre sur pied des projets de promotion de la femme. En 2018, le Fonds pour le travail des femmes a notamment soutenu, grâce à l'argent récolté par les paroisses et les Églises membres, les Femmes protestantes en Suisse FPS, principales bénéficiaires conformément aux statuts du fonds. Dans le cadre de la Journée mondiale de prière 2019, la revue évangélique « frauen forum » a bénéficié d'une subvention pour l'organisation de l'événement. Un projet consacré à la pionnière Greti Caprez-Roffler, élue pasteure en 1931 en dépit de l'opposition du synode du canton des Grisons, a également bénéficié d'un soutien. Le fonds a par ailleurs apporté une contribution à l'organisation du Parlement interreligieux des femmes, tenu à Zurich le 24 juin 2018. Des associations comme SAFFA, promouvant des entreprises de femmes, et la campagne « Wirtschaft ist Care » du Synode des femmes ont aussi reçu un soutien financier. Le Fonds pour le travail des femmes est présidé par Esther Gaillard, membre du Conseil de la FEPS.

### 5.3.3 Alliance pour le dimanche

Le groupe de coordination de l'Alliance pour le dimanche, dont fait partie la FEPS, a tenu une assemblée en janvier 2018. Les discussions ont principalement porté sur trois initiatives parlementaires qui exigent plus ou moins clairement une flexibilisation du travail dominical. L'Alliance a publié un communiqué de presse dans lequel elle rappelle la nécessité de protéger le dimanche en tant que jour férié face aux évolutions actuelles. En novembre 2018, l'Alliance pour le dimanche a participé à la consultation sur l'initiative parlementaire relative à l'introduction d'un régime de flexibilité partielle dans la loi sur le travail. Celle-ci demande que les dérogations à l'interdiction explicite du travail dominical soient élargies à une partie importante de la population active. L'Alliance pour le dimanche s'y oppose.

## 6 La vigilance protestante

### 6.1 La FEPS rappelle à l'État ses responsabilités

#### 6.1.1 Le droit national face au droit international

Faisant suite à une motion présentée à l'AD par les délégués de l'Église évangélique réformée du canton de Bâle-Campagne et cosignataires, la FEPS s'était déjà consacrée intensivement à cette thématique après le dépôt de l'initiative populaire « contre les juges étrangers ». À la

demande de l'Assemblée des délégués, l'étude « Recherchez la justice (Esaïe 1,17) – La relation entre démocratie et droits de l'homme » (Bâle, Berne, 2015) a été complétée en 2016 par une version résumée parue sous le même titre. À l'occasion de la votation populaire de l'automne 2018, la FEPS, s'appuyant sur ses importants travaux préparatoires, a adressé à la population trois messages publiés sous le titre « Pour le bien de la communauté ». Partant de la conception biblique et ecclésiologique d'une communauté accueillante et prospérante, le document énumère les critères favorables au bien commun politique : fraternité, critique de la revendication de souveraineté par l'humain, et le bien de chacune et de chacun dans la reconnaissance par la communauté. L'analogie surprenante, qui évite volontairement la distinction usuelle entre Église et État, représente un cas d'application actuel de la conception réformée de la royauté du Christ, telle qu'elle a été justifiée théologiquement par Jean Calvin dans son « Institutio », et que Karl Barth a concrétisée dans son texte « Communauté chrétienne et communauté civile ».

## 6.2 La FEPS fait entendre sa voix pour défendre les faibles

### 6.2.1 Journée internationale des droits humains et Dimanche des réfugiés

Selon le principe de rotation, c'était au tour de la FEPS de rédiger l'appel des trois Églises nationales et de la Fédération suisse des communautés israélites à l'occasion du Sabbat et Dimanche des réfugiés. Partant de l'invitation bien connue de Jérémie à chercher « le bien de la ville », l'appel a mis l'accent sur les destinataires de la parole prophétique, auxquels on ne prête généralement pas attention, à savoir les étrangers, qui deviennent les garants du bien de la communauté qui les accueille. La déclaration des Églises à l'occasion de la journée des droits humains était placée thématiquement sous le signe du 70<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et s'est distinguée structurellement par la participation pour la première fois des Églises libres. Dans une discussion fictive et céleste, le théologien réformé Karl Barth, le théologien catholique et pape Jean XXIII et la philosophe juive Hannah Arendt rappellent les objectifs de la Déclaration des droits de l'homme et la contribution ecclésiale et théologique. Ils abordent également d'un œil critique les possibilités et les limites des droits humains et soulignent l'absolue nécessité de l'engagement des Églises lorsque la politique humanitaire touche à ses limites.

### 6.2.2 Fonds en faveur des droits humains

Le Fonds en faveur des droits humains a notamment permis de soutenir des projets de la Fondation suisse pour la paix swisspeace, de l'Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers et de l'ONG Christlicher Friedensdienst. Les demandes sont examinées par le centre de contact pour les droits humains de l'EPER et transmises pour versement au Fonds en faveur des droits humains de la FEPS.

### 6.2.3 Commission fédérale contre le racisme CFR

Le mandat de la Commission fédérale contre le racisme porte sur la prévention de la violence raciste, le conseil aux victimes et l'aide dans la gestion de situations conflictuelles. La Commission a par ailleurs voué une attention particulière à la problématique de l'islamophobie dans les médias, à la controverse autour de l'interdiction de dissimuler son visage, aux discours haineux dans les médias sociaux, et à l'initiative pour l'autodétermination. Le travail de la Commission est largement influencé par l'agenda des votations et par les conflits au sein de la société. L'attention accrue qu'elle porte à la tolérance interreligieuse est nouvelle et fait suite à une analyse approfondie du comportement de la société envers l'islam et la population musulmane.

#### 6.2.4 Forum de la Commission nationale de prévention de la torture CNPT

Dans le cadre d'une consultation menée auprès des membres actuels du forum CNPT, la FEPS s'est prononcée en faveur d'un élargissement des membres. La première rencontre de la commission dans sa composition élargie a eu lieu en décembre 2018. Des acteurs importants de la société civile, comme Amnesty International ou la Croix-Rouge suisse, ont participé à cet échange pour la première fois.

Jusqu'ici, le Forum faisait office de comité consultatif pour la surveillance des renvois forcés, mais à présent les discussions se sont reportées sur les conditions de vie des personnes à protéger hébergées dans les centres fédéraux pour requérantes et requérants d'asile. Les procédures et les normes de prise en charge et d'hébergement seront partiellement ou entièrement redéfinies dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile. Dans ce contexte, la FEPS se montre vigilante, et elle peut rappeler à l'État au travers du forum CNPT qu'il est responsable de veiller à ce que les personnes à protéger soient traitées et hébergées dignement.

### 6.3 La FEPS s'engage pour celles et ceux qui fuient la violence, la détresse et les persécutions

#### 6.3.1 Commission fédérale des migrations CFM

La Commission fédérale des migrations (CFM) traite de questions portant aussi bien sur l'intégration que sur les réfugiés et sur l'asile, et a mis sur pied un vaste programme d'encouragement dédié aux droits civiques et la citoyenneté.

En 2018, elle s'est notamment préoccupée de la question de l'apatridie. Ce thème concerne aussi les activités des Églises dans le domaine des migrations : les apatrides font en effet partie des personnes les plus fragiles et vulnérables. C'est la raison pour laquelle le COE s'est déjà attaqué à cette problématique. La rencontre de la communauté des nations à Genève en 2019 offrira à la FEPS l'occasion de s'engager elle aussi. De premières discussions ont déjà eu lieu entre la Churches' Commission for Migrants in Europe (CCME), le Bureau du HCR pour la Suisse et le Liechtenstein et des spécialistes de la FEPS.

Dans une prise de position commune avec la Commission fédérale contre le racisme, la CFM s'est prononcée contre l'initiative sur l'autodétermination soumise au vote à fin novembre. Le principal argument avancé était l'affaiblissement des droits humains.

La FEPS est représentée depuis toujours à la CFM. La CFM est une commission extraparlamentaire chargée de conseiller l'administration et le Conseil fédéral dans le domaine des migrations. Ses membres sont élus par le Conseil fédéral.

#### 6.3.2 L'aumônerie pour les requérants d'asile dans les centres fédéraux

##### *L'aumônerie dans les centres fédéraux*

En 2018, la FEPS a organisé deux rencontres des aumôniers travaillant dans les centres fédéraux pour requérants d'asile. Les participantes et participants venus de toute la Suisse ont eu ainsi la possibilité de discuter de leur travail quotidien et de profiter des expériences de leurs collègues. Ces rencontres sont également l'occasion de formuler des demandes, des critiques et des comptes rendus à l'intention du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), que le spécialiste de la FEPS se charge de lui transmettre.

L'échange avec le SEM se fait notamment lors des rencontres du « comité mixte pour l'aumônerie dans les centres fédéraux », au sein duquel la FEPS est représentée avec les

autres Églises nationales et la Fédération suisse des communautés israélites. En 2018, ce comité s'est réuni à deux reprises.

La situation transitoire partiellement confuse jusqu'à l'introduction de la restructuration du domaine de l'asile (votation populaire de juin 2016) a nécessité une attention particulière en 2018. La procédure accélérée sera introduite en mars 2019 à l'échelle suisse. Les centres d'enregistrement et de procédure (CEP) deviendront des centres fédéraux pour requérants d'asile avec tâches procédurales, des centres fédéraux pour requérants d'asile sans tâches procédurales ou des centres spécifiques. Les nouvelles procédures ont déjà été testées ou introduites de manière anticipée à certains endroits. Les situations variables selon le centre et les incertitudes sur la façon dont se présenteront concrètement les conditions sur place à partir de mars 2019 suscitent parfois des inquiétudes. À l'occasion de la rencontre des aumôniers en septembre 2018, la FEPS a invité une représentante du SEM qui a pu clarifier certains points et prendre note des questions ouvertes.

Un autre sujet toujours d'actualité est la problématique des locaux du service d'aumônerie dans les centres fédéraux pour requérants d'asile. Dans certains centres, les aumôniers n'ont pas encore accès à une infrastructure appropriée, notamment aux deux locaux demandés pour l'aumônerie (cf. prise de position relative à l'ordonnance du DFJP sous point 5.1.2). La FEPS est en contact avec le SEM et s'efforce de proposer des solutions constructives.

#### *Rencontre des responsables des secteurs migration des Églises membres*

Deux fois par année, la FEPS invite les responsables des secteurs migration des Églises membres à une rencontre à Berne. Pour ces derniers comme pour la FEPS, cette réunion constitue une importante possibilité d'échange. Elle offre également à la FEPS l'occasion de donner des informations sur les évolutions nationales actuelles dans le domaine de l'asile et de sensibiliser les participants à certains thèmes. Par exemple, lors de la rencontre d'automne 2018, une analyste-pays de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés et une juriste du Centre bernois de consultation juridique pour personnes en détresse ont donné des informations sur l'Érythrée et les requérants d'asile venant de ce pays. Ces présentations ont permis d'aborder une problématique très discutée et qui préoccupe beaucoup les Églises membres également.

### 6.3.3 Foi et réfugiés (déclaration interreligieuse)

La déclaration interreligieuse sur les réfugiés a été présentée en public et remise à la présidente actuelle du Conseil national, Marina Carobbio Guscetti, lors d'une cérémonie organisée le 7 novembre 2018. Quelques semaines plus tard, elle a aussi été remise personnellement à la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga. Cela a mis un terme au projet « Foi et protection des réfugiés ».

Celui-ci avait été lancé en 2016 par la FEPS en collaboration avec le Bureau du HCR pour la Suisse et le Liechtenstein. La Conférence des évêques suisses, l'Église catholique-chrétienne de Suisse, la Fédération suisse des communautés israélites, la Fédération d'organisations islamiques de Suisse et la Coordination des organisations islamiques suisses s'y étaient associées.

Au travers de cette déclaration interreligieuse, c'est la première fois que juifs, chrétiens et musulmans s'expriment ensemble sur la question des réfugiés. Ils y formulent cinq appels qui s'adressent d'une part à l'État et aux milieux politiques, et engagent d'autre part les communautés religieuses.

Un dépliant attrayant a été préparé à l'intention des membres des communautés religieuses afin de présenter de manière simplifiée l'appel qui leur est adressé. D'autre part, trois débats

publics organisés au Forum politique de Berne ont permis d'approfondir et d'expliquer certains aspects de la déclaration.

Voir aussi le point 1.3.1.

#### 6.3.4 Fondia, projet Intégration

En avril 2018, la fondation fondia a approuvé le projet de « renforcement de l'engagement ecclésial en faveur de l'intégration des réfugiés ». Le travail pour ce projet a dû être reporté à 2019.

#### 6.3.5 Chrétiens menacés et discriminés

En juin, la FEPS a réuni pour la 5<sup>e</sup> fois des représentants des œuvres et mouvements évangéliques, des œuvres d'entraide et de mission et de nos Églises engagés dans la défense du droit à la liberté religieuse. L'ordre du jour comprenait, entre autres, le suivi d'une visite commune au DFAE sur cette question en décembre 2017, les préparatifs de la manifestation « persécution.ch » organisée sur la Place fédérale le 23 juin (où un représentant du Conseil de la FEPS a pris la parole), les chicanes auxquelles les demandeurs d'asile se réclamant de la foi chrétienne doivent faire face pour prouver leur conversion, la situation en Algérie, le résultat de la pétition lancée en 2017 « Espoir pour le Proche-Orient », laquelle a récolté plus de 800 000 signatures (dont 27 000 en Suisse) remises à l'ONU.

Le Conseil de la FEPS est intervenu auprès du Conseil fédéral dans le cadre des actions menées au Pakistan contre Asia Bibi et du massacre de coptes en Égypte à l'automne. Il a également interpellé le Conseil fédéral pour intervenir dans le conflit entre communautés linguistiques au Cameroun, à la demande de Mission 21.

La situation des chrétiens semble se normaliser au Proche-Orient : le gouvernement égyptien a autorisé la construction ou la reconnaissance de dizaines d'églises, a inauguré une nouvelle grande église au Caire, renforcé la lutte contre les terroristes. La situation diffère toutefois d'un gouvernorat à l'autre. En Syrie, les Églises saluent l'aide de la Russie qui a refoulé le groupe État islamique. En Irak, même si la population chrétienne ne représente plus qu'un dixième de celle d'avant la guerre, on note le retour de nombreux chrétiens dans le nord du pays. La situation reste en revanche très précaire au Nigéria, au Yémen, en Iran, au Népal, au Pakistan, en Inde, en Malaisie et, en partie, en Indonésie.

#### 6.3.6 Churches' Commission for Migrants in Europe CCME

En tant que commission spécialisée, la Churches' Commission for Migrants in Europe (CCME), dont le siège est à Bruxelles, est engagée au niveau européen dans de nombreux domaines de la politique migratoire. Le projet « Safe Passages » visant à créer davantage de voies d'accès légales et sûres pour les réfugiés venant en Europe est resté d'actualité en 2018. La FEPS soutient la CCME par une cotisation annuelle.

# ANNEXES

## 1 Délégations du Conseil

Date	Organisme	Manifestation
20.01.2018	EPER	Journée de l'Europe de l'Est, Zurich
04.04.2018	Koordinationsstelle für praktikumsbezogene theologische Ausbildung (KOPTA)	Conférence internationale des séminaires protestants (Predigerseminare), Delémont
10.–13.05.2018	Église protestante unie de France	Synode national « Être Église », Lezay
14.05.2018	FEPS	Assemblée plénière et assemblée des associés de Diaconie Suisse, Berne
14.05.2018	CEG	Entretien avec une délégation du Conseil de la FEPS, Berne
17.05.2018	Université de Zurich	Vernissage de l'exposition « Florian Germann: Die Stral / Nachrichten von Heinrich Bullinger », Zurich
02.06.2018	Conférence des Églises réformées de Suisse romande CER	Assemblée générale
04.06.2018	FEPS	Séance du comité Conférence Femmes
04.06.2018	Université de Berne	Vernissage de « Reformiert », vol. 1-5, Berne
04.06.2018	EPER, Pain pour le prochain, Mission 21	Conférence de trois œuvres d'entraide des Églises nationales, Bâle
13.06.2018	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS	Rapport annuel de l'aumônerie militaire dans le centre de formation de l'armée à Lucerne
13.06.2018	Mission 21	Journée internationale de la femme avant le synode missionnaire, Aarau
14.06.2018	Mission 21	Repas de remerciement du synode missionnaire sous le thème « Herzlich (un-)willkommen! », Aarau
14.06.2018	Église évangélique réformée du canton de Lucerne	Soirée liturgique à la Matthäuskirche de Lucerne
15./16.06.2018	Mission 21	Synode missionnaire
21.06.2018	FEPS, CES, Église évangélique réformée du canton de Fribourg	Journées d'étude « En Christ – Ensemble vers le centre » 2018, Université de Fribourg
21.06.2018	Conseil œcuménique des Églises (COE)	Visite du pape au COE à Genève

<b>Date</b>	<b>Organisme</b>	<b>Manifestation</b>
23.06.2018	Groupe de travail pour la liberté religieuse	Manifestation nationale sur le thème des « chrétiens persécutés » à la place du Palais fédéral à Berne
03.07.2018	Église nationale réformée de Zurich et Alliance baptiste mondiale (BWA)	Assemblée annuelle de l'Alliance baptiste mondiale : culte d'ouverture au Grossmünster
05.07.2018	FEPS	Assemblée annuelle de l'Alliance baptiste mondiale : réception des dirigeants de la BWA, Zurich
12.08.2018	KidsGames	Cérémonie d'ouverture, Bulle
03.09.2018	FEPS	Conférence de Solidarité protestante Suisse (SPS), Berne
12.09.2018	Groupe spécialisé pour les soins palliatifs de la FEPS	Journée nationale « Communautés de soins : les soins palliatifs dans les paroisses », Zurich
13.09.2018	SEA – Réseau évangélique	Rencontre du Jeûne fédéral, Galerie des Alpes, Palais fédéral, Berne
13.09.2018	Églises réformées de Berne-Jura-Soleure	Soirée « Persönliches Engagement oder Spenden : Womit erreicht man mehr ? », Forum politique, Berne
16.09.2018	FEPS	Journée suisse lors de l'assemblée générale de la CEPE, Bâle
24.09.2018	FEPS	Discussion avec la Société Suisse-Israël, Berne
15.10.2018	CEG	Entretien avec une délégation du Conseil de la FEPS, Berne
18.10.2018	Forum politique	Forum politique, vernissage de l'exposition « Tout sauf un jeu d'enfant »
19.10.2018	Centre d'études pour la foi et la société, Fribourg	Manifestation festive
23.10.2018	Conférence Femmes de la FEPS	Conférence, Berne
31.10.– 02.11.2018	Evangelische Kirche in Deutschland EKD	Conférence sur l'avenir des psautiers, Hildesheim
03.11.2018	Landeskirchenforum	Colloque du LKF sur le thème « Kirchenexperimente »
06.11.2018	Conférence des Églises réformées de Suisse romande CER	Assemblée générale
07.11.2018	FEPS	Rencontre des délégations intra-protestantes, Berne
07.11.2018	Conseil suisse des religions (CSR)	Lancement de la déclaration interreligieuse « En face, il a y toujours un être humain »

Date	Organisme	Manifestation
09.11.2018	FEPS	Rencontre de la commission « Nouveaux mouvements religieux », Zurich
09.11.2018	reformiertbewegt	Colloque « Kirche wohin ? Tagung auf dem Weg zu einer neuen Disputation »
13.11.2018	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS	Visite de la formation technique SPP A / AA / SSA, Spiez
14./15.11.2018	palliative ch	Congrès national des soins palliatifs, Bienne
19.11.2018	FEPS	Assemblée générale de Diaconie Suisse
20.11.2018	FEPS	Forum politique «Verlässliche Hilfe. Brauchen wir sichere und legale Fluchtwege in die Schweiz?»
23.11.2018	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS	Visite de la formation technique SPP A / AA / SSA, Spiez
30.11.2018	Université de Berne	Remise des certificats des filières CAS/DAS/MAS en aumônerie et psychologie pastorale
01.12.2018	Conférence des Églises réformées de Suisse romande CER	Assemblée générale
01.12.2018	Églises réformées de Berne-Jura-Soleure	Nationale Dialog-Tagung «Vielfältige Paare und Familien – Herausgeforderte Kirchen»
09.12.2018	Paroisse de Knonau	Participation au culte, Knonau
10.12.2018	Reformierter Bund in Deutschland / Année Karl Barth 2019	Lancement de l'année Karl Barth 2019, Bâle

## 2 Les publications de la FEPS

### 2.1 Appels, prises de position, réponses à des consultations

- Appel No Billag. La Fédération des Églises protestantes de Suisse FEPS rejette l'initiative « No Billag ». 15 janvier 2018.
- Prise de position des Églises et du FSCI/VSJF. Amendements au règlement du DFJP sur l'exploitation des centres fédéraux et des logements dans les aéroports (réglementation des travaux). 23 avril 2018.

### 2.2 Publications, conférences

#### 2.2.1 Publications

*Matthias Felder*

- Sportlich zum Heil. Plädoyer für ein Miteinander von Kirche und Sport, in: Magdalene L. Frettlöh/Frank Mathwig (Hg.), Kirche als Passion. Festschrift für Matthias Zeindler zum 60. Geburtstag, Zürich 2018, 319–336.
- (mit Frank Mathwig) Pfingsten – das Erscheinen des Dritten, in: Matthias Zeindler/David Plüss (Hg.), «In deiner Hand meine Zeiten ...» Das Kirchenjahr – reformierte Perspektiven, ökumenische Akzente, Zürich 2018, 159–185.

*Martin Hirzel*

- Papstbesuch beim ÖRK – Mehr als eine symbolische Geste, in: Schweizerische Kirchenzeitung 12/2018, 21. Juni 2018, S. 254 f.

#### 2.2.2 Conférences

*Frank Mathwig*

- La publication d'Amélé Ekué, Matthias Zeindler et Frank Mathwig « Heimat(en) ? Beiträge zu einer Theologie der Migration », issue d'une rencontre coorganisée par la FEPS, a été présentée et discutée lors de différentes manifestations universitaires et ecclésiales.
- Conférence sur les fondements éthiques de la solidarité donnée lors du 7<sup>e</sup> Symposium suisse sur l'asile « La solidarité envers les réfugiés – entre responsabilité globale et engagement concret » des 30 et 31 janvier 2018 à Berne, consacré en particulier à la « Déclaration de New York » relative à la politique internationale à l'égard des réfugiés adoptée en 2016 par l'ONU.
- Podium de la Paulus Akademie sur le thème de la maternité de substitution, Zurich, 27 février 2018.
- Conférence «Braucht es eine christliche Bioethik ?» à l'occasion de la soirée thématique publique organisée dans le cadre des formations en soins palliatifs et en *spiritual care* de l'Église nationale du canton d'Argovie, Aarau, le 28 août 2018.
- Conférence «Die Ehe- und Familiendebatte aus kirchlicher Sicht» donnée à l'occasion de la «Nationaler Dialog-Tagung: Vielfältige Paare und Familien – Herausgeforderte Kirchen», Berne, 1<sup>er</sup> décembre 2018.

## 2.3 Produits

### 2.3.1 Livres

- Kirche als Passion: Festschrift für Matthias Zeindler, Magdalene L. Frettlöh, Frank Mathwig
- Édition Ringvorlesung zum Kirchenjahr «In deiner Hand meine Zeiten ...», Matthias Zeindler und David Plüss

### 2.3.2 Publications

- « En face il y a toujours un être humain. Déclaration interreligieuse sur les réfugiés », brochure
- « Nous parlons d'une voix ! Cinq appels aux communautés religieuses pour la protection des réfugiés »
- « Le corps comme don. Réflexions sur l'encadrement légal du don d'organes du point de vue des Églises », 10 questions – 10 réponses.
- « Aux côtés des personnes réfugiées. Les Églises s'engagent », flyer

## 2.4 Motions et postulats en cours d'examen

Motion relative au mandat de collecte de Pain pour le prochain pour les œuvres protestantes : soumise par les délégués de l'Église évangélique réformée du canton de Saint-Gall, transmise par l'Assemblée des délégués d'automne des 6 et 7 novembre 2017 à Berne.

Motion relative au thème famille-mariage-partenariat-sexualité dans une approche protestante : soumise par l'Église évangélique réformée du canton de Saint-Gall, transmise par l'Assemblée des délégués d'été des 18 au 20 juin 2017 à Berne.

Motion des délégués de l'Église évangélique réformée du canton de Bâle-Campagne et de cosignataires demandant le respect de la Constitution et du droit international, transmise lors de l'Assemblée des délégués d'automne des 3 et 4 novembre 2014 à Berne. – Le rapport intermédiaire a été approuvé lors de l'Assemblée des délégués d'automne 2015.

Motion relative au rapprochement des institutions diaconales: soumise par les Églises réformées Berne-Jura-Soleure et d'autres Églises, transmise par l'Assemblée des délégués d'automne des 7 et 8 novembre 2011 à Berne. – L'Assemblée des délégués a pris connaissance du rapport « Diaconie Suisse » lors de l'Assemblée des délégués d'automne 2014.

### 3 Membres du Conseil ainsi que collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat

État : 31 décembre 2018

#### *Conseil*

Président : Gottfried Locher (100%)

Vice-présidents : Esther Gaillard, Daniel Reuter

Membres du Conseil : Sabine Brändlin, Daniel de Roche, Ulrich Knoepfel, Ruth Pfister

Assistante administrative du président : Beatrice Bienz (70%)

Assistante administrative du président : Eva Wernly (30%)

Assistante administrative du Conseil : Pamela Liebenberg (60%)

Assistant personnel du président : *vacant* (60%)

Assistant scientifique : Abel Manoukian (20%)

Secrétaire général du CSR (refacturé): Abel Manoukian (30%)

#### *Groupe de direction*

Directrice du Secrétariat : Hella Hoppe (100%)

Directeur adjoint : Serge Fornerod

Assistante administrative de la directrice du Secrétariat : Eva Wernly (70%)

Assistante administrative de l'Assemblée des délégués : Beatrice Bienz (30%)

Assistante administrative : Helene Meyerhans (20%)

#### *Communication*

Responsable de la communication : Katharina Dunigan (100%)

Chargée de communication : Anne Durrer (20%)

Chargée de communication : Corine Fiechter (60%)

Chargé de communication : Thomas Flügge (50%)

Communication médias : Michèle Graf-Kaiser (80%)

Assistante administrative : Nicole Freimüller (70%)

Assistante web : Nadja Rauscher (60%)

#### *Services centraux*

Directrice des Services centraux : Anke Grosse Frintrop (90%)

Responsable de la comptabilité : Cécile Uhlmann (80%)

Aide-comptable : Jacqueline Dähler (50%)

Accueil : Kathrin Boschung (60%)

Accueil : Karin Maire (50%)

Accueil : Mirjam Schwery (60%)

#### *Relations extérieures et œcuménisme*

Directeur des relations extérieures : Serge Fornerod (100%)

Chargé de l'œcuménisme et des communautés religieuses : Martin Hirzel (100%)

Assistante administrative : Christiane Rohr (90%)

### *Relations avec l'administration fédérale*

Directeur des relations avec l'administration fédérale : *vacant* (60%)  
Collaboratrice pour les questions de migration : Silvana Menzli (70%)  
Assistante administrative : Patricia Otero (40%)

### *Théologie et éthique*

Chargé des questions théologiques et éthiques : Frank Mathwig (100%)  
Chargé des questions théologiques : *vacant* (50%)  
Assistant scientifique : Matthias Felder (80%)  
Assistante administrative : Pamela Liebenberg (10%)  
Assistante administrative : Brigitte Wegmüller (60%)  
Assistante administrative : Patricia Otero (20%)  
Assistante de la bibliothèque : Brigitte Wegmüller (30%)

### *Églises*

Chargée des relations avec les Églises : Bettina Beer-Aebi (60%)  
Chargé des relations avec les Églises : *vacant* (100%)  
Assistant scientifique : Damian Kessi (60%)  
Assistante administrative : Patricia Otero (10%)

### *Droit et société*

Chargé des questions de droit et société : Felix Frey (30%)  
Chargé des questions de droit et société : Simon Hofstetter (60%)  
Assistante administrative : Anja Scheuzger (40%)

*Remarque : Deux membres du personnel totalisant 190 pour cent de poste étaient en incapacité de travail au 31 décembre 2018 et n'ont touché que les indemnités journalières de l'assurance.*

## **4 Engagement dans des commissions fédérales**

- Commission fédérale des migrations CFM : Simon Röthlisberger
- Commission fédérale contre le racisme CFR : Frank Mathwig
- Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine CNE : Frank Mathwig
- Forum de la Commission nationale de prévention de la torture CNPT : Simon Röthlisberger

Assemblée des délégués du 16 au 18 juin 2019 à Winterthur

## Comptes 2018

### Propositions

1. L'Assemblée des délégués approuve les comptes annuels de 2018.
2. L'Assemblée des délégués décide de porter l'excédent de recettes d'un montant de 56 564 CHF au compte de la fortune.

Berne, le 11 avril 2019  
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil  
Le Président  
Gottfried Locher

La Directrice du Secrétariat  
Hella Hoppe

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
1.1	Produits .....	3
1.2	Charges d'exploitation .....	4
1.3	Résultat financier et autres résultats.....	5
1.4	Résultat des Fonds .....	5
<b>2</b>	<b>Bilan .....</b>	<b>6</b>
<b>3</b>	<b>Compte de résultat.....</b>	<b>7</b>
<b>4</b>	<b>Tableau des flux de trésorerie .....</b>	<b>8</b>
<b>5</b>	<b>Tableau de variations du capital.....</b>	<b>9</b>
<b>6</b>	<b>Annexe aux comptes annuels.....</b>	<b>10</b>
<b>7</b>	<b>Charges directes de projets.....</b>	<b>15</b>
<b>8</b>	<b>Explications relatives aux charges directes de projets.....</b>	<b>16</b>
<b>9</b>	<b>Rapport de l'organe de révision .....</b>	<b>19</b>

# 1 Introduction

Depuis 2014, les comptes annuels de la Fédération des Églises protestantes de Suisse FEPS sont établis selon la norme comptable GAAP RPC 21.

Le compte de résultat fait la distinction entre les charges de projets et les charges structurelles. Les charges engendrées par le Conseil, l'Assemblée des délégués et les Services centraux sont généralement imputables aux charges structurelles et ne sont pas ventilées sur les projets. Les temps de travail et les frais généraux des autres secteurs sont assimilés à des charges de projets. Les collaboratrices et les collaborateurs de la FEPS saisissent leur temps de travail tout en le ventilant sur des projets concrets. Chaque projet de la FEPS est attribué à un objectif de législature.

Après 2017, un exercice extraordinaire marqué par les célébrations commémorant le jubilé de la Réforme, 2018 a été l'année du retour à la normale. Les charges de projets ont été nettement inférieures au niveau de l'année précédente et les heures supplémentaires accumulées par les collaborateurs ont pu être résorbées.

Les plus importants projets individuels ont été la Journée suisse dans le cadre de l'assemblée générale de la Communion d'Églises Protestantes en Europe CEPE qui s'est tenue le 16 septembre 2018 à Bâle (300 KCHF) et le projet «Foi et protection des réfugiés» auquel l'UNHCR a participé (180 KCHF). Ce dernier comportait l'élaboration des contenus de la Déclaration interreligieuse, la manifestation de lancement, une publication sur les points essentiels de la Déclaration, ainsi qu'une série de manifestations au Forum politique.

Les projets de la Diaconie Suisse ont été poursuivis dans le même ordre de grandeur que les années précédentes (250 KCHF) avec la participation financière de la KIKO et de la DDK.

Le soutien aux organisations internationales a pris la forme de contributions ordinaires, de contributions à des projets et mise à disposition de collaboratrices et collaborateurs, notamment pour l'assemblée générale de la CEPE à Bâle.

Les comptes annuels (résultat d'exploitation) ont été bouclés sur un excédent de dépenses de quelque 56 KCHF.

Le mauvais résultat financier de -200 KCHF environ est compensé par un prélèvement de la réserve de fluctuations de valeurs. D'autres mouvements des Fonds se sont finalement soldés par un excédent annuel de quelque 57 KCHF, un résultat légèrement supérieur au budget.

## 1.1 Produits

Les produits ont dépassé le budget de quelque 220 KCHF. Sur ce total, 130 KCHF environ étaient des montants de nature transitoire, donc sans effet sur le résultat.

La part la plus importante des produits de la FEPS provient des contributions ordinaires des Églises membres.

Les Églises membres ont par ailleurs fourni des contributions extraordinaires à l'aumônerie dans les centres fédéraux (350 KCHF). La KIKO a participé au financement du projet diaconie.ch à hauteur de 80 KCHF. D'autres contributions ont été fournies à des projets en faveur de chrétiens menacés et du dialogue interreligieux (60 KCHF), par des Églises partenaires et par l'UNHCR pour le projet «Foi et protection des réfugiés» (30 KCHF) ; d'autres encore étaient des contributions de participation à l'assemblée des délégués, la CPE et les conférences.

Les contributions aux projets ont finalement dépassé le budget de 50 KCHF. Un apport de près de 35 KCHF qui avait été consenti par Fondia pour une étude concernant le renforcement de

l'engagement de l'Église en faveur de l'intégration de réfugiés sera remboursé à Fondia en 2019. Le projet n'a pas pu être réalisé à cause de la concentration stratégique sur la nouvelle constitution de la FEPS. Le montant figure au compte de régularisation au bilan.

Dans les revenus relativement élevés liés à des prestations fournies sont contenus les revenus de produits du jubilé de la Réforme générés au début de 2018.

## 1.2 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont été inférieures au budget de 220 KCHF ; elles se sont élevées à quelque 350 KCHF après déduction des montants transitoires.

### **Charges de projets**

Les charges des projets ont été inférieures de 300 KCHF au budget ; l'écart par rapport au budget était même de 430 KCHF après déduction des contributions transitoires. Près de 200 KCHF de ce montant s'expliquent par de deux postes vacants. Le recrutement d'un nouveau chargé de questions théologique a été retardé car le Conseil souhaitait d'abord définir ses objectifs de législature pour ensuite cibler sa recherche sur une personne apte à concrétiser ces objectifs. Le poste de chargé des relations avec les Églises n'a pu être repourvu qu'en 2019 en raison d'un préavis de congé assez long.

Ces vacances ont aussi influencé les frais généraux, il n'a en effet pas été possible de réaliser tous les projets prévus avec un effectif réduit. Plusieurs symposiums et conférences, dont le colloque Barth à Rome ou une réunion avec des représentants de l'islam des Balkans, ont été annulés ou reportés à 2019, le Bulletin de la FEPS a été suspendu et nous avons alloué moins de fonds aux projets d'organisations internationales. En fin de compte, les frais généraux sont restés environ 240 KCHF en dessous du budget.

Les collaboratrices et les collaborateurs de la FEPS se sont engagés dans les préparatifs pour des projets futurs en 2018 : ainsi, ils ont mis en route les travaux pour la nouvelle législature, pour le premier Synode qui se déroulera en 2020 et pour une manifestation de célébration du centième anniversaire de la fondation de la FEPS. Ces travaux n'ont toutefois pas encore généré de frais généraux.

Quelque 50 KCHF sont présentés autrement que dans le budget tel qu'il a été adopté. Deux assemblées des délégués supplémentaires convoquées pour la révision de la constitution avaient été budgétées comme charges liées à la révision de la constitution, alors que dans les comptes, elles apparaissent comme charges structurelles.

Pour les informations détaillées concernant les charges de projets, nous renvoyons aux tableaux des pages 15 à 18.

### **Charges structurelles**

Les charges structurelles relativement élevées en comparaison avec des organisations sans but lucratif (33,6%) s'expliquent avant tout par les structures démocratiques (Conseil et AD). Les organisations comparables opèrent dans un même ordre de grandeur.

Un dépassement du budget de 70 KCHF est à signaler pour les frais généraux. Pour 50 KCHF, nous rappelons qu'il s'agit du transfert comptable des charges de projet aux charges structurelles déjà mentionné ci-dessus.

En plus, la limite d'activation pour l'informatique et les équipements techniques a été relevée de 1 000 CHF à 3 000 CHF sur recommandation de l'organe de révision. De ce fait, les postes

de travail remplacés en 2018 ont été comptabilisés sous les charges au lieu de les amortir sur trois ans comme prévu dans le budget.

Une provision a en outre dû être constituée pour le nettoyage de la bibliothèque. Un champignon était en effet apparu dans la bibliothèque de la FEPS à l'automne 2018 et avait rapidement proliféré à cause d'un défaut technique de la ventilation. Il reste à clarifier quelles mesures doivent être prises, mais il est d'ores et déjà certain qu'une entreprise spécialisée devra être engagée pour nettoyer la bibliothèque à fond.

Par rapport au budget, les charges d'entretien ont été moins élevées que prévu.

### 1.3 Résultat financier et autres résultats

Après plusieurs années grasses, l'évolution boursière de l'année 2018 nous a valu des pertes de cours non réalisées à hauteur de 275 KCHF. Les gains de cours réalisés en début d'année et des intérêts et dividendes de quelque 100 KCHF ont quelque peu amorti le choc et amélioré le résultat financier.

La FEPS assume l'administration de la CTEC et du Conseil suisse des religions (SCR). Les produits et charges de ces organisations sont représentés comme résultat hors exploitation. Le montant exact des charges occasionnées par la CTEC est restitué. L'excédent de charges du SCR a été couvert par un prélèvement sur le Fonds SCR.

Des produits extraordinaires ont résulté de la résiliation de provisions dont nous n'avons pas eu besoin. C'est ainsi que la ville de Wittenberg a renoncé à mettre la FEPS à contribution pour la remise en état des lieux après le démontage du pavillon de l'exposition mondiale.

### 1.4 Résultat des Fonds

La fortune des Fonds affectés a été utilisée conformément au règlement.

Le Fonds travail des femmes soutient des projets d'encouragement du travail des femmes et assure en plus le travail des Femmes protestantes en Suisse (FPS) par des contributions annuelles, en conformité avec son mandat. Les 82 KCHF collectés étaient inférieurs au budget et aux valeurs de l'année précédente, de sorte que le Fonds a fortement diminué.

Après le transfert de fonds libres du Fonds Églises Suisses à l'étranger dans le Fonds « Aumônerie dans les centres d'enregistrement » en 2017, il a une fois encore été possible de faire parvenir aux centres fédéraux 75 KCHF de plus que les contributions extraordinaires des Églises membres.

Le Fonds Églises Suisses à l'étranger n'a plus d'autre fin que de financer des contributions à des projets concrets des Églises suisses à l'étranger. Moins de demandes que prévu ont été soumises.

Les pertes de cours non-réalisées ont été compensées par un prélèvement sur la réserve de fluctuations de valeur. La valeur cible de cette réserve de fluctuations de valeur est de 25% de la valeur des titres en dépôt. Comme le Conseil anticipe des turbulences sur les marchés pour les années à venir et qu'il restait des fonds non affectés dans les comptes, il a décidé d'alimenter la réserve pour la mettre au niveau des 25% visés.

Le Conseil a en outre décidé d'attribuer 120 KCHF au Fonds Zwingli. Des frais substantiels seront occasionnés en 2019 puisque que l'identité visuelle de l'Église évangélique réformée de Suisse a été plébiscitée par les Églises membres et qu'il faudra maintenant procéder aux adaptations nécessaires pour les besoins des Églises membres. Il a été décidé d'en financer une partie par un prélèvement dans le Fonds Zwingli en 2019.

## 2 Bilan

	31.12.2018		Variation KCHF	31.12.2017	
	Actif KCHF	Passif KCHF		Actif KCHF	Passif KCHF
<b>Actif circulant</b>	<b>6'152</b>		<b>-125</b>	<b>6'277</b>	
Liquidités	1'549		57	1'492	
Titres	4'525		-159	4'684	
Créances	48		-25	73	
Correction de valeur sur créances	-		-	-	
Impôt anticipé à récupérer	30		7	23	
Comptes de régularisation actif	-		-5	5	
<b>Actif immobilisé</b>	<b>3'451</b>		<b>-130</b>	<b>3'581</b>	
Immeuble	4'079		-	4'079	
Correction de valeur sur l'immeuble	-903		-102	-801	
Immobilisations corporelles ex. Immeuble	14		-17	31	
Prêt	25		-12	37	
Réserve de cotisations d'employeur (Abendrot)	236		1	235	
<b>Engagements à court terme</b>		<b>665</b>	<b>24</b>		<b>689</b>
Dettes résultant de livraisons et de prestations		177	57		234
Provisions à court terme		-	-		-
Comptes de régularisation passif		488	-33		455
<b>Capital des fonds (fonds affectés)</b>		<b>729</b>	<b>130</b>		<b>859</b>
Fonds diaspora en Suisse		39	-		39
Fonds travail des femmes		71	60		131
Fonds droits de l'Homme		72	7		79
Fonds Églises suisses à l'étranger		373	-7		366
Fonds Journées de l'Église en Suisse		163	-		163
Fonds Aumônerie dans les centres d'enregistrement		-	75		75
Capital SCR (Conseil suisse des religions)		11	-5		6
<b>Capital de l'organisation</b>		<b>8'209</b>	<b>101</b>		<b>8'310</b>
<b>Réserves de réévaluation</b>		<b>4'451</b>	<b>309</b>		<b>4'760</b>
Réserve de réévaluation de cotisation d'employeur		236	-1		235
Réserve de réévaluation de l'immeuble		3'085	100		3'185
Réserve de réévaluation		3'321	99		3'420
Réserve de fluctuations des placements		1'130	210		1'340
<b>Fonds libres</b>		<b>2'518</b>	<b>-150</b>		<b>2'368</b>
Fonds prévoyance vieillesse		88	-		88
Fonds Huldrych Zw ingli		902	-120		782
Fonds manifestations internationales		244	-30		214
Fonds John Jeffries		1'258	-		1'258
Fonds publications / documentations		5	-		5
Fonds de solidarité		21	-		21
Capital libre		1'183	73		1'256
Résultat de l'exercice		57	-131		-74
	<b>9'603</b>	<b>9'603</b>	<b>+/-255</b>	<b>9'858</b>	<b>9'858</b>

### 3 Compte de résultat

	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
	KCHF	%	KCHF	%	KCHF	%
<b>Produits</b>						
Contributions des membres	6'063	75.9	6'063	78.0	6'063	69.6
Autres contributions (aux projets)	636	8.0	584	7.5	1'071	12.3
Donations reçues (affectées)	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Sommes cible pour transmission	1'082	13.5	955	12.3	1'141	13.1
Collectes pour fonds	122	1.5	132	1.7	184	2.1
<b>Total produits internes</b>	<b>7'903</b>		<b>7'734</b>		<b>8'459</b>	
Produits de prestations fournies	79	1.0	36	0.5	179	2.1
Produits de remboursements div. des assurances	10	0.1	0	0.0	71	0.8
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>7'992</b>		<b>7'770</b>		<b>8'709</b>	
<b>Charges d'exploitation</b>						
<b>Charges directes de projets</b>						
Frais de personnel	-2'045	25.4	-2'239	27.1	-2'396	24.7
Frais de voyage et de représentation	-57	0.7	-48	0.6	-84	0.9
Frais généraux	-1'810	22.5	-2'055	24.9	-3'135	32.4
Amortissements	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Transmission des sommes cible	-1'082	13.4	-955	11.5	-1'141	11.8
Transmission d'autres sommes	-350	4.3	-350	4.2	-350	3.6
<b>Total charges directes de projets</b>	<b>-5'344</b>	<b>66.4</b>	<b>-5'647</b>	<b>68.3</b>	<b>-7'106</b>	<b>73.4</b>
<b>Charges structurelles</b>						
Frais de personnel	-1'888	23.5	-1'875	22.7	-1'804	18.6
Frais de voyage et de représentation	-96	1.2	-109	1.3	-139	1.4
Frais généraux	-498	6.2	-351	4.2	-393	4.1
Frais d'entretien	-99	1.2	-120	1.5	-95	1.0
Amortissements	-123	1.5	-167	2.0	-144	1.5
<b>Total charges structurelles</b>	<b>-2'704</b>	<b>33.6</b>	<b>-2'622</b>	<b>31.7</b>	<b>-2'575</b>	<b>26.6</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>-8'048</b>		<b>-8'269</b>		<b>-9'681</b>	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-56</b>		<b>-499</b>		<b>-972</b>	
<b>Résultat financier</b>						
Produits financiers	-172		50		315	
Charges financières	-23		-25		-20	
<b>Total résultat financier</b>	<b>-195</b>		<b>25</b>		<b>295</b>	
<b>Résultat hors exploitation</b>						
Produits sans rapport avec l'organisation	139		76		150	
Charges sans rapport avec l'organisation	-146		-76		-157	
Produits exceptionnels	27		56		79	
Charges exceptionnels	0		0		0	
<b>Total résultat hors exploitation</b>	<b>20</b>		<b>56</b>		<b>72</b>	
<b>Résultat avant variation du capital des fonds</b>	<b>-231</b>		<b>-418</b>		<b>-605</b>	
<b>Variation du capital des fonds</b>						
Fonds affectés						
Allocation	-535		-882		-699	
Utilisation	665		1'057		852	
Fonds libres et capital attribué						
Attribution	-216		-30		-248	
Utilisation	374		267		626	
<b>Total variation du capital des fonds</b>	<b>288</b>		<b>412</b>		<b>531</b>	
<b>Résultat annuel (avant alloc. au cap. de l'organis.)</b>	<b>57</b>		<b>-6</b>		<b>-74</b>	
<b>Attributions</b>						
Attribution / utilisation capital de l'organisation	-57		6		74	
<b>Résultat annuel</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	

## 4 Tableau des flux de trésorerie

	2018	2017
<b>A Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation</b>		
Résultat annuel (avant allocations au capital de l'organisation)	57	-74
Variation du capital des fonds	-288	-530
Amortissements	123	138
Constitution et dissolution des provisions	0	-62
Diminution/Augmentation des titres	159	-278
Diminution/Augmentation des créances	17	-15
Diminution/Augmentation des comptes de régularisation actif	5	1
Diminution/Augmentation des dettes à court terme	-57	86
Diminution/Augmentation des comptes de régularisation passif	33	49
<b>Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation</b>	<b>49</b>	<b>-685</b>
<b>B Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement</b>		
Investissements dans les immobilisations corporelles	-4	-11
Désinvestissements d'immobilisations corporelles	0	5
Investissements dans les immobilisations financières	0	0
Désinvestissements d'immobilisations financières	12	12
<b>Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement</b>	<b>8</b>	<b>6</b>
<b>C Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement</b>		
Augmentation/Diminution des dettes financières	0	0
	0	0
<b>Variation des liquidités</b>	<b>57</b>	<b>-679</b>
<b>D Justificatif variation des liquidités</b>		
État des liquidités au 1.1.	1'492	2'171
État des liquidités au 31.12.	1'549	1'492
<b>Variation</b>	<b>57</b>	<b>-679</b>

## 5 Tableau de variations du capital

Comptes	Existant initial 1.1.2018	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2018
<b>Fonds affectés</b>						
Fonds diaspora en Suisse	39					39
Fonds travail des femmes	131		82		-142	71
Fonds droits de l'Homme	79		29		-36	72
Fonds Églises suisses à l'étranger	366		10		-3	373
Fonds Journées de l'Église en Suisse	163					163
Fonds Aumônerie aux centres d'enregistrement	75		350		-425	0
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	6		64		-59	11
<b>Capital des fonds (fonds affectés)</b>	<b>859</b>		<b>535</b>	<b>0</b>	<b>-665</b>	<b>729</b>
<b>Réserves de réévaluation</b>						
Réserve de réévaluation de cotisations d'employeur	235		1			236
Réserve de réévaluation de l'immeuble	3'185				-100	3'085
Réserve de fluctuations des placements	1'340		65		-274	1'131
<b>Fonds libres</b>						
Fonds prévoyance vieillesse	88					88
Fonds Huldrych Zwingli	782		120			902
Fonds manifestations internationales	214		30			244
Fonds John Jeffries	1'258					1'258
Fonds publications / documentation	5					5
Fonds de solidarité	21					21
<b>Capital généré</b>						
Capital libre	1'256		1	-74		1'183
Résultat annuel	-74		57	74		57
<b>Capital de l'organisation</b>	<b>8'310</b>	<b>0</b>	<b>274</b>	<b>0</b>	<b>-374</b>	<b>8'210</b>

Comptes	Existant initial 1.1.2017	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2017
<b>Fonds affectés</b>						
Fonds diaspora en Suisse	39					39
Fonds travail des femmes	165		98		-132	131
Fonds droits de l'Homme	83		29		-33	79
Fonds Églises suisses à l'étranger	654		57	-150	-195	366
Fonds Journées de l'Église en Suisse	63		100			163
Fonds Aumônerie aux centres d'enregistrement	0		350	150	-425	75
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	8		65		-67	6
<b>Capital des fonds (fonds affectés)</b>	<b>1'012</b>		<b>699</b>		<b>-852</b>	<b>859</b>
<b>Réserves de réévaluation</b>						
Réserve de réévaluation de cotisations d'employeur	235					235
Réserve de réévaluation de l'immeuble	3'284				-99	3'185
Réserve de fluctuations des placements	1'123		217			1'340
<b>Fonds libres</b>						
Fonds prévoyance vieillesse	88					88
Fonds Huldrych Zwingli	1'296		1		-515	782
Fonds manifestations internationales	195		30		-11	214
Fonds John Jeffries	1'258					1'258
Fonds publications / documentation	5					5
Fonds de solidarité	21					21
<b>Capital généré</b>						
Capital libre	1'249			7		1'256
Résultat annuel	7		-74	-7		-74
<b>Capital de l'organisation</b>	<b>8'761</b>	<b>0</b>	<b>174</b>	<b>0</b>	<b>-625</b>	<b>8'310</b>

## 6 Annexe aux comptes annuels

### 1 Nom, forme juridique et siège

Sous le nom « Fédération des Églises protestantes de Suisse » (FEPS), il existe une association au sens de l'art. 60 ss. CC dont le siège se trouve à Berne.

### 2 Principes généraux de présentation des comptes

La FEPS présente ses comptes conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes 2014/2015 (Swiss GAAP RPC 21 et RPC fondamentale) et en application des directives de la constitution et du règlement financier de la FEPS et donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat (true & fair view).

Les dispositions du nouveau droit comptable selon art. 957 ss. CO ont été appliquées pour la première fois dans le cadre de l'exercice 2015.

### 3 Règles de comptabilisation et d'évaluation

Titres	Valeur de marché au jour de référence	
Monnaies étrangères	Cours des devises au jour de clôture	
Créances / prêts	Valeur nominale	
Immeuble	Réévaluation 2010 à la valeur actuarielle Une réserve de réévaluation a été constituée dans le cadre de la réévaluation. Durée de l'amortissement partant de la réévaluation : 40 ans linéaire Les mesures sur le bâtiment sont activées en fonction du tableau des impôts.	
Informatique et équipements	Limite d'activation :	3'000 CHF
	Durée d'amortissement :	3 ans, linéaire
Installations d'exploitation	Limite d'activation :	3'000 CHF
	Durée d'amortissement :	5 ans, linéaire

*La limite d'activation pour l'informatique et les équipements techniques a été relevée de 1'000 CHF à 3'000.*

### 4 Commentaires relatifs au bilan

4.1 Titres	31.12.2018	31.12.2017
Obligations suisses	2'443	2'372
Obligations étrangères	574	585
Obligations en monnaies étrangères		
Actions suisses	866	953
Actions étrangères	642	774
Actifs transitoires		
<b>Somme titres</b>	<b>4'525</b>	<b>4'684</b>

<b>4.2 Créances</b>	31.12.2018	31.12.2017
Union synodale BE-JU-SO	0	38
CTEC-CH	20	23
Caisse de compensation du Canton de Berne	13	
Autres débiteurs	15	12
<b>Somme</b>	<b>48</b>	<b>73</b>

<b>4.3 Tableau des immobilisations corporelles</b>	Immeuble	Informatique	Install. d'exploit.
Valeur d'acquisition, état 1.1.2018	4'079	287	47
Entrées		4	
Sorties		-71	-1
<b>Valeurs d'acquisition 31.12.2018</b>	<b>4'079</b>	<b>220</b>	<b>46</b>
Amortissement cumulé, état 1.1.2018	-801	-274	-30
Amortissements	-102	-11	-9
Sorties		71	1
<b>Amortissements cumulés 31.12.2018</b>	<b>-903</b>	<b>-214</b>	<b>-38</b>
<b>Immobilisations corporelles nettes 31.12.2018</b>	<b>3'176</b>	<b>6</b>	<b>8</b>

L'immeuble a été réévalué en 2010. La valeur correspond à la valeur actuarielle.

<b>4.4 Prêt</b>	31.12.2018	31.12.2017
Church and Society Commission of the Conference of European Churches	25	37

#### **4.5 Réserve de cotisations d'employeur**

En 2012, la FEPS avait versé à la caisse de pension de la Paroisse générale de Berne une réserve de cotisations d'employeur d'un montant de 377 KCHF. Cette réserve n'a pas été entièrement absorbée par le passage à la Fondation Abendrot au 1er janvier 2013. C'est pourquoi la Fondation Abendrot gère pour la FEPS un compte « réserve de cotisations d'employeur » d'un montant de 236 KCHF. Cette réserve est rémunérée d'un intérêt annuel.

<b>4.6 Provisions</b>	31.12.2018	31.12.2017
<b>Somme</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>4.7 Comptes de régularisation passif</b>	31.12.2018	31.12.2017
Vacances et heures supplémentaires	104	173
Contributions reçues pour des projets de l'année suivante	33	
ProLitteris	120	
Factures non entrées	231	282
<b>Somme</b>	<b>488</b>	<b>455</b>

## **4.8 Réserves**

### **Titres**

La réserve de fluctuations de valeur (RFV) a été diminuée de l'équivalent des pertes de cours non réalisées. La valeur-cible de la RFV a été fixée à 25% de la valeur des titres en dépôt. Pour y parvenir, 65 TCHF ont été affectés à la RFV.

### **Réserve de réévaluation de l'immeuble**

Dans le cadre de la première évaluation de 2010, une réserve de réévaluation avait été constituée. Les amortissements sur l'immeuble sont imputés à cette réserve.

### **Réserve de cotisations d'employeur**

Dans le cadre de la première évaluation, une réserve de réévaluation de 232 KCHF avait été constituée. Elle a été créditée d'un intérêt annuel.

## **5 Rémunération des organes dirigeants**

Frais de personnel globaux pour les membres du Conseil : 656 TCHF p.a.

Jetons de présence	Journée entière : 750 CHF, mi-journée : 500 CHF Supplément pour présider les commissions/ groupes de travail : 50%
--------------------	--

Frais Suisse/étranger	Conformément au règlement des frais
-----------------------	-------------------------------------

Nous renonçons à donner des indications relatives aux rémunérations versées aux personnes chargées de la gestion (direction), puisque la direction est assumée par une seule personne.

## 6 Explications relatives au compte d'exploitation

	31.12.2018	31.12.2017
<b>6.1 Produits</b>		
Contributions des membres	6'063	6'063
<b>Contributions des membres</b>	<b>6'063</b>	<b>6'063</b>
Jubilé de la Réforme – contributions des Églises membres	10	150
La Suisse, 500 ans après la Réforme (Jubilé de la Réf. P5)		20
Célébrations finales (Jubilé de la Réf. P6)		223
Expo. mondiale (Jubilé de la Réf. P9)		71
Rencontre des membres des synodes de la CEPE (P10)		75
Manuel de la Réforme (Handbuch der Reformation)		51
diaconie.ch	80	80
CEPE	10	
Aumônerie CEP – contributions transmises	350	350
Chrétiens menacés	60	
Foi et protection des réfugiés - UNHCR	30	10
Autres	96	41
<b>Contributions à des projets</b>	<b>636</b>	<b>1'071</b>
Contributions pour la mission – contributions transmises	895	895
Bossey – sommes cibles transmises	55	52
KEK/CEC	10	10
COE	44	43
CMER	52	50
Projet entraide (jubilé de la Réf. P11)	5	91
Palliative Care	21	
<b>Contribution/sommes cible pour transmission</b>	<b>1'082</b>	<b>1'141</b>
CESE sommes transmises	10	57
Fonds travail des femmes – contributions transmises	83	98
Fonds droits de l'Homme – contributions transmises	29	29
<b>Collectes pour fonds</b>	<b>122</b>	<b>184</b>
<b>6.2 Structures et frais administratifs</b>		
	31.12.2018	31.12.2017
Assemblée des délégués	255	182
Conseil	1'063	1'195
Services centraux	850	708
Infrastructure	278	255
Immeuble	201	198
Bibliothèque	39	18
Frais administratifs des secteurs	18	19
<b>Somme</b>	<b>2'704</b>	<b>2'575</b>

<b>6.3 Produits financiers</b>	31.12.2018	31.12.2017
Bénéfice/perte de cours réalisé	18	16
Bénéfice/perte non réalisé obligations en CHF	-20	-19
Bénéfice/perte non réalisé obligations étranger	-23	-2
Bénéfice/perte non réalisé actions CHF	-159	135
Bénéfice/perte non réalisé actions étranger	-72	102
Intérêts et dividendes	44	42
Dividendes thésaurisés	40	41
<b>Somme des produits financiers</b>	<b>-172</b>	<b>315</b>
<b>6.4 Produits/charges extraordinaires</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
Dissolution de correction de valeur sur créances	27	48
Dissolution de provisions non nécessaires		31
<b>Somme</b>	<b>27</b>	<b>79</b>

## 7 Explications relatives aux flux de trésorerie

Le compte des flux de trésorerie retrace les modifications des liquidités de l'organisation résultant des entrées et des sorties de fonds liées aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Le flux de trésorerie a été déterminé selon la méthode indirecte.

## 8 Explications relatives aux variations du capital

L'affectation des fonds est régie par les règlements des fonds respectifs.

Du Fonds Aumônerie dans les centres d'enregistrement ont été prélevées les contributions extraordinaires des Églises membres à hauteur de 350 KCHF, ainsi que 75 KCHF supplémentaires.

120 TCHF ont été affectés au Fonds Zwingli pour l'identité visuelle de l'Église évangélique réformée de Suisse.

La FEPS préside le Conseil suisse des religions (SCR). Le capital du SCR apparaît dans le bilan de la FEPS comme un fonds affecté depuis 2015.

En janvier 2016 la Fédération des organisations islamiques en Suisse a transféré la fortune du SCR à hauteur de 43 KCHF à la FEPS.

## 9 Prévoyance professionnelle

Le régime de prévoyance professionnelle basé sur la primauté des cotisations est réglé à travers un contrat d'affiliation à la caisse de pension Fondation Abendrot. Au 30.06.2018, le degré de couverture se montait à 109.4%

Les frais de la prévoyance professionnelle se sont élevés à 423 KCHF. Ils sont compris dans les frais de personnel. Aucune obligation n'existait envers l'institution de prévoyance en date du 31.12.2018.

## 10 Collaborateurs

Au 31 décembre 2018, 33 collaboratrices et collaborateurs, y compris le président du Conseil à plein temps, étaient employés pour 23,2 équivalents plein temps.

## 7 Charges directes de projets

Projets	Comptes 18	Budget 18	Comptes 17
<b>L'enracinement protestant</b>	<b>186</b>	<b>139</b>	<b>2'670</b>
500 ans de la Réforme	76	0	2'503
La foi chrétienne protestante	21	73	122
La paix religieuse	89	66	44
<b>La communauté protestante</b>	<b>1'296</b>	<b>1'385</b>	<b>1'065</b>
Soutien des personnes exerçant une fonction dirigeante dans l'Église	14	9	2
Révision de la constitution	30	79	46
Église pour la Suisse	876	890	528
Fonds transférés	3	30	129
Droit d'auteur	373	377	360
<b>L'inspiration protestante</b>	<b>673</b>	<b>725</b>	<b>539</b>
Encouragement de l'art d'annoncer l'Évangile	10	14	129
Réflexion autour de la tradition liturgique réformée	46	87	61
Messages à l'occasion de fêtes religieuses	18	9	14
Relations publiques de la FEPS	599	615	334
<b>L'œcuménisme protestant</b>	<b>871</b>	<b>873</b>	<b>814</b>
Unité des chrétiens en Suisse	86	103	97
CEPE	165	191	99
Œcuménisme au niveau mondial	565	519	566
Fonds transférés	55	60	52
<b>La présence protestante</b>	<b>437</b>	<b>572</b>	<b>402</b>
Défense d'intérêts et prise d'influence	122	153	187
Positions protestantes sur des questions existentielles	170	256	79
Une économie équitable	7	33	10
Fonds transférés	138	130	126
<b>La vigilance protestante</b>	<b>1'838</b>	<b>1'702</b>	<b>1'567</b>
Liberté, paix et justice	102	101	59
La voix pour défendre les faibles	19	12	9
Politique de migration et d'asile	438	305	222
Fonds transférés	1'279	1'284	1'277
<b>Frais généraux des projet / non encore attribués</b>	<b>43</b>	<b>251</b>	<b>50</b>
<b>Total projets</b>	<b>5'344</b>	<b>5'647</b>	<b>7'106</b>

## 8 Explications relatives aux charges directes de projets

### Généralités

Les collaboratrices et les collaborateurs de la FEPS ont comptabilisés un bon 70% de leur temps de travail pour des projets concrets. Le temps résiduel n'a pu être affecté avec précision, il s'agissait p.ex. de réunions communes au Secrétariat. Ces temps ont été ventilés de façon linéaire sur tous les projets.

### L'enracinement protestant

Les projets liés au jubilé de la Réforme ont été définitivement achevés en 2017. Au début de l'année 2018, des ressources de personnel ont été mobilisées pour divers rapports et aussi pour la réalisation d'un film qui témoigne non seulement des activités de la FEPS, mais aussi de l'engagement des Églises membres et des paroisses.

La paix religieuse a été renforcée à travers l'engagement du personnel dans le dialogue interreligieux, une contribution au Conseil des religions (SCR) et une autre à IRAS COTIS. Le dialogue avec des protagonistes importants de l'islam en Europe a également été approfondi. Toutes ces activités ont générés des frais de personnel supérieurs au budget.

### La communauté protestante

Les projets d'aumônerie militaire et des mesures visant à prévenir les comportements abusifs sont rassemblés sous le générique « Soutien des personnes exerçant une fonction dirigeante ».

Les charges occasionnées par deux assemblées des délégués extraordinaires en 2018 avaient été budgétées comme charges de projets pour la révision de la constitution. Ces quelque 50 KCHF apparaissent maintenant dans les comptes sous la rubrique des charges structurelles.

Sous la dénomination « Église pour la Suisse » sont rassemblés les projets de Diaconie Suisse (250 KCHF), les Conférences (160 KCHF), les œuvres et organisations missionnaires (40 KCHF), les comités et commissions (40 KCHF), ainsi que d'autres projets de moindre importance. Et c'est également ici qu'apparaît la Journée suisse organisée dans le cadre de l'assemblée générale de la CEPE, le projet individuel le plus important qui a absorbé 300 KCHF. Ces charges ont été plus élevées que le montant prévu à cet effet dans le budget.

Une seule Conférence Femmes a eu lieu en 2018, les charges sont donc restées inférieures de 20 KCHF au montant budgété. 30 KCHF avaient été affectés au Calendrier paroissial 2.0 dans le budget. Le projet a été reporté, car il reste à préciser son orientation stratégique.

L'Assemblée des délégués avait décidé à l'automne 2017 que la fortune résiduelle du Fonds Églises Suisses à l'étranger serait entièrement consacrée au soutien de projets concrets soumis par les Églises suisses à l'étranger. Les demandes reçues ont été moins nombreuses que prévu.

### L'inspiration protestante

Le budget des frais de personnel pour les travaux liturgiques de la FEPS n'a pas été entièrement absorbé en raison d'une vacance.

Le poste des relations publiques de la FEPS intègre les temps de travail des collaboratrices et des collaborateurs de la communication qui ne peuvent être attribués à un projet concret. Le travail médiatique en général, l'assistance pour le travail avec les médias et le conseil ou le lectorat y sont comptabilisés. Des charges extraordinaires à hauteur de 95 KCHF ont en outre été occasionnées par le développement de l'identité visuelle de l'Églises évangélique réformée de Suisse, avant tout sous forme d'honoraires.

À la suite de la décision de cesser la publication du Bulletin de la FEPS prise par le Conseil en février 2018, les frais généraux pour le travail de relations publiques de la FEPS ont pesé 40 KCHF de moins que prévu au budget.

### **L'œcuménisme protestant**

L'œcuménisme en Suisse a surtout reçu un appui au travers des activités en faveur de la CTEC (45 KCHF), de la collaboration avec l'Église catholique romaine (20 KCHF) et de délégations aux rencontres avec les Églises libres (15 KCHF). Les ressources de personnel engagées sont restées légèrement inférieures au budget.

La FEPS a intensifié son soutien à la CEPE par rapport aux années précédentes et a surtout mobilisé des ressources de personnel et financières supplémentaires en faveur de l'assemblée générale de la CEPE qui s'est tenue au mois de septembre à Bâle. Une partie des contributions budgétées à cet effet a été utilisée pour la Journée suisse, organisée en filigrane de l'assemblée générale.

La collaboration avec la KEK, le COE et la CMER a engendré des coûts de l'ordre de 50 KCHF auxquels sont venus s'ajouter 55 KCHF pour les contacts bilatéraux. L'appui aux organisations internationales a aussi pris la forme de contributions ordinaires, de dons des Églises membres et de contributions à des projets : KEK (95 KCHF), COE (212 KCHF), CMER (102).

L'écart avec le budget s'explique par des contributions transitoires des Églises membres.

Les fonds et contributions transférés étaient destinés à l'Institut œcuménique de Bossey.

### **La présence protestante**

Sous « Défense d'intérêts et prise d'influence » il faut entendre des activités telles que les consultations et les prises de position (5 KCHF), les mandats de cours et les projets scientifiques (110 KCHF), la collaboration au sein de commissions extraparlimentaires, le suivi des activités au Palais fédéral et le dialogue avec les partis politiques.

Des thèmes existentiels ont notamment figuré au centre du projet ITE «Mariage et partenariat» (60 KCHF) et les projets « soins palliatifs » (50 KCHF) et « la vie en communauté » (motion de St-Gall) (30 KCHF).

Les travaux du groupe de travail ITE ont pris quelque retard et la publication prévue ne paraîtra donc qu'en 2019, avec la conséquence que les charges sont restées en dessous du budget.

Le travail consacré à la motion de St-Gall a nécessité moins de personnel que prévu, de sorte que là encore, les charges n'ont pas atteint le montant budgété.

Les projets s'intégrant dans le dialogue entre l'Église et l'économie et la lutte des Églises contre la pauvreté ont été reportés en raison d'un poste vacant.

Les fonds transférés ont été prélevés du Fonds pour le travail des femmes.

### **La vigilance protestante**

La FEPS soutient l'association «Forum politique Berne» par un apport financier et thématique (100 KCHF). Une série de conférences a eu lieu en 2018 sous le générique « Foi et protection des réfugiés ». Les charges y relatives apparaissent sous la rubrique Politique de migration et d'asile.

La « voix pour défendre les faibles » a notamment été élevée dans le cadre de la Journée des droits de l'homme et du Dimanche des réfugiés.

Le travail de la FEPS dans le contexte de la politique migratoire et d'asile se décline principalement sous la forme d'assistance spirituelle pour l'aumônerie dans les centres fédéraux (125 KCHF) et d'entretien de relations avec les partenaires dans le domaine de la

migration (30 KCHF). En 2016, un projet pour la protection des réfugiés a en outre été lancé avec l'UNHCR qui a trouvé sa conclusion en 2018 avec une série de manifestations au Forum politique et la Déclaration interreligieuse. Les charges de 180 KCHF qui en ont résulté ont couvert les travaux préparatoires et de suivi de la Déclaration, ainsi que la réalisation des produits imprimés, l'événement de lancement et la série de conférences qui a également bénéficié d'un apport de tiers à hauteur de 30 KCHF. Un montant de 95 KCHF avait été prévu au budget.

Les fonds transférés ont alimenté les œuvres missionnaires, l'aumônerie dans les centres fédéraux et le Fonds pour les droits de l'Homme.

## 9 Rapport de l'organe de révision



Tél. +41 34 421 88 10  
Fax +41 34 422 07 46  
www.bdo.ch

BDO SA  
Hodlerstrasse 5  
3001 Berne

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint  
à l'Assemblée des délégués de la

Fédération des Églises protestantes de Suisse, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des fonds propres et annexe, pages 6 à 18) de la Fédération des Églises protestantes de Suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018. Selon la Swiss GAAP RPC 21, les informations du rapport de performance ne sont pas soumises au contrôle de l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément à la Swiss GAAP RPC 21, aux exigences légales et à la constitution ainsi qu'au règlement des finances incombe au Conseil alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément à la Swiss GAAP RPC 21, et qu'ils ne sont pas conformes à la loi et à la constitution ainsi qu'aux règlements des finances.

Berne, le 15 avril 2019

BDO SA

Thomas Stutz

Réviseur responsable  
Expert-réviseur agréé

Bernhard Remund

Expert-réviseur agréé

Assemblée des délégués du 16 au 18 juin 2019 à Winterthour

## Institut œcuménique de Bossey : somme cible 2020

### **Proposition**

L'Assemblée des délégués décide d'organiser en 2020 une collecte, dont la somme cible est fixée à CHF 60 000, au profit de l'Institut œcuménique de Bossey et son Fonds des bourses.

Berne, le 14 mars 2019  
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil  
Le Président  
Gottfried Locher

La Directrice du Secrétariat  
Hella Hoppe

Fondé en 1946, l'Institut œcuménique est le centre de formation œcuménique et de formation continue du Conseil œcuménique des Églises (COE) ainsi qu'un centre international de rencontre et de dialogue. Il propose des formations universitaires postgrades et de doctorat et des cours de formation continue pour des théologiens et des laïcs. Les diplômes suivants peuvent y être obtenus : *Complementary Certificate in Ecumenical Studies* ; *Master of Advanced Studies in Ecumenical Studies* ; *Doctorate in Theology (Mention Ecumenical Studies)* ainsi que le *Certificate of Advanced Studies in Ecumenical Studies*. Bossey est également fréquenté par des pasteurs et des pasteurs en congé sabbatique. La vie sociale et spirituelle communautaire occupe une place importante dans l'enseignement et la formation œcuménique dispensés à Bossey. Un cours d'été interreligieux est tenu avec succès depuis 2011 pour des étudiantes et des étudiants provenant de contextes chrétien, juif et musulman.

L'Institut rappelle aux Églises de manière vivante et avec insistance qu'elles ont pour mission de motiver et former des jeunes gens afin qu'ils puissent s'engager en faveur de l'unité visible de l'Église et d'un monde plus juste et plus pacifique, que ce soit sur leur lieu d'activité ou dans le cadre du mouvement œcuménique. Avec ce centre, le COE veut mettre à disposition un lieu d'apprentissage et d'expérience œcuméniques. Pour les Églises au plan mondial, Bossey représente donc une référence très importante en tant que lieu d'études et de rencontres.

Un lien fort unit depuis des décennies les Églises réformées de Suisse et l'Institut œcuménique de Bossey. Des Églises et des paroisses entretiennent des relations nombreuses et diversifiées avec ce centre. Depuis des années, des paroisses de Suisse accueillent des étudiants de Bossey pendant l'Avent. La FEPS est représentée au sein du *Bossey Accompaniment Group* et s'engage en faveur des intérêts de l'Institut.

Nos Églises ont encore d'autres possibilités d'action en faveur de Bossey :

- le soutien financier des Églises membres à des étudiantes et des étudiants suisses en théologie,
- l'encouragement des pasteurs et des pasteurs à suivre des cours à Bossey dans le cadre de leur formation initiale et continue,
- l'organisation de retraites à Bossey ;
- une tâche récurrente est d'inciter davantage d'étudiants en Suisse à suivre leur formation à l'Institut œcuménique ;
- le lancement de collectes supplémentaires en faveur de Bossey. En 2018, l'EPER, des Églises cantonales, des paroisses et les dons et collectes de particuliers ont atteint la somme de CHF 199 023. La somme totale récoltée par le biais de la FEPS en 2018 s'est élevée à CHF 55 303. Les dons récoltés en Suisse représentent 26% des revenus de Bossey, 55% proviennent d'autres Églises, 19% sont générés par Bossey lui-même.

Le Conseil propose à l'Assemblée des délégués d'organiser une collecte au sein des Églises membres dans le but d'atteindre la somme cible de CHF 60 000 pour l'année 2020, et de répartir les montants collectés à parts égales entre l'Institut œcuménique et son Fonds des bourses.

Assemblée des délégués du 16 au 18 juin 2019 à Winterthour

## Organisations missionnaires : contribution de base 2020

### Propositions

1. L'Assemblée des délégués approuve le financement de la contribution de base 2020 pour Mission 21 et DM-échange et mission selon « l'accord concernant une conférence de coordination des organisations missionnaires et de la FEPS » conclu en juin 2010 sur la base des engagements pris par les Églises membres. Cette contribution s'élève à CHF 895 150.
2. L'Assemblée des délégués charge le Conseil de la FEPS de facturer aux Églises membres leur participation à la contribution de base.

Berne, le 28 mars 2019  
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil  
Le Président  
Gottfried Locher

La Directrice du Secrétariat  
Hella Hoppe

# 1. Commentaire du Conseil de la FEPS

L'établissement en 2011 de la Conférence de coordination des organisations missionnaires et de la FEPS (Conférence) a été un signal clair de la proximité et du lien ainsi créés entre les Églises membres, la FEPS et les organisations missionnaires. Son premier rapport a été présenté à l'Assemblée des délégués en automne 2012. Selon l'accord fondant la Conférence, cette dernière « propose à l'Assemblée des délégués de la FEPS des montants-cible comme contributions de base pour les organisations missionnaires » (art. 2.4). « Les rapports et les propositions se font sous la forme d'un document soumis par le Conseil de la FEPS à l'Assemblée des délégués de la FEPS » (art. 2.3). La contribution de base sera attribuée intégralement au travail des organisations missionnaires. Comme pour les contrats de prestation, le financement de cette contribution repose sur un engagement volontaire des Églises membres. Le Conseil exprime sa reconnaissance aux Églises qui, malgré les difficultés, donnent un signal important de solidarité. Il espère qu'un financement stable et durable de la somme cible restera possible, car il permet aux organisations missionnaires de planifier à moyen terme leurs engagements financiers.

Le Conseil attire l'attention des Églises membres sur le fait qu'il devient de plus en plus important de mettre en évidence la spécificité du mandat missionnaire, notamment dans la recherche de fonds. Par leur engagement volontaire, les Églises membres expriment donc l'importance qu'elles accordent au fait que Mission 21 et DM-échange et mission collaborent en priorité avec des Églises et apportent de la sorte une haute compétence dans les domaines religieux et interculturels. Même si le montant récolté par cette contribution de base correspond seulement à une part de 5% environ du budget des organisations missionnaires, le soutien des Églises à ce mandat missionnaire est primordial pour :

- *renforcer les engagements ecclésiaux, théologiques et œcuméniques des organisations missionnaires.* Ces engagements sont prioritaires pour les organisations missionnaires, mais les pouvoirs publics n'y contribuent financièrement que très peu ;
- *rappeler la dimension globale de la mission où la dimension spirituelle agit comme un levain dans les engagements pour les droits humains sociaux, économiques et écologiques (justice, paix et sauvegarde de la Création).* Fondamentale en tradition réformée, cette globalité de la mission est mentionnée dans le préambule des statuts de Mission 21, et dans plusieurs articles des statuts de DM-échange et mission. Cette globalité de la mission est prise en considération par la DDC qui, à certaines conditions, s'intéresse au rôle de la religion et de la spiritualité dans la coopération au développement. En ce qui concerne la possibilité de déduction des dons de la déclaration d'impôt, les autorités fiscales font la distinction entre les projets d'intérêt public et les projets à but cultuel. La reconnaissance par le fisc dont jouit Mission 21 concerne tous les dons reçus. Un désavantage certain demeure toutefois pour les deux organismes missionnaires sur le marché très concurrentiel du don, parce que les dons pour des projets de formation théologique sont difficiles à faire comprendre.

Mission 21 et DM-échange et mission dépendent par conséquent du soutien des Églises pour assumer leur mandat missionnaire dans sa globalité : allier convictions chrétiennes et actions de solidarité pour répondre de la dignité de toute personne devant Dieu. Le Conseil et la Conférence encouragent les Églises membres à apporter des contributions supplémentaires aux organisations missionnaires au-delà de la contribution de base.

Pour ce qui est de la répartition du montant global, le Conseil de la FEPS a choisi la clef actuelle de PPP. Ainsi, la somme de la contribution de base (CHF 895 150) est allouée à 22,5% (soit CHF 201 408.75) à DM-échange et mission et à 77,5% (soit CHF 693 741.25) à Mission 21.

Les contributions des Églises ont fluctué de 2013 à 2018 de CHF 919 850 à CHF 895'150, soit une variation d'environ 3%.

## 2. Contributions de base des Églises membres

Engagement volontaire des Églises membres concernant le financement de la contribution de base allouée à Mission 21 et DM - échange et mission

Église membre	Contribution de base 2019	Contribution de base 2020
	CHF	CHF
AG	75 000.00	75 000.00
AR/AI	8 500.00	8 500.00
BE-JU-SO	225 400.00	225 400.00
BL	40 000.00	40 000.00
BS	30 000.00	30 000.00
FR	60 000.00	60 000.00
GE	10 000.00	10 000.00
GL	6 700.00	6 700.00
GR	40 000.00	40 000.00
LU	10 000.00	10 000.00
NE	15 000.00	15 000.00
NW	10 000.00	10 000.00
OW	5 000.00	5 000.00
SG	110 000.00	110 000.00
SH	90 000.00	90 000.00
SO	10 000.00	10 000.00
SZ	7 000.00	7 000.00
TG	25 000.00	25 000.00
TI	850.00	850.00
UR	700.00	700.00
VD	25 000.00	25 000.00
VS	1 000.00	1 000.00
ZG	20 000.00	20 000.00
ZH	70 000.00	70 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>895 150.00</b>	<b>895 150.00</b>

Comme l'EEM entretient avec connexion sa propre œuvre missionnaire, elle n'est pas concernée par ce règlement. L'EELG est sortie de DM-échange et mission.

Assemblée des délégués du 16 au 18 juin 2019 à Winterthour

# Fondation Entraide Protestante Suisse EPER : rapport annuel et comptes 2018

## Propositions

- 17.1 L'Assemblée des délégués prend connaissance du rapport annuel 2018 de l'EPER.
- 17.2 L'Assemblée des délégués prend connaissance des comptes 2018 de l'EPER.

Berne, le 11 avril 2019  
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil  
Le Président  
Gottfried Locher

La Directrice du Secrétariat  
Hella Hoppe

Vous trouvez le rapport annuel 2018 complet sous [www.eper2018.ch](http://www.eper2018.ch).

Assemblée des délégués du 16 au 18 juin 2019 à Winterthour

## Sommes cibles 2020 EPER : somme cible régulière et somme cible pour le Service des réfugiés

### Propositions

1. L'Assemblée des délégués décide que les Églises membres récolteront à nouveau des sommes cibles en faveur de l'EPER en 2020.
2. La somme cible régulière pour 2020 est fixée sans changement à CHF 2 448 962.40.
3. La somme cible pour le Service des réfugiés en 2020 est fixée sans changement à CHF 1 034 965.10.
4. L'Assemblée des délégués charge la FEPS de récolter ces deux sommes cibles auprès des Églises membres.

Berne, le 14 mars 2019  
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil  
Le Président  
Gottfried Locher

La Directrice du Secrétariat  
Hella Hoppe

La dernière adaptation des sommes cibles au renchérissement a eu lieu pour l'exercice 2007 (décision de l'AD d'été 2006 : + 1%). Pour les années 2008 – 2019, les sommes cibles ont été maintenues sans changement. Elles doivent rester inchangées aussi pour l'année 2020.

Assemblée des délégués du 16 au 18 juin 2019 à Winterthour

## Fondation Pain pour le prochain PPP : rapport annuel et comptes 2018

### Propositions

18.1 L'Assemblée des délégués prend connaissance du rapport annuel 2018 de PPP.

18.2 L'Assemblée des délégués prend connaissance des comptes 2018 de PPP.

Berne, le 11 avril 2019  
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil  
Le Président  
Gottfried Locher

La Directrice du Secrétariat  
Hella Hoppe



Assemblée des délégués du 16 au 18 juin 2019 à Winterthour

## fondia – fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de la FEPS : rapport annuel et comptes 2018

### **Proposition**

L'Assemblée des délégués approuve le rapport annuel et les comptes 2018 de fondia.

Berne, le 11 avril 2019  
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil  
Le Président  
Gottfried Locher

La Directrice du Secrétariat  
Hella Hoppe



fondia

Fondation pour la promotion de la diaconie communautaire  
dans le cadre de la Fédération des Églises protestantes de Suisse

## Rapport annuel 2018

---

### 1. fondia – au service de la diaconie

Cela fait maintenant 25 ans que fondia appuie des projets diaconaux lancés par des paroisses et des organisations proches des Églises. Dans la mesure de ses possibilités, fondia constitue un partenaire financier solide. Les projets retenus bénéficient d'une aide financière pour une période allant de un à trois ans.

En 2017, CHF 600 000 ont à nouveau pu être affectés aux contributions. Ce tour de force a été possible uniquement parce qu'au cours des exercices précédents, le conseil de fondation avait pris des mesures qui ont permis de compenser le recul de la bourse en 2018.

Près de 40 projets ont été soutenus en 2018. Il est réjouissant de constater que les demandes sont de bonne qualité. Bien qu'on lise souvent que le nombre des demandes d'asile est en baisse, le sujet de l'intégration demeure très présent, comme en témoignent divers projets, à l'instar des pièces de théâtre interculturelles, des dîners communautaires, des rencontres pour requérants d'asile, du café-couture, mais aussi du centre de coordination pour les activités de bénévolat dans le domaine de l'asile. L'EPER compte elle aussi parmi les bénéficiaires de fondia, souvent également pour des projets menés en faveur de requérants d'asile et de réfugiés.

Le conseil de fondation a été frappé de voir que tant les cantons que d'autres organisations sont touchés par les mesures d'économie. fondia leur apporte alors son appui, ou une aide passagère. Elle contribue notamment dans ce cadre à la mise en place du centre d'hébergement d'urgence dans le canton d'Argovie.

Le conseil de fondation a vraiment à cœur d'une part de garantir une gestion compétente et durable des finances et, d'autre part, de fournir aux paroisses un soutien efficace.

Lorsque le conseil de fondation reçoit un retour de ce type : « Durant les premières années en particulier, le parrainage de fondia nous a également apporté un soutien moral en ce sens que bénéficiaire de la contribution d'une fondation aussi prestigieuse montre à quel point notre travail est apprécié, ce qui est stimulant. La bonne réputation de fondia aide en outre à motiver d'autres organisations à nous appuyer », c'est peut-être que ces objectifs ont été atteints !

## **2. Demandes et dons**

En 2018, la commission d'étude des demandes a soumis au conseil de fondation 55 nouvelles requêtes (contre 62 l'an passé), dont 46 (contre 48) de Suisse alémanique et 9 (contre 14) de Suisse romande. Le conseil de fondation a accordé à 37 (contre 37) nouveaux projets (dont 5 de Suisse romande) des contributions de soutien, pour un montant total de CHF 596 280. Les montants seront versés au cours des une à trois prochaines années, suivant le projet.

L'intégralité des projets soutenus est disponible sur le site internet [www.fondia.ch](http://www.fondia.ch).

## **3. Commissions et conseil de fondation**

Comme à l'accoutumée, le conseil de fondation s'est réuni pour deux séances d'une demi-journée et une séance d'une journée durant l'année sous revue. Les dossiers avaient préalablement été préparés par la commission d'étude des demandes, la commission des finances et le secrétariat, en collaboration avec la présidente.

Au cours de cette même année, la présidente, Nicolasina ten Doornkaat, a quitté le conseil de fondation après douze ans de service. Pendant son mandat, elle a fortement contribué à professionnaliser la fondation et à rationaliser l'administration. On se souviendra en particulier de la campagne nationale pour la diaconie, que Nicolasina ten Doornkaat a initiée, avant d'œuvrer avec conviction à sa réalisation. Pour lui succéder à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le conseil de fondation et l'assemblée des délégués de la FEPS de l'automne 2018 ont élu Rosemarie Manser, responsable du département Diaconie du conseil synodal de l'Église réformée lucernoise durant douze ans. Une année de transition a déjà permis à Rosemarie Manser de se familiariser avec les dossiers de Nicolasina ten Doornkaat et de reprendre certaines tâches.

Rudolf Brunner a démissionné du conseil de fondation, dont il était membre depuis six ans. Au moment de son départ, il présidait la commission des finances. C'est Simon Wyss qui lui succédera au sein du conseil de fondation et de la commission des finances. Les affaires de la commission des finances seront désormais traitées sous la présidence de Roland Frey, qui siégeait déjà dans le conseil de fondation et la commission des finances.

Claire-Lise Favrod a quitté le conseil de fondation et, partant, la commission d'étude des demandes au bout de quatre ans. Elle sera remplacée à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2019 par Liliane Rudaz-Kägi, diacre et représentante de l'Église réformée du canton de Vaud.

Nous remercions une fois encore très chaleureusement ici tous les membres sortants pour leur important investissement au bénéfice de la fondation.

La composition du conseil de fondation en 2019 se présente donc comme suit :

- Rosemarie Manser, Eich, présidente
- Catherine Kressmann, Vevey, vice-présidente
- Roland Frey, Bremgarten près de Berne
- Esther Gaillard, Féchy
- Magaly Hanselmann, Agiez
- Annina Policante-Schön, St-Gall
- Liliane Rudaz-Kägi, Thierrens
- Urs Woodtli Stebler, Zurich
- Simon Wyss, Bolligen

Le secrétariat est toujours géré avec motivation et compétence par Brigitte Genoux, de la société Von Graffenried SA Recht, Berne.

#### **4. Finances**

L'année 2018 a suivi l'évolution inverse de celle de 2017. Alors que l'an dernier toutes les catégories de placement étaient au vert, pratiquement tous les segments sont aujourd'hui synchronisés sur des valeurs négatives. Ce développement s'étant encore accentué à la fin de l'année, le taux de performance des placements se situait (après déduction des frais) à -4,15 % à la fin de l'exercice. Après la hausse effrénée qui a suivi la crise financière il y a dix ans, il s'agit en quelque sorte d'une année de « normalisation ». Le portefeuille des investissements est largement diversifié, avec 52 % d'obligations, 31 % d'actions et 11 % d'immobilier. Le paiement des frais et des dons est assuré par des avoirs en liquidités de 6 %. Plus des deux tiers de la fortune sont investis en francs suisses. Grâce à cette composition, les rendements annuels moyens enregistrés depuis 2009 s'élèvent à 3,7 %, un pourcentage qui ne peut toutefois guère servir d'indicateur pour l'avenir.

Les baisses de cours des actions, obligations et monnaies étrangères engendrées par l'évolution négative des marchés boursiers en 2018 se sont soldées par une perte de CHF 1421 millions au 31 décembre 2018. À noter qu'il s'agit presque exclusivement de pertes comptables non réalisées, dont la majeure partie a déjà pu être compensée en début d'année, grâce à un démarrage en fanfare des investissements.

Malgré la courbe descendante de la bourse, le conseil de fondation a poursuivi durant tout l'exercice financier la politique des dépenses qu'il s'était fixée à moyen terme, parvenant à verser un total net de CHF 580 579,70. Parmi ces versements figurent aussi les fonds promis au cours des années précédentes. Les frais liés au personnel et à l'administration se sont élevés à CHF 124 323,55. Après dissolution d'une partie des réserves constituées l'année antérieure grâce au produit financier nettement supérieur à la moyenne qui avait pu être enregistré, l'exercice 2018 s'est

soldé par une perte de CHF 924 022,06. La valeur des fonds propres au bilan se monte ainsi désormais à CHF 22 788 212,09, soit 3,9 % de moins qu'en 2017.

## **5. Nouvelle communication**

En 2018, le conseil de fondation a décidé de renoncer à publier sa « brochure de présentation des projets » annuelle au format papier à partir de 2019. La production et l'expédition de ces brochures exigeaient en effet un énorme investissement, et de nombreux exemplaires finissaient par nous être renvoyés.

Dorénavant le rapport annuel sera adressé par courriel aux Églises membres et aux paroisses, tandis que les informations détaillées sur les différents projets seront disponibles sur [www.fondia.ch](http://www.fondia.ch), le site internet de la fondation.

Il est en outre prévu d'intégrer deux fois par an aux actualités de [diakonie.ch](http://diakonie.ch) des nouvelles concernant d'une part des projets qui fonctionnent bien et d'autre part le travail de la fondation.

Le conseil de fondation entend ainsi réduire les coûts et les efforts. Les projets soutenus sont en outre désormais systématiquement publiés sur le site internet à l'issue des séances du conseil de fondation, de sorte que les personnes intéressées peuvent s'informer rapidement sur ce qui se passe dans le domaine de la diaconie.

## **6. Portraits filmés**

Il y a quelque temps, la fondation fondia s'est investie dans le projet « Motiver des jeunes femmes à s'engager bénévolement dans la diaconie », qui faisait suite à la campagne sur la diaconie. Il en a résulté quatre vidéos présentant les portraits de jeunes femmes engagées dans des projets bénévoles attrayants. Ces films sont disponibles en allemand, avec sous-titres en français, sur [www.diakonie.ch/freiwillig](http://www.diakonie.ch/freiwillig).

## **7. Perspectives pour 2019**

S'agissant des marchés monétaires et financiers qui sont importants pour nos placements, nous espérons qu'ils poursuivront la reprise dont ils ont fait état au début de l'année. Au vu du ralentissement de la croissance économique et de la constance des risques géopolitiques, il nous est difficile de regarder l'avenir avec confiance. Nous sommes toutefois convaincus que la forte capacité financière de la fondation et sa stratégie équilibrée en matière de placements nous aideront à surmonter les éventuelles corrections du marché.

Le conseil de fondation entamera l'année 2019, dont la première séance est prévue le 22 mars, dans une nouvelle composition. Il se réjouit de vivre une collaboration fructueuse et remercie le secrétaire général Andreas Wieser et la secrétaire Brigitte Genoux de leur précieux travail et de leur engagement.

Le conseil de fondation est reconnaissant envers les auteurs des demandes pour la qualité professionnelle de leurs requêtes et encourage les paroisses de Suisse alémanique, de Suisse romande et du Tessin à ne pas oublier fondia lors de la planification de projets diaconaux, car : « l'idée vient de vous, le soutien de fondia ! »

Berne, le 26 février 2019

La présidente

Le secrétaire général

Rosemarie Manser

Andreas Wieser

**fondia - Fondation pour la promotion  
de la diaconie communautaire dans le  
cadre de la FEPS  
Berne**

**Rapport de l'organe de révision  
au Conseil de fondation sur les  
Comptes annuels 2018**

**351010**

## Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au Conseil de fondation de la fondia - Fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de la FEPS, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de fondia - Fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de la FEPS pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements.

Guemligen, le 15 mars 2019

T+R SA



Sandro Ortu  
Spécialiste en finance et  
comptabilité avec brevet fédéral  
Réviseur agréé



Bernhard Leiser  
Expert-comptable diplômé  
Expert-réviseur agréé

Responsable du mandat

Annexes:

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)

BILANZ / <i>BILAN</i>	31.12.2018	31.12.2017
AKTIVEN / <i>ACTIFS</i>	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
Post- und Bank-Kontokorrente <i>Comptes courants poste et banques</i>	1'416'682.76	2'198'047.88
Wertschriften <i>Titres</i>	3.1 22'206'337.30	23'187'162.25
<b>Flüssige Mittel und kurzfristig gehaltene Aktiven mit Börsenkurs</b> <i>Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme</i>	<u>23'623'020.06</u>	<u>25'385'210.13</u>
Verrechnungs- und Quellensteuern <i>Impôt anticipé et impôt à la source</i>	36'776.48	59'182.42
<b>Übrige kurzfristige Forderungen /</b> <i>Autres créances à court terme</i>	<u>36'776.48</u>	<u>59'182.42</u>
<b>UMLAUFVERMÖGEN / <i>ACTIFS CIRCULANTS</i></b>	<u>23'659'796.54</u>	<u>25'444'392.55</u>
Hypothekarisch gesicherte Darlehen <i>Prêts hypothécaires</i>	3.3 500'000.00	500'000.00
<b>Finanzanlagen / <i>Immobilisations financières</i></b>	<u>500'000.00</u>	<u>500'000.00</u>
<b>ANLAGEVERMÖGEN / <i>ACTIFS IMMOBILISÉS</i></b>	<u>500'000.00</u>	<u>500'000.00</u>
<b>TOTAL AKTIVEN / <i>TOTAL DES ACTIFS</i></b>	<u>24'159'796.54</u>	<u>25'944'392.55</u>

		31.12.2018	31.12.2017
<b>BILANZ / BILAN</b>		<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
<b>PASSIVEN / PASSIFS</b>			
Kreditoren <i>Créanciers</i>		24'578.45	20'799.40
Rückstellung gesprochenen Unterstützungsbeiträge <i>Provision pour contributions de soutiens accordées</i>	3.4	382'966.00	415'850.00
Passive Rechnungsabgrenzungen <i>Compte de régularisation passif</i>		24'040.00	55'509.00
<b>Kurzfristiges Fremdkapital / <i>Capitaux étrangers à court terme</i></b>		<u>431'584.45</u>	<u>492'158.40</u>
Rückstellung Schwankungsreserven Wertschriften <i>Provision pour réserves de fluctuation sur titres</i>	3.2	940'000.00	1'740'000.00
<b>Langfristiges Fremdkapital / <i>Capitaux étrangers à long terme</i></b>		<u>940'000.00</u>	<u>1'740'000.00</u>
<b>FREMDKAPITAL / FONDS ETRANGERS</b>		<u>1'371'584.45</u>	<u>2'232'158.40</u>
Stiftungskapital <i>Capital de fondation</i>		<u>23'684'075.41</u>	<u>23'684'075.41</u>
Vortrag aus dem Vorjahr / <i>Solde reporté de l'exercice précédent</i>		28'158.74	-51'952.68
Jahresergebnis / <i>Résultat de l'exercice</i>		-924'022.06	80'111.42
<b>Verlust-/Gewinnvortrag / <i>Report des pertes / bénéfices</i></b>		<u>-895'863.32</u>	<u>28'158.74</u>
<b>EIGENKAPITAL / FONDS PROPRES</b>		<u>22'788'212.09</u>	<u>23'712'234.15</u>
<b>TOTAL PASSIVEN / TOTAL DES PASSIFS</b>		<u>24'159'796.54</u>	<u>25'944'392.55</u>

**ERFOLGSRECHNUNG**

**COMPTE DE PERTES ET PROFITS**

	2018	2017
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
Ertrag Obligationen <i>Rendements sur obligations</i>	236'470.27	217'825.14
Ertrag Aktien <i>Rendements sur actions</i>	177'258.69	235'833.61
Ertrag Immobilienfonds <i>Rendements sur fonds immobiliers</i>	55'475.22	42'767.78
Übrige Zinserträge/-aufwände <i>Autres produits et charges d'interêts</i>	7'365.30	7'276.10
Realisierte und unrealisierte Kursdifferenzen FW-Konten <i>Différences de cours boursiers réalisées ou non réalisées sur le compte courant étranger</i>	8'061.82	0.00
Realisierte und unrealisierte Kursdifferenzen Obligationen <i>Différences de cours boursiers réalisées ou non réalisées sur obligations</i>	0.00	3'476.71
Realisierte und unrealisierte Kursdifferenzen Aktien <i>Différences de cours boursiers réalisées ou non réalisées sur actions</i>	0.00	1'588'066.83
<b>Finanzertrag / Produits financiers</b>	<u><b>484'631.30</b></u>	<u><b>2'095'246.17</b></u>
Spesen Wertschriften <i>Frais titres</i>	-3'410.42	-3'856.42
Management Fee <i>Management Fee</i>	-79'428.00	-78'626.00
Realisierte und unrealisierte Kursdifferenzen FW-Konten <i>Différences de cours boursiers réalisées ou non réalisées sur le compte courant étranger</i>	0.00	-621.43
Realisierte und unrealisierte Kursdifferenzen Obligationen <i>Différences de cours boursiers réalisées ou non réalisées sur obligations</i>	-285'616.80	0.00
Realisierte und unrealisierte Kursdifferenzen Aktien <i>Différences de cours boursiers réalisées ou non réalisées sur actions</i>	-1'135'294.89	0.00
Bildung / Auflösung Rückstellung Schwankungsreserven Wertschriften <i>Attribution / dissolution de réserves de fluctuation sur titres</i>	800'000.00	-1'240'000.00
<b>Finanzaufwand / Charges financiers</b>	<u><b>-703'750.11</b></u>	<u><b>-1'323'103.85</b></u>
<b>Finanzerfolg / Produits nets financiers</b>	<u><b>-219'118.81</b></u>	<u><b>772'142.32</b></u>
Unterstützungsbeiträge laufendes Jahr bezahlt <i>Contributions de soutien payées durant l'exercice</i>	-592'963.00	-521'090.00
Veränderung Rückstellung Unterstützungsbeiträge <i>Modification provision pour contributions de soutiens alloués</i>	32'884.00	-57'550.00
Diakonie Arbeit von jungen Frauen travail diaconal des jeunes femmes	-20'500.70	0.00
<b>Unterstützungsbeiträge / Contributions de soutien</b>	<u><b>-580'579.70</b></u>	<u><b>-578'640.00</b></u>

## ERFOLGSRECHNUNG

## COMPTE DE PERTES ET PROFITS

	2018	2017
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
Löhne	-14'400.00	-14'400.00
<i>Salaires</i>		
Übrige Löhne	-923.40	-949.40
<i>Autres salaires</i>		
AHV/ALV/IV/EO	-228.50	-197.40
<i>AVS/AC/AI/APG</i>		
Entschädigungen und Spesen Sitzungen	-21'979.30	-19'210.25
<i>Compensation et frais liés aux séances</i>		
<b>Personalaufwand / Charges du personnel</b>	<b><u>-37'531.20</u></b>	<b><u>-34'757.05</u></b>
Beiträge	-2'269.00	-2'258.00
<i>Cotisations</i>		
Externe Buchhaltung	-18'851.45	-18'821.60
<i>Comptabilité externe</i>		
Sekretariat von Graffenried	-38'919.25	-35'395.00
<i>Secrétariat von Graffenried</i>		
Revision	-3'823.75	-3'834.00
<i>Révision</i>		
Rechts- und Beratungsaufwand	-1'782.90	-3'095.50
<i>Frais juridiques et frais de consultation</i>		
EDV	-354.00	977.45
<i>Informatique</i>		
PR: Jahres-/Projektheft/Prospekt	-20'144.20	-15'676.20
<i>RP: Brochure de projet/prospectus annuel</i>		
Sonstiger Aufwand	-647.80	-531.00
<i>Autres charges</i>		
<b>Übriger betrieblicher Aufwand / Autres charges d'exploitation</b>	<b><u>-86'792.35</u></b>	<b><u>-78'633.85</u></b>
<b>JAHRESERGEBNIS / RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b><u>-924'022.06</u></b>	<b><u>80'111.42</u></b>

## ANHANG / ANNEXE

### 1. Allgemeine Angaben und Erläuterungen zur Stiftung

#### *Indications générales et commentaires relatifs à la fondation*

#### 1.1 Name, Rechtsform, Domizil / *Nom, forme juridique, domicile*

Unter dem Namen "fondia - Stiftung zur Förderung der Gemeindediakonie im Schweizerischen Evangelischen Kirchenbund" besteht eine Stiftung im Sinne von Artikel 80 ff des Schweizerischen Zivilgesetzbuches. Die Stiftung hat ihren Sitz in Bern.

*Sous le nom "fondia - Fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse" il est constitué une Fondation au sens des articles 80 et suivants du Code civil suisse. La Fondation a son siège à Berne.*

#### 1.2 Zweck / *But de la Fondation*

Die Stiftung ist ein Werk der Diakonie im evangelischen Sinn und damit dem Dienst an Hilfsbedürftigen verpflichtet. Ihr Zweck ist die Initiierung, Förderung und Unterstützung sozialkirchlicher Tätigkeiten in neuen Aufgabenbereichen. Die Stiftung soll sich dabei insbesondere in den Dienst hilfsbedürftiger Frauen stellen und deren Interessen vertreten.

*La Fondation est une oeuvre de diaconie, au sens évangélique du terme et, de ce fait, vouée au service des personnes dans le besoin. Son but est la mise sur pied et la promotion d'activités sociales de l'Eglise dans des domaines nouveaux ainsi que le soutien de ces dernières. Ce faisant, la Fondation se mettra en particulier au service des femmes nécessiteuses et se chargera de sauvegarder leurs intérêts.*

#### 1.3 Stiftungsrat / *Conseil de Fondation*

Nicolasina ten Doornkaat, Stampa	bis 31.12.2018	Präsidentin / <i>Présidente</i>
Katharina Rita Kressmann, Vevey		Vizepräsidentin / <i>Vice-Présidente</i>
Rudolf Daniel Brunner, Hünibach	bis 31.12.2018	Mitglied / <i>Membre</i>
Claire-Lise Favrod, Vevey	bis 31.12.2018	Mitglied / <i>Membre</i>
Urs Woodtli, Zürich		Mitglied / <i>Membre</i>
Roland Frey, Bremgarten b. Bern		Mitglied / <i>Membre</i>
Esther Gaillard-Zybach, Féchy		Mitglied / <i>Membre</i>
Magaly Hanselmann, Agiez		Mitglied / <i>Membre</i>
Annina Policante-Schön, St. Gallen		Mitglied / <i>Membre</i>
Andreas Wieser, St. Ursen		<i>Geschäftsführer</i>

#### **Designierte Mitglieder ab 1.1.2019 / *Membres désignés au 1.1.2019***

Rosemarie Manser, Eich	Präsidentin / <i>Présidente</i>
Liliane Rudaz-Kägi, Thierrens	Mitglied / <i>Membre</i>
Simon Wyss, Bolligen	Mitglied / <i>Membre</i>

## ANHANG / ANNEXE

### 1.4 Stiftungsvermögen / *Patrimoine de la Fondation*

Das Stiftungskapital von CHF 23'684'075.41 ist nach den allgemein anerkannten Regeln einer sorgfältigen, professionellen Vermögensanlage und unter angemessener Berücksichtigung ethischer Kriterien zu verwalten. Der Stiftungsrat regelt die Einzelheiten in einem Anlagereglement.

*Le capital de la fondation de CHF 23'684'075.41 doit être géré conformément aux règles de diligence et de professionnalisme généralement reconnus en matière d'investissement et en tenant compte de façon adéquate de critères éthiques. Les détails sont réglés dans un règlement des placements élaboré par le Conseil de Fondation.*

### 1.5 Reglemente / *Règlements*

Anlagereglement vom 23. August 2018 / *Règlement des placements du 16 septembre 2016*  
Spesenreglement vom 6. August 2012 / *Règlement des dépenses du 6 août 2012*

### 1.6 Anzahl Mitarbeitende / *Nombre de collaborateurs et collaboratrices*

Weniger als 10 Vollzeitstellen.  
*Moins de 10 emplois à plein temps.*

## 2. Angaben über die in der Jahresrechnung angewandten Grundsätze *Informations sur les principes utilisés dans les comptes annuels*

Die vorliegende Jahresrechnung wurde gemäss den Vorschriften des Schweizerischen Rechts, insbesondere der Artikel über die kaufmännische Buchführung und Rechnungslegung (Art. 957 bis 962 OR) erstellt.

*Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, et en particulier des articles sur la tenue de comptabilité et la présentation des comptes commerciaux du code des obligations (art. 957 à 962).*

Die Wertschriften werden zu Marktwerten bewertet.

*Les titres sont évalués aux cours du marché.*

ANHANG / ANNEXE

3. Erläuterungen der Positionen der Bilanz  
*Commentaires relatifs aux positions du bilan*

3.1 Wertschriften / <i>Titres</i>	31.12.2018	31.12.2017
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
Obligationen in CHF / <i>obligations en CHF</i>	3'406'322.00	3'805'220.00
Obligationen FW in CHF / <i>obligations devises étrangères en CHF</i>	4'126'636.00	4'103'212.00
Obligationen FW gehedgt / <i>obligations devises étrangères couvertes</i>	4'640'483.00	4'701'410.00
Aktien Schweiz / <i>actions suisses</i>	4'314'328.00	4'577'972.00
Aktien Ausland / <i>actions étrangères</i>	1'643'937.00	1'919'087.00
Aktien Emerging Market / <i>actions marchés émergents</i>	1'432'527.00	1'447'349.00
Immobilienfonds / <i>fonds immobilier</i>	2'642'104.00	2'632'913.00
<b>Total Wertschriften / <i>Total des titres</i></b>	<b><u>22'206'337.00</u></b>	<b><u>23'187'163.00</u></b>

3.2 Berechnung der Wertschwankungsreserve <i>Calcul de la réserve de fluctuation sur titres</i>	2018	2017
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
Stand der Wertschwankungsreserve am 1.1. <i>Montant de la réserve de fluctuation sur titres au 1.1.</i>	1'740'000.00	500'000.00
Bildung/Auflösung zulasten der Erfolgsrechnung <i>Attribution/dissolution à la charge du compte de pertes et profits</i>	-800'000.00	1'240'000.00
<b>Wertschwankungsreserve am 31.12. <i>Réserve de fluctuation sur titres au 31.12.</i></b>	<b><u>940'000.00</u></b>	<b><u>1'740'000.00</u></b>

Die reglementarsiche Wertschwankungsreserve übersteigt die gesetzlich maximal zulässige Höhe gemäss Art. 960b, Abs. 2 OR im Berichtsjahr um CHF 919'923 / *La réserve de fluctuation sur titres excède le plafond légal au sens de l'art. 960b, al. 2 CO de CHF 919'923 durant l'exercice sous revue.*

ANHANG / ANNEXE

3.3 Hypothekarisch gesichertes Darlehen

*Prêts hypothécaires*

Der Zinssatz des hypothekarisch gesicherten Darlehens ist 0.75% unter dem Zinssatz der Migrosbank für variable Hypotheken

*Le taux d'intérêt du prêt hypothécaire est de 0.75% en dessous du taux d'intérêt variable de la banque Migros.*

Zinssatz 2018: 1,5%

Darlehensnehmerin: Stiftung suchttherapiebärn, Bern

Sicherstellung: Namensschuldbriefe CHF 500'000, I. Rang, Wohnliegenschaft in Bern

*Taux d'intérêt 2018: 1,5 %*

*Emprunteuse: Fondation suchttherapiebärn, Berne*

*Garantie: cédules hypothécaires nominatives CHF 500'000, 1er rang, immeuble résidentiel à Berne*

3.4 Rückstellung für gesprochene Unterstützungsbeiträge

*Provision pour contributions de soutiens accordées*

Auf den Bilanzstichtag waren folgende

Unterstützungsbeiträge gesprochen:

*A la date de la clôture du bilan les contributions de soutien sous-mentionnées ont été accordées:*

	31.12.2018	31.12.2017
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
Für / pour 2016	0.00	10'000.00
Für / pour 2017	13'850.00	44'350.00
Für / pour 2018	32'000.00	262'000.00
Für / pour 2019	250'066.00	99'500.00
Für / pour 2020	87'050.00	0.00
	<u>382'966.00</u>	<u>415'850.00</u>

Assemblée des délégués du 16 au 18 juin 2019 à Winterthour

## Décharge

### Proposition

L'Assemblée des délégués donne décharge aux membres du Conseil pour son activité durant l'exercice 2018.

Berne, le 12 avril 2019  
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le bureau de l'Assemblée des délégués  
Le Président                      La Directrice du Secrétariat  
Pierre de Salis                  Hella Hoppe

La nouvelle constitution de l'EERS prévoit à l'article 21 « Compétences », lettre o, que le Synode donne décharge au Conseil. Cette décharge est prévue pour l'exercice 2018 déjà.

Assemblée des délégués du 16 au 18 juin 2019 à Winterthour

## Synodes 2020 : lieux et dates

### Propositions

L'Assemblée des délégués décide, selon l'art. 10. al. 1 de la constitution de la FEPS, les lieux et dates suivants pour l'année 2020 :

1. le Synode d'été aura lieu du 14 au 16 juin 2020 à l'invitation de l'Église réformée évangélique du Valais EREV ;
2. le Synode d'automne aura lieu les 2 et 3 novembre 2020 à Berne.

Berne, le 30 avril 2019  
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil  
Le Président  
Gottfried Locher

La Directrice du Secrétariat  
Hella Hoppe